

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

NATIONAL INSTITUTE OF
STATISTICS

**2^e ENQUÊTE SUR LE SUIVI DES DEPENSES PUBLIQUES ET LE
NIVEAU DE SATISFACTION DES BENEFICIAIRES DANS LES
SECTEURS DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE AU CAMEROUN**

Rapport principal

Volet Education

Décembre 2010

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
LISTE DES ENCADRES	viii
SIGLES ET ABBREVIATIONS	ix
AVANT PROPOS	xi
RESUME EXECUTIF	xii
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ETUDE	1
1.1 Contexte de l'étude.....	1
1.2 Objectifs de l'étude.....	1
1.2.1 Objectif général.....	1
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	1
1.3 Approche méthodologique de l'étude.....	2
1.3.1 Champ de l'étude.....	2
1.3.2 Sources de données et unités statistiques.....	2
1.3.3 Plan de sondage.....	3
CHAPITRE 2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS...	8
2.1 Contexte de développement du secteur éducation.....	8
2.1.1 Contexte démographique du Cameroun.....	8
2.1.2 Stratégie de Développement du Secteur Educatif.....	8
2.2 Etat des lieux du système éducatif camerounais.....	8
2.3 Demande effective et offre des services d'éducation.....	9
2.4 Organisation du secteur éducatif camerounais.....	10
2.4.1 Les niveaux d'enseignement.....	10
2.4.2 Les départements ministériels en charge de l'éducation au Cameroun.....	12
CHAPITRE 3 : DESCRIPTION DU CIRCUIT DE LA DEPENSE PUBLIQUE	13
3.1 La préparation du budget.....	13
3.1.1 Le Dispositif de préparation du budget dans les ministères en charge de l'Education.....	13
3.1.2 Le processus de préparation du budget de l'Etat au Cameroun.....	13
3.2 L'exécution budgétaire.....	16
3.3 Les différents intervenants dans le circuit de la dépense.....	19
CHAPITRE 4 : TRACABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE	22
4.1 Le modèle conceptuel du suivi de la traçabilité des dépenses publiques.....	22
4.1 L'allocation budgétaire et l'information préalable aux ordonnateurs.....	24
4.2.1. Participation à la préparation budgétaire dans les faits et information préalable des ordonnateurs.....	24
4.2.2. L'allocation des ressources au MINEDUB et au MINESEC.....	25
4.2 La traçabilité dans la gestion des ressources publiques en 2008/2009.....	26
4.2.1 La disponibilité de l'information budgétaire.....	26
4.2.2 La gestion des ressources budgétaires.....	27
4.2.3 Les délais d'exécution budgétaire.....	30
4.2.4 Les taux d'exécution du budget.....	32
4.2.5 Les pertes de ressources enregistrées dans le circuit de la dépense.....	33

4.2.6	L'appréciation du fonctionnement des commissions de passation des marchés	36
4.2.7	La gestion des subventions aux établissements privés	36
4.2.8	La gestion du paquet minimum	37
4.3	Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution budgétaire en 2008/2009.....	41
CHAPITRE 5 : LES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICES.....		43
5.1	Enseignement primaire	43
5.1.1	Infrastructures de base et commodités.....	43
5.1.2	Assurance scolaire, petite pharmacie d'urgence, Programme Elargi de Vaccination (PEV) et Programme VIH/SIDA dans les écoles primaires	47
5.1.3	Ressources humaines	48
5.1.4	Supervision et inspection.....	49
5.2	Enseignement Secondaire.....	50
5.2.1	Infrastructures de base et commodités.....	50
5.2.2	Infirmierie d'urgence, Programme Elargi de vaccination (PEV), Assurance des élèves et programme VIH/SIDA.....	55
5.2.3	Ressources humaines	56
5.2.4	Supervision et inspection.....	57
CHAPITRE 6 : LES CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE DES SERVICES D'EDUCATION		58
6.1	Les Caractéristiques de la population scolaire.....	58
6.2	Les pratiques liées au recrutement des élèves dans les établissements scolaires publics.....	59
6.3	L'appréciation de la qualité des prestations de services	62
6.4	L'évaluation du niveau de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation.....	64
6.4.1	Construction de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation .	65
6.4.2	Niveau de satisfaction et profil des bénéficiaires des services de l'éducation.....	67
CHAPITRE 7 : ANALYSE DE L'EFFICACITE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES ALLOUEES AU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS.....		69
7.1	Une volonté affirmée de faire de l'éducation un secteur prioritaire.....	69
7.2	La menace qui vient des autres secteurs	70
7.3	La problématique de l'efficacité de la politique du paquet minimum.....	71
7.4	L'inefficacité dans la gestion des ressources humaines	71
7.5	L'optimisation et la modernisation du système d'information pour le renforcement de la traçabilité de la dépense publique	72
7.6	L'allocation des crédits et le niveau de satisfaction des chefs de ménage.....	72
7.7	Principaux problèmes relevés au terme de l'enquête.....	75
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		76
BIBLIOGRAPHIE		77
ANNEXES		I
Annexe 1 : Problèmes soulevés par les enquêtés et leurs suggestions		II
Annexe 2 : Tableaux Supplémentaires		VII
Annexe 3 : Liste des intervenants		X

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Distribution spatiale de l'échantillon des ménages du PETS2.....	5
Tableau 2 : Distribution spatiale de l'échantillon des ménages du PETS2 par strate de résidence	6
Tableau 3 : Distribution spatiale de l'échantillon des établissements d'enseignement primaire et secondaire par région et par ordre.....	6
Tableau 4 : Distribution spatiale de l'échantillon des structures déconcentrées à enquêter	7
Tableau 5 : Données de synthèse du système éducatif national par région – Enseignement Primaire (2008-2009).....	9
Tableau 6 : Effectifs des élèves, des redoublants et des enseignants de l'enseignement secondaire général.....	10
Tableau 7 : Pourcentage des responsables ayant déclaré avoir été associés à la préparation du budget de leur structure en 2009	24
Tableau 8 : Principales situations considérées par les responsables de structures comme moyen de les associer à la préparation du budget de l'Etat	25
Tableau 9 : Pourcentage de responsables des structures du secteur éducation informés de la dotation budgétaire avant l'arrivée des ressources.....	25
Tableau 10 : Proportion de structures de l'éducation ayant une information disponible sur leur budget en 2009.....	27
Tableau 11 : Pourcentage de structures du secteur éducation ayant reçu des ressources en espèces en 2009 pour le budget de fonctionnement.....	27
Tableau 12 : Proportion de structures de l'éducation ayant déclaré avoir reçu de l'administration en 2008/ 2009 un montant des ressources correspondant à celui inscrit dans la loi des finances	28
Tableau 13 : Indicateurs de délai des établissements d'enseignement secondaire (en mois)	31
Tableau 14 : Indicateurs de délai des services déconcentrés intermédiaires de l'éducation (en mois). 31	31
Tableau 15 : Pourcentage des établissements d'enseignement secondaire et services déconcentrés de l'éducation selon le temps moyen mis par la commission pour attribuer un marché	31
Tableau 16 : Taux d'exécution du budget des établissements d'enseignement secondaire et services déconcentrés de l'éducation (base ordonnancement)	32
Tableau 17 : Taux d'exécution du budget des services déconcentrés par niveau de structure	32
Tableau 18 : Pourcentage des services déconcentrés intermédiaires ayant déclaré avoir enregistré des pertes sur une ligne du budget de fonctionnement par ligne du budget de fonctionnement et selon le type d'intervenant et le milieu d'implantation	34
Tableau 19 : Pourcentage de ressources déclarées perdues par les services déconcentrés intermédiaires lors de l'exécution par ligne du budget de fonctionnement et selon le type d'intervenant et le milieu d'implantation	34
Tableau 20 : Pourcentage des établissements d'enseignement secondaire ayant enregistré des pertes sur une ligne du budget de fonctionnement selon le milieu et le type d'intervenant	35
Tableau 21 : Pourcentage de ressources perdues par les établissements d'enseignement secondaire lors de l'exécution par ligne du budget de fonctionnement et selon le milieu et le type d'intervenant . 35	35
Tableau 22 : Quelques opinions des chefs d'établissements sur la commission de passation des marchés.....	36

Tableau 23 : Pourcentage des établissements privés ayant bénéficié des subventions de l'Etat(%).....	37
Tableau 24 : Principales utilisation des subventions de l'Etat allouées aux enseignements primaire et secondaire privés(%)	37
Tableau 25 : Support de communication utilisé pour accéder à l'information sur la disponibilité du paquet minimum par milieu (%).....	38
Tableau 26 : Lieu de collecte du paquet minimum(%).....	40
Tableau 27 : Frais reçu par les responsables d'école primaire pour le convoyage du paquet minimum (%).....	40
Tableau 28 : Diffusion de l'information sur le paquet minimum(%)	40
Tableau 29 : Indicateur de délai d'acheminement du paquet minimum suivant le milieu d'implantation(mois).....	41
Tableau 30 : Difficultés rencontrées pour entrer en possession du paquet minimum (%).....	41
Tableau 31 : Nombre moyen de Salles de classe par établissement selon le milieu d'implantation et la région d'enquête.....	43
Tableau 32 : Pourcentage d'école disposant un ordinateur fonctionnel pour élève, une Bibliothèque, un bloc administratif et une cantine scolaire.....	44
Tableau 33 : Principales sources d'approvisionnement en électricité suivant la région et le milieu d'implantation (%)	45
Tableau 34 : Principale source d'approvisionnement en eau suivant le milieu d'implantation (%)	45
Tableau 35 : Pourcentage des écoles possédant un poste de téléphonie mobile et de téléphonie fixe selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement.....	46
Tableau 36 : Répartition des établissements scolaires selon le type de clôture, la région, le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement(%)	46
Tableau 37 : Répartition des établissements scolaires selon le type de lieux d'aisance, la région et le milieu d'implantation (%)	47
Tableau 38 : Pourcentage des écoles assurant leurs élèves, disposant d'une petite pharmacie d'urgence et bénéficiant d'un PEV selon le milieu d'implantation.....	48
Tableau 39 : Effectif moyen du personnel selon la région et le milieu d'implantation.....	48
Tableau 40 : Appréciation de l'effectif du personnel enseignant selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement.....	49
Tableau 41 : Inspection, connaissance des critères d'inspection et appréciation des visites reçues	49
Tableau 42 : Répartition d'établissements d'enseignement secondaires selon le type de matériau utilisé pour la construction des salles de classe (%).....	50
Tableau 43 : Nombre moyen d'élèves pour 60 places assises.....	50
Tableau 44 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire possédant au moins un ordinateur, ateliers/ laboratoires fonctionnels.....	51
Tableau 45 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire possédant une bibliothèque, des tableaux, des salles de professeurs, des bureaux pour enseignants (%).....	52
Tableau 46 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire possédant un Internat / cantine scolaire.....	52
Tableau 47 : Principales sources d'approvisionnement en énergie d'éclairage suivant le milieu d'implantation (%) dans les établissements d'enseignement secondaire	53
Tableau 48 : Principale source d'approvisionnement en eau de boisson suivant le milieu d'implantation (%) des établissements d'enseignement secondaire.....	54

Tableau 49 : Pourcentage des établissements du secondaire possédant un poste de téléphonie mobile et de téléphonie fixe selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement.....	54
Tableau 50 : Principaux types de lieux d'aisance suivant le milieu d'implantation (%).....	55
Tableau 51 : Pourcentage d'établissements ayant souscrit pour les élèves une police d'assurance, ayant une petite pharmacie d'urgence et bénéficiant d'un PEV selon le milieu d'implantation.....	56
Tableau 52 : Effectif moyen du personnel par établissement selon la région, le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement de l'établissement.....	56
Tableau 53 : Nombre moyen d'inspections, connaissance des critères d'inspection et appréciation des visites reçues.....	57
Tableau 54: Répartition des élèves selon le groupe socio-économique (GSE) du chef de ménage et l'ordre d'enseignement.....	58
Tableau 56: Mode de recrutement d'élèves pratiqués selon la zone d'enquête, le milieu d'implantation.....	60
Tableau 57 : Répartition des ménages selon la région et les raisons du choix des établissements fréquentés.....	60
Tableau 58 : Proportion des élèves fréquentant l'établissement scolaire public le plus proche du ménage selon le milieu de résidence et la zone d'enquête.....	61
Tableau 59 : Répartition des ménages selon la région et les raisons du non choix de l'établissement public le plus proche.....	61
Tableau 60 : Dépenses moyennes (en milliers de FCFA) des ménages pour l'éducation des élèves.....	62
Tableau 61: Appréciation sur les places assises des élèves selon l'ordre d'enseignement.....	62
Tableau 62: Répartition (%) des ménages suivant leur appréciation de l'environnement scolaire selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement.....	63
Tableau 63 : Répartition des ménages suivant leur appréciation des caractéristiques des établissements scolaires.....	64
Tableau 64: Appréciation de la qualification des enseignants suivant l'ordre d'enseignement.....	64
Tableau 65 : Répartition de la satisfaction des bénéficiaires suivant l'ordre d'enseignement et la strate de résidence.....	66
Tableau 66 : Profil des bénéficiaires des services de l'éducation.....	68
Tableau 67 : Niveaux de recrutement pour les élèves-enseignants du primaire et du secondaire.....	70
Tableau 68 : Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget de fonctionnement dans les SDI.....	II
Tableau 69 : Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget d'investissement dans les SDI.....	II
Tableau 70 : Problèmes rencontrés dans les établissements scolaires primaires.....	II
Tableau 73 : Difficultés rencontrées par les chefs d'établissements secondaires privés pour entrer en possession des subventions.....	III
Tableau 74 : Principaux problèmes rencontrés par les chefs d'établissements secondaires.....	III
Tableau 75 : Les 10 principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget de fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire (en %).....	III
Tableau 76 : Difficultés rencontrées par les chefs d'établissements secondaires dans l'exécution du budget d'investissement.....	III
Tableau 77 : Appréciation du niveau primaire et du niveau secondaire du système éducatif camerounais par les chefs de ménages.....	IV

Tableau 78 : Mesures proposées par les responsables des services déconcentrés des ministères en charge de l'éducation pour améliorer l'accès à l'éducation dans la localité	IV
Tableau 79 : Mesures proposées par les responsables des services déconcentrés des ministères en charge de l'éducation pour améliorer la qualité de l'éducation dans la localité	IV
Tableau 80 : Solutions proposées par les chefs d'établissements secondaires pour résoudre les problèmes rencontrés au sein de l'établissement	V
Tableau 81 : Mesures proposées par les responsables des établissements secondaires pour améliorer l'accès à l'éducation	V
Tableau 82 : Mesures proposées par les responsables des établissements secondaires pour améliorer la qualité de l'éducation.....	V
Tableau 83 : Mesures proposées par les responsables des écoles primaires pour améliorer l'accès à l'éducation.....	VI
Tableau 84 : Mesures proposées par les écoles primaires pour améliorer la qualité de l'éducation	VI
Tableau 85 : Mesures proposées par les chefs de ménages pour améliorer l'accès aux établissements scolaires et améliorer les performances du système éducatif	VI
Tableau 86 : Appréciation sur les places assises des élèves selon le statut de l'établissement	VII
Tableau 87 : Appréciation sur les places assises des élèves selon le milieu d'implantation	VII
Tableau 88 : Liste des variables retenues pour le calcul de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation.....	VII
Tableau 89 : Coordonnées, contributions et cosinus carré sur le plan factoriel (1-2) des catégories ayant intervenues dans le calcul de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation.....	VIII

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution de la dotation budgétaire du MINEDUB et du MINESEC en milliards de FCFA	26
Graphique 2 : Proportion de chefs d'établissement d'enseignement secondaire ayant retiré personnellement leurs autorisations de dépenses pour le budget de fonctionnement en 2008/2009 .	28
Graphique 3 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire selon la qualité des personnes ayant retiré les autorisations de dépenses en 2008/2009.....	29
Graphique 4 : Proportion de chefs d'établissements d'enseignement secondaire qui ont jugé le montant des primes payées conformes aux textes (en %).....	29
Graphique 5 : Types d'exécution du budget de fonctionnement (en %).....	30
Graphique 6 : Type d'exécution du budget d'investissement (en %).....	30
Graphique 7 : Les principales raisons de non satisfaction des chefs d'établissements d'enseignement secondaire pour les marchés passés par la commission (en %).....	36
Graphique 8 : Proportion des écoles primaires ayant reçu le paquet minimum(%).....	38
Graphique 9 : Nombre moyen d'élèves pour 50 places assises	44
Graphique 10 : Evolution du pourcentage des élèves du public entre 2003 et 2010	59
Graphique 11 : Evolution du pourcentage des élèves du privé entre 2003 et 2010	59
Graphique 12 : Répartition des bénéficiaires des services de l'éducation suivant leur niveau de satisfaction.....	67
Graphique 13 : Evolution de la part de l'éducation dans le budget de l'Etat de 2003 à 2010.....	69
Graphique 14 : Evolution comparée des taux de croissance du budget de l'éducation et du budget national.....	69
Graphique 15 : Répartition régionale des effectifs des enseignants et des élèves.....	74
Graphique 16 : Représentation des catégories des variables sur le plan factoriel (1- 2).....	IX
Graphique 17 : Représentation du Dendrogramme issu de la classification et partition en 3 classes.....	IX

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Limites du champ de l'étude.....	2
Encadré 2 : Les Centres Préscolaires Communautaires (CPC).....	11
Encadré 3 : Les points forts du nouveau régime financier.....	15
Encadré 4 : La procédure d'engagement d'une dépense publique.....	17
Encadré 5 : L'enchaînement des opérations de l'engagement comptable.....	18
Encadré 6 : Circuit de la dépense du secteur éducation au MINEDUB et au MINESEC.....	21
Encadré 7 : Schéma du modèle conceptuel de suivi de la traçabilité des ressources budgétaires dans le secteur Education.....	23
Encadré 8 : Schéma de distribution du paquet minimum.....	39
Encadré 9 : Analyse des Correspondances Multiples (ACM).....	65
Encadré 10 : Méthodologie d'élaboration de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires.....	65
Encadré 11 : Méthodologie d'élaboration de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires (suite).....	66
Encadré 12 : Clés de répartition des dotations budgétaires des écoles primaires et établissements d'enseignement secondaire.....	73

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AD	Autorisation de Dépense
APEE	Association des Parents d'Elèves et des Enseignants
BAC	Baccalauréat
BC	Bon de Commande
BE	Bon d'Engagement
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIP	Budget d'Investissement Public
CAMWATER	Cameroon Water Utilities
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPI	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs
CAPIAEG	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs Adjoints de l'Enseignement Général
CAPIEG	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Général
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Technique
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Conseil d'Ecole/ Conseil d'Etablissement
CEBNF	Centre d'Education de base Non Formel
CEP	Certificat d'Etudes Primaire
CPC	Centre Préscolaire Communautaire
CTS	Comité Technique de Suivi des programmes économiques
DDEB	Délégation Départementale de l'Education de Base
DDES	Délégation Départementale des Enseignements Secondaires
DGB	Direction Général du Budget
DREB	Délégation Régionale de l'Education de Base
DRES	Délégation Régionale des Enseignements Secondaires
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EB	Education de Base
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecole des Instituteurs de l'Enseignement Technique
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
EPU	Education Primaire Universelle
FENASCO	Fédération Nationale des Sports Scolaires
FSCL	First School Living Certificate
GCE O/AL	General Certificate of Education Ordinary/Adevanced Level
GESPRO	Gestion des Projets (Logiciel)
GPL	Gaz Pétrole Liquéfié
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IAEB	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base

INS	Institut National de la Statistique
IPPTE	Initiative d'allègement de la dette publique des Pays Pauvres Très Endettés
LMD	Licence Master Doctorat
MAP	Matrice d'Actions Prioritaires
MINDAF	Ministère des Domaines et des Affaires foncières
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTP	Ministère des Travaux Publics
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCEG	Professeur des Collèges d'Enseignement Général
PCET	Professeur des Collèges d'Enseignement Technique
PETS	Public Expenditure Tracking Survey (Enquête sur le suivi des dépenses publiques et la satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'Education et de la Santé)
PLEG	Professeurs des Lycées d'Enseignement Général
PLET	Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique
PPBS	Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/évaluation (Chaîne)
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCE	Stratégie de Croissance et de l'Emploi
SIPBUD	Système Intégré de préparation du Budget
TCC	Titre de confirmation de créance
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
ZD	Zone de Dénombrement
ZEP	Zone d'éducation prioritaire

AVANT PROPOS

L'Institut National de la Statistique (INS) a le plaisir de vous présenter le rapport principal de la deuxième enquête sur le suivi des dépenses publiques et la satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Cette étude qui constitue un instrument de suivi et d'évaluation du nouveau régime financier de l'Etat promulgué en décembre 2009, donne une situation actualisée de la gestion des finances publiques au Cameroun.

La présente enquête a été réalisée 5 ans après la première qui faisait partie des déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Il a été retenu que les ministères sectoriels concernés s'approprient cet exercice pour pouvoir le réaliser chaque année sous sa forme allégée. De même, il avait été retenu après le PETS 1 que cet exercice s'étende aux autres secteurs prioritaires (Travaux publics, Justice, etc.)

Outre l'appui financier du gouvernement, l'enquête a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale à travers le Projet de Renforcement des Capacités en matière de Transparence et de Contrôle dans la gestion des ressources publiques (PRCTC). L'INS tient à exprimer toute sa gratitude à ce partenaire privilégié du gouvernement dont les actions pour la modernisation des finances publiques sont fort appréciables.

La réalisation de toutes les activités de l'enquête a été possible grâce à la bonne collaboration des experts sectoriels. A tous ces experts, l'INS adresse ses sincères remerciements et félicitations pour la qualité de leurs appuis techniques. Enfin, l'INS remercie le personnel temporaire pour la qualité de ses prestations pendant les phases de collecte des informations et de leur exploitation informatique.

Le Directeur Général

*Institut National de la Statistique
B.P. 134 Yaoundé-Cameroun
www.statistics-cameroon.org
Téléphone : (237) 22 22 04 45 / 22 22 54 21
Fax. : (237) 22 23 24 37*

RESUME EXECUTIF

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1 Contexte

La première enquête PETS 1, commanditée par le Gouvernement camerounais, a été réalisée au Cameroun en 2003/2004, par l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun. Elle faisait partie des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative d'allègement de la dette publique des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). A l'issue de cette étude, une matrice d'actions prioritaires a été produite et certaines des actions de cette matrice sont déjà mises en œuvre. Au nombre de celles-ci, on peut citer la création et le fonctionnement effectif des comités locaux de suivi du BIP et la diffusion du Journal des projets jusqu'au niveau des chefferies traditionnelles de troisième degré.

Compte tenu de l'importance du volet gouvernance dans la politique actuelle du gouvernement et la place de la gestion axée sur les résultats, il a été recommandé qu'une telle enquête soit réalisée périodiquement, avec des outils de collecte allégés, pour évaluer l'efficacité de la dépense publique et l'évolution de la satisfaction des bénéficiaires. Le PETS 2 se positionne également comme un instrument de suivi et d'évaluation du nouveau régime financier.

1.2 Objectifs de l'étude

L'objectif général du PETS 2, pour ce qui est du secteur Education, est de fournir au gouvernement camerounais et aux partenaires intervenant dans ce secteur, l'information nécessaire pour apprécier objectivement les performances de la dépense publique au cours de la période 2003-2009.

De manière spécifique l'étude permet :

- i) de fournir une évaluation actuelle de la traçabilité de la dépense publique afin de mesurer les progrès réalisés dans la gestion des ressources publiques depuis le précédent PETS et d'identifier les potentielles sources d'inefficacité qui subsistent ;
- ii) d'évaluer la mise en œuvre des mesures retenues dans la matrice d'actions prioritaires issues du PETS1 afin d'apprécier dans quelle mesure les acteurs se sont appropriés les différents outils de suivi et de contrôle des dépenses publiques.
- iii) d'apprécier le degré de satisfaction des bénéficiaires afin de dégager des orientations pour améliorer l'accès et la qualité des services.

1.3 Méthodologie

Les informations relatives à la traçabilité de la dépense publique ont été collectées essentiellement pour l'exercice budgétaire 2009.

Du côté de l'offre, l'unité d'échantillonnage est une structure publique ou privée, prestataire de services d'éducation. A la base, il s'agit des établissements scolaires. Ces unités constituent en même temps les unités d'observation. Par ailleurs, les responsables des différents services administratifs par lesquels transitent les ressources ont été interrogés (services centraux, régionaux, départementaux, etc.). S'agissant de la demande, l'unité d'observation est le ménage. Les informations du niveau central ont été collectées sous forme de données secondaires ou par entretien direct.

Le tirage de l'échantillon du PETS2 a intégré à la fois les acquis de celui de l'ECAM3 réalisée en 2007 et celui du PETS1 de 2003/2004. Il s'agit donc d'une enquête nationale représentative stratifiée à un ou deux degrés selon le type d'unités ciblées.

La ventilation de l'échantillon par type d'unités donne, environ 1 642 ménages et 330 services déconcentrés impliqués dans le circuit de la dépense publique ou dans l'encadrement et la supervision des établissements prestataires des services d'éducation.

Quant aux établissements scolaires échantillonnés, on en a au total 1 038, dont 626 pour l'enseignement primaire, 320 pour l'enseignement secondaire général et 92 pour l'enseignement secondaire technique.

2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS

2.1 Contexte de développement du secteur éducatif camerounais

Selon les résultats du troisième Recensement général de la population et de l'habitat, le Cameroun compte 19 406 100 habitants. Cette population se caractérise par son extrême jeunesse dans sa première composante ; un Camerounais sur deux a moins de 18 ans et les moins de 15 ans représentent 43,6% de la population totale. Cette structure de la population camerounaise présume une demande scolaire potentielle élevée.

La Stratégie Sectorielle de l'Education, qui découle du Document de Stratégie pour la Croissance et d'Emploi (DSCE) mise sur pied par le Gouvernement camerounais, met l'accent sur la formation et le développement du capital humain afin de doter chaque citoyen des capacités nécessaires pour bâtir une économie émergente à l'horizon 2035.

2.2 Etat des lieux du système éducatif camerounais

Au cours de l'année scolaire 2008/2009 (exercice budgétaire 2009), l'Etat a alloué pour le seul secteur de l'Education, environ 15,5% de son budget total, soit un montant de 357,609 milliards, montant en augmentation de près de 1,4% par rapport à l'année scolaire 2007/2008 (exercice budgétaire 2008).

Le rapport national de progrès des OMD indique qu'entre 2001 et 2007, le taux net de scolarisation primaire a connu une légère hausse de 0,3 point. Le nombre d'analphabètes n'a presque pas changé en six ans ; le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans n'a évolué que de 0,8 point, passant de 82,3% à 83,1% sur la période (2001-2007).

Pour ce qui est de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les études récentes montrent que la situation des femmes connaît une nette amélioration notamment dans l'enseignement primaire où le rapport filles/garçons est passé de 0,83 à 0,89 entre 2001 et 2007. Par contre, dans le secondaire, l'indice de parité est passé de 0,93 à 0,86 sur la même période.

2.3 Demande effective et offre des services d'éducation

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, la demande effective dans l'enseignement primaire est de 3 350 662 dont 46% de sexe masculin. Dans l'enseignement secondaire, au cours de la même année scolaire, le nombre d'élèves est de 1 013 667, dont 47% de filles.

Pour ce qui est de l'offre de service d'éducation, dans le même niveau, le nombre d'enseignants dans le secteur public est de 49 043 dont 43% de femmes. Le nombre d'établissement est 31 856 dont 30% sont du secteur privé. Le nombre de salles de classe offert est 69 804 dont 32,52% appartiennent au secteur privé.

2.4 Organisation du secteur éducatif camerounais

Quatre ministères sont chargés de l'éducation au Cameroun. Il s'agit du :

- ✓ Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) qui est chargé de l'enseignement maternel et primaire ainsi que l'enseignement normal général (ENIEG) ;

- ✓ Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) qui est chargé de l'enseignement secondaire (général et technique) et l'enseignement normal technique (ENIET) ;
- ✓ Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) qui est chargé de l'enseignement post-primaire et la formation professionnelle ;
- ✓ Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) qui se charge de l'enseignement supérieur et post secondaire.

Seuls le MINEDUB et le MINESEC font partie du champ d'étude du PETS2.

Le système éducatif formel camerounais est constitué de deux sous-systèmes : le sous-système francophone et le sous-système anglophone. Chaque sous-système comprend cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le post primaire, le secondaire et le normal. L'enseignement supérieur quant à lui est commun aux deux sous-systèmes.

On distingue dans chaque sous-système l'enseignement public et l'enseignement privé. L'enseignement privé comprend le privé laïc et le privé confessionnel dont, catholique, protestant, et islamique.

3. DESCRIPTION DU CIRCUIT DE LA DEPENSE PUBLIQUE

Les dépenses publiques sont l'ensemble des dépenses réalisées par l'Etat et ses démembrements. Leur financement est principalement assuré par les recettes publiques (impôts, taxes, cotisations sociales et contributions exigibles). Après la préparation du budget par les services compétents, la dépense est effectuée dans les différentes administrations suivant une réglementation (circulaire présidentielle sur l'exécution du budget) et des rubriques bien déterminées.

La préparation du budget au Cameroun se déroule dans la perspective de l'arrimage au nouveau régime financier prévu par la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007. Ce nouveau régime qui renforce les pouvoirs des gestionnaires met en exergue le principe de leur responsabilité caractérisé par l'impartialité, la production d'un compte administratif et d'une comptabilité patrimoniale et analytique. Il prescrit l'approche programme dans la préparation du budget (le budget doit désormais se présenter sous forme de programme et projet).

En 2008, année de préparation du budget 2009, l'on note que cette activité placée sous la coordination du Secrétaire Général du ministère n'a pas d'organisation standard en la matière ; la seule référence étant la circulaire présidentielle sur la préparation du budget de l'Etat.

En 2009, pour la préparation du budget 2010, l'innovation est la réactivation de la chaîne PPBS (Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/évaluation) qui induit la mise en place effective des structures techniques opérationnelles.

La préparation du budget au Cameroun se déroule principalement en 08 phases aussi importantes les unes que les autres. I) le Cadrage macro-économique et budgétaire, ii) l'élaboration des CDMT ministériels, iii) les pré- conférences budgétaires, iv) le cadrage budgétaire, v) les conférences budgétaires, vi) les derniers arbitrages, vii) le projet de Loi de Finances et viii) l'adoption, validation et promulgation du budget.

3.1 L'exécution budgétaire

L'exécution du budget de l'Etat commence par la signature de la lettre circulaire du MINFI portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle du budget de l'Etat et des organismes subventionnés. Par la suite, il y a le lancement au niveau central et dans les régions d'une campagne d'explications du contexte, des enjeux et des innovations pour la nouvelle année budgétaire. Après le lancement du budget suit l'acheminement des autorisations de dépenses ("Cartons") dans les régions ainsi que d'autres supports (journal des projets, carnets de bons de commande, carnets de bons d'engagement, etc.). Cette phase est accompagnée par le chargement du budget dans les ordinateurs des contrôles financiers.

La procédure d'exécution de la dépense publique comprend quatre étapes dont trois relèvent de l'ordonnateur (engagement, liquidation et ordonnancement) et une du comptable (paiement). La

procédure d'engagement est différente pour l'un ou l'autre niveau. Elle peut être accélérée pour des cas d'urgence ou alors suivre son cours normal.

3.2 Les différents intervenants dans le circuit de la dépense

En matière de recettes budgétaires produites par les administrations et les responsables des administrations fiscales, il existe deux catégories d'ordonnateurs : l'ordonnateur principal (Ministre chargé des finances) et les ordonnateurs délégués (chefs de départements ministériels et assimilés).

S'agissant des dépenses publiques, il existe trois catégories d'ordonnateur : i) les ordonnateurs principaux que sont des chefs de départements ministériels ou assimilés (les directeurs généraux et directeurs des établissements publics administratifs par exemple) et les présidents des organes constitutionnels (Assemblée nationale, Sénat, etc.), ii) les ordonnateurs secondaires que sont des responsables des services déconcentrés de l'Etat qui reçoivent les autorisations de dépenses des ordonnateurs principaux (ex. : délégués régionaux et départementaux, etc.) et iii) les ordonnateurs délégués désignés par les ordonnateurs principaux ou secondaires pour des matières expressément définies. Cette délégation prend la forme d'un acte administratif d'un ordonnateur principal ou secondaire (ex : les chefs d'établissement).

D'autres intervenants accompagnent les trois catégories d'ordonnateurs ci-dessus dans l'exécution des marchés : i) les commissions de passation des marchés, ii) les contrôleurs des finances, iii) les services du MINEPAT, iv) la Direction Générale du Budget du MINFI, v) l'agent en charge de la comptabilité-matières, vi) les maîtres d'ouvrage délégués et vii) les autres intervenants que sont les ingénieurs de contrôle (du MINTP, du MINDUH, du MINFI ou du MINDAF selon les cas), les services de la Direction Générale du Trésor (T.P.G, Receveurs des finances, Percepteurs) et les fournisseurs/prestataires de services.

4. TRAÇABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

La traçabilité des dépenses publiques suit le cheminement du flux des fonds publics et des ressources matérielles provenant du gouvernement et autres donateurs à travers la hiérarchie administrative jusqu'aux ordonnateurs des établissements scolaires. Outre les informations sur la préparation budgétaire, on s'intéresse à la disponibilité de l'information sur le circuit de la dépense et à la subvention de l'Etat accordée aux établissements d'enseignement privé, le taux d'exécution du budget et la gestion du paquet minimum.

4.1 Le modèle conceptuel du suivi de la traçabilité des dépenses publiques

Pour bien analyser la traçabilité des ressources budgétaires destinées à (ou transitant par) ces structures, il est nécessaire de disposer d'une information complète et fiable aussi bien sur le circuit de la dépense que sur les dotations prévues dans la loi de finances et celles effectivement reçues par les différents maillons de la chaîne. Le schéma conceptuel proposé constitue le socle des sections relatives au circuit du budget dans les questionnaires destinés aux services déconcentrés et aux établissements scolaires. Il présente en amont la préparation budgétaire et en aval l'utilisation qui est faite des ressources perçues. Des indicateurs précis, relevés au niveau de chaque étape permettent de mieux cerner les informations y relatives.

4.2 L'allocation budgétaire et l'information préalable aux ordonnateurs

La loi N°2008/012 du 29 décembre 2008 portant Loi de Finances de la République du Cameroun a fixé la dotation budgétaire du MINEDUB à 147,3 milliards et celle du MINESEC 168,2 milliards. Ces dotations se chiffraient respectivement à 95,8 milliards et 140,8 milliards en 2005¹.

Lorsque l'on s'intéresse globalement à l'évolution du budget de ces deux ministères, on observe une tendance générale à la hausse passant de 236,6 milliards en 2005 à 375,6 milliards en 2010.

¹ L'année 2005 correspond à la création du MINESEC et du MINEDUB.

En 2009, le sentiment d'implication des ordonnateurs de l'éducation paraît plus fort lorsqu'on est proche du centre de décision. Ainsi, on passe de plus 63% de responsables au niveau des délégations qui déclarent avoir été associés à la préparation de leur budget à 30% et 26% dans les inspections d'arrondissement et les écoles primaires respectivement. Par contre, dans l'enseignement secondaire, les chefs d'établissements scolaires sont plus nombreux à déclarer avoir été associés à l'élaboration de leur budget que leurs chefs hiérarchiques des niveaux départemental et régional.

Pour les responsables enquêtés, il y a essentiellement trois situations qui permettent d'affirmer qu'ils ont été associés à la préparation du budget : (i) la compilation des résultats du conseil d'établissement ou conseil d'école, (ii) l'assistance technique des services centraux lors de l'élaboration du budget et (iii) l'expression /prise en compte de l'état des besoins qui leur est souvent demandé de produire.

Avec un taux de participation subjective à la préparation du budget de 50% et 70% (MINESEC et MINEDUB resp.) dans les délégations régionales, l'on constate que les responsables enquêtés ne maîtrisent pas la chaîne de préparation du budget dès lors qu'ils ont fournis les états de leurs besoins priorités aux services centraux dans le cadre du respect des calendriers des "pièces périodiques". Quoiqu'il en soit, les directives gouvernementales en matière de préparation du budget demandent de prendre en compte les aspirations des populations à concurrence de 60%, l'orientation ministérielle couvrant les autres 40%.

La proportion des responsables informés avant l'arrivée de leurs ressources sur le budget de fonctionnement est plus importante que celle du budget d'investissement. Pour le budget de fonctionnement, le pourcentage de responsables informés de leur budget avant l'arrivée des ressources évolue avec le niveau de la structure. Dans l'ensemble, on part d'une proportion de 28% de responsables informés dans les services déconcentrés à 23% et 16% pour les établissements d'enseignement secondaire et les écoles primaires respectivement. Ce constat reste valable pour le budget d'investissement, mais pas dans les mêmes proportions.

4.3 La traçabilité dans la gestion des ressources publiques en 2008/2009

La disponibilité de l'information budgétaire

Au niveau du Ministère des Enseignements Secondaires, en ce qui concerne l'information sur l'utilisation de la dotation budgétaire, on note que 94% de Chefs d'établissements scolaires ont une information disponible sur l'utilisation de leur budget de fonctionnement contre seulement 58% pour le budget d'investissement. En outre, 98% les chefs d'établissements ont connaissance de l'inscription sur la Loi de finances de leur budget de fonctionnement contre 36% pour le budget d'investissement. Enfin, alors que 92% d'entre eux ont connaissance à la fois de l'inscription de leur budget de fonctionnement sur la Loi de Finances et sont en mesure de préciser leur utilisation, seuls 21% en sont capables pour ce qui est du budget d'investissement.

Pour ce qui est des DRES et des DDES, près de 90% de responsables ont donné l'information sur le budget de fonctionnement disponible dans la Loi des Finances avec des détails dans son utilisation. Bien que tous aient une dotation budgétaire d'investissement inscrite dans le journal des projets, seuls 50% et 22% respectivement ont donné la nature de l'utilisation (resp. l'inscription et l'utilisation).

A l'exception des DREB qui disposent d'une information complète sur les deux types de budget, on note pour toutes les autres structures que l'information sur le budget est beaucoup plus disponible sur le fonctionnement que sur l'investissement.

La gestion des ressources budgétaires

On a enregistré lors de l'enquête des cas de structures qui n'ont pas reçu des ressources au cours de l'année scolaire 2008/2009 en "espèces", c'est-à-dire sous forme d'autorisation de dépenses ou de caisse d'avances. Au niveau des services déconcentrés intermédiaires, 2% environ ont déclaré n'avoir rien reçu. Il s'agit pour ce type de structures, des situations où le chef hiérarchique qui, ayant assumé à un moment donné l'intérim, n'a pas voulu céder la gestion au nouveau responsable. Concernant les établissements scolaires, on dénombre 1% dans le secondaire et 15% au primaire. Toutefois, parmi les

établissements scolaires qui n'ont reçu aucune dotation, figurent ceux dont la dotation a été par erreur affectée à un poste comptable situé hors de l'unité administrative d'attache et ceux qui ne figurent pas sur le listing préparé par les services techniques en charge de la préparation du budget des ministères concernés.

Dans les établissements d'enseignement secondaire, près des 7% des autorisations de dépenses pour le fonctionnement ont été retirées par des personnes autres que les Chefs d'établissements. Cette proportion est plus élevée (9%) en milieu urbain qu'en milieu rural (5%). En ce qui concerne le budget d'investissement, près de 39% d'autorisations de dépenses n'ont pas été retirées par les Chefs d'établissements. Parmi celles-ci, 8% l'ont été par les autorités administratives tandis que l'élite ou les DRES sont intervenus chacun pour 1%. Pour le reste soit 29%, on ne sait pas explicitement qui les a retirées.

Au niveau du secondaire, près de 17% de Chefs d'établissements jugent le montant des primes de rendement payées non conforme aux textes organiques. Cet écart de non-conformité des primes payées par rapport aux textes réglementaires est plus accentué (21%) en milieu rural qu'en milieu urbain (15%).

La gestion des ressources budgétaires

Le délai d'exécution correspond à l'intervalle de temps écoulé et constaté entre le retrait des autorisations de dépenses et leur exécution. L'idéal est que ce délai soit le plus court possible, ce qui contribuera à assainir et à rendre plus efficace le circuit de la dépense. Dans les établissements d'enseignement secondaire, le retrait du carton du second semestre s'effectue très souvent à la fin du mois de septembre correspondant à la rentrée scolaire dans ces établissements soit environ 2,7 mois après le début dudit semestre. Par contre, ce délai est moins important pour le second semestre car ces gestionnaires le retirent à la fin du mois de février soit deux mois après le début de ce semestre. Après le retrait de ces cartons les gestionnaires passent environ 4 semaines pour les exécuter et ce temps est relativement plus long quand il s'agit de l'exécution du montant le plus élevé. Contrairement au budget de fonctionnement, le temps écoulé entre le retrait et l'exécution ainsi que l'exécution du montant le plus important pour le budget d'investissement est augmenté de près de 3 semaines.

Dans les services déconcentrés de l'éducation, la durée entre le début du 1^{er} semestre et le retrait des autorisations de dépenses est d'environ un mois et demi et de deux mois et demi pour le second semestre. L'exécution du montant le plus important s'effectue après 2,2 mois pour le 1^{er} semestre alors qu'il est exécuté un mois plutôt (soit 1,2 mois) pour le second semestre après le retrait. En ce qui concerne le budget d'investissement de ces structures, la durée écoulée entre le retrait et l'exécution est moins importante (soit 1,6 mois) que celui du fonctionnement tandis que l'exécution du montant le plus important prend près de quatre mois après le retrait de cartons.

L'attribution de plus de trois marchés sur quatre par la commission de passation de marchés aussi bien pour les établissements d'enseignement secondaire que les services déconcentrés intermédiaires intervient après plus de vingt huit jours. Un peu moins de 12% des marchés sont attribués en moins de treize jours pour les établissements d'enseignement secondaire contre moins de 6% pour les services déconcentrés intermédiaires pour la même période.

Les taux d'exécution du budget

Les établissements scolaires réalisent en moyenne un taux d'environ 92%, soit 91% pour le budget de fonctionnement et 95% pour le budget d'investissement. Le taux d'exécution des services déconcentrés est de l'ordre de 92%.

Les établissements d'enseignement secondaire des régions du Centre et du Littoral ont exécuté tout le budget qui leur a été alloué. Le taux d'exécution du budget d'investissement pour les établissements scolaires est plus bas en ce qui concerne le budget de fonctionnement. C'est l'inverse pour les services déconcentrés.

Les pertes de ressources enregistrées dans le circuit de la dépense

A cause d'une multiplicité d'intervenants, une fraction importante des ressources budgétaires se perd dans le circuit de la dépense.

L'évaluation du montant de pertes dans le circuit de la dépense à l'aide des questionnaires conçus n'a pas produit des résultats fiables. Malgré les explications de l'équipe de collecte, plusieurs enquêtés ont exprimé leur malaise de voir une réponse à cette question du questionnaire. Cette attitude est compréhensible quand on sait que juste après le lancement de l'étude, l'opération d'assainissement des finances publiques ("Opération Epervier") a encore fait quelques victimes. Cette coïncidence aurait certainement créé la confusion dans l'esprit de certains responsables. Toutefois, des entretiens hors micro avec les acteurs de ce secteur ont permis d'obtenir une estimation de cette perte. Ainsi, il a été relevé que, pour prendre en charge les interventions des responsables qui se trouvent dans le circuit, les établissements scolaires et services déconcentrés ont enregistré en 2009 une perte moyenne d'environ 40% de leurs ressources budgétaires. Ce phénomène est encore plus perceptible en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les pertes ainsi subies par l'Etat sont la conséquence des sommes que les prestataires doivent verser aux différents maillons du circuit de la dépense selon les cas : les supérieurs hiérarchiques, les autorités administratives, les services des finances, les comptables matières, les membres de la commission de passation de marchés et les représentants du Maître d'ouvrage.

Cette estimation des pertes qui a pu être faite pour le budget de fonctionnement a été très difficile pour le budget d'investissement à gestion centrale (services centraux) ou à gestion locale (Gouverneurs et préfets).

De manière générale, les pertes les plus élevées dans le circuit de la dépense concernent les lignes destinées à "l'Achat de fournitures et petits matériels (33%)", à "l'Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques" (54%), à "l'entretien et la réparation des véhicules" (47%) et à "l'achat des autres fournitures courantes" (41%) et aux services propres de la structure sur les lignes "indemnités journalière de mission à l'intérieur" (13%) et "séminaires, formations et stages" (3%).

L'appréciation du fonctionnement des commissions de passation des marchés

En général, au moins un chef d'établissement sur deux est satisfait du fonctionnement de la commission de passation des marchés et 62% sont satisfaits des marchés passés. Le satisfecit est plus perceptible en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, deux chefs d'établissement sur trois pensent qu'ils devraient jouer un rôle différent au sein des dites commissions pour mieux les faire fonctionner.

Les principales raisons de la non satisfaction identifiées par les chefs d'établissements par rapport aux marchés passés par la commission sont le "manque de liquidité/financement", le "non respect des instructions des services techniques" et "l'opacité dans l'attribution des marchés".

La gestion des subventions aux établissements privés

L'enseignement privé contribue à l'encadrement de près de 30% de la population scolarisée. L'appui à cet ordre d'enseignement participe de l'axe stratégique du développement du partenariat dans le secteur de l'éducation. La subvention de l'Etat allouée à l'enseignement privé est versée aux établissements ayant une autorisation d'ouverture délivrée par les ministères en charges de l'éducation. Cette subvention sert à compléter les salaires des personnels autorisés à enseigner dans ces établissements. En 2009, on note que 50% d'écoles primaires et 62% d'établissements d'enseignement secondaire ont reçu des subventions de l'Etat.

Les montants de la subvention et les critères de leur répartition sont très peu connus des chefs d'établissements scolaires. En effet, seulement 9% de chefs d'établissement du primaire et 16% du secondaire sont informés du montant de la subvention qui leur est allouée. Par ailleurs, parmi les établissements ayant reçu des subventions en 2009, une très faible proportion (12% des chefs d'établissements primaires et 16% de ceux du secondaire) connaissait les critères de leur répartition.

La rémunération du personnel est la principale utilisation des subventions reçues de l'Etat. Dans le primaire, 97% de responsables utilisent leur subvention pour la rémunération du personnel, 63% pour le fonctionnement des services, 31% pour l'achat des matériels et équipements. De même dans le secondaire, 88% des établissements ont affecté les subventions dans la rémunération du personnel, 44,1% dans le fonctionnement des services et 45,2% pour l'achat des matériels et équipements.

La gestion du paquet minimum

Le "paquet minimum", conçu pour accompagner la gratuité de l'enseignement primaire. En 2008/2009, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour que le paquet minimum arrive à destination, 4,5% des écoles primaires publiques à travers le pays déclarent ne l'avoir pas reçu dont 5,6% en milieu urbain contre 3,4% en milieu rural.

En 2008/2009, la plupart des responsables d'écoles (près de 60%), ont été informés par correspondance administrative et 5,6% par communiqué de presse. Il convient toutefois de noter pour le déplorer qu'un directeur sur trois est encore informé par un canal inapproprié. Cette pratique est relativement plus fréquente en milieu rural.

On note que plus de 86% des directeurs d'écoles ont reçu leur paquet minimum de l'inspection d'arrondissement en 2008/2009 ; dont 92% en milieu rural et 80% en milieu urbain. Les ENIEG distribuent près de 8% du paquet minimum dans l'ensemble et pèsent pour près de 15% en milieu urbain contre environ 2% en milieu rural.

Pour faciliter l'acheminement du paquet minimum des lieux de collecte jusqu'aux écoles, le gouvernement accorde aux directeurs d'écoles des ressources financières au titre de frais de convoyage desdits paquets. Ces ressources sont pour la plupart (87,2%) inférieures à 5 000 FCFA et semblent varier d'un lieu à un autre en fonction des distances à parcourir. Dans l'ensemble 84,5% des directeurs d'écoles jugent ces frais insuffisants surtout ceux du milieu rural.

Le temps moyen qui sépare la rentrée scolaire de la notification aux directeurs d'école de la disponibilité du paquet minimum est de 4,5 mois et varie selon le milieu d'implantation de l'école. Ce temps est plus long en milieu rural, probablement du fait des commodités de transport qui sont moins bonnes qu'en milieu urbain.

Les directeurs d'école ont déclaré avoir rencontré un certain nombre de difficultés pour accéder au paquet minimum. Ces difficultés varient selon le milieu d'implantation de l'école. Les plus importantes sont liées aux difficultés de transport, à l'arrivée tardive à la qualité et à la quantité.

"Le problème de transport ou d'enclavement" est la principale difficulté en milieu rural, il représente environ 34% de l'ensemble des difficultés rencontrées, tandis qu'en milieu urbain, c'est "l'arrivée tardive et incomplète du paquet minimum". Bien que marginales, "l'insécurité" et la "corruption" constituent également un frein à l'entrée en possession du paquet minimum.

4.4 Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution budgétaire en 2008/2009

Dans les structures déconcentrées, les principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget de fonctionnement sont : "l'insuffisance/faiblesse des crédits alloués", le "manque de liquidités" dans les trésoreries, le "retard dans la réception des cartons", le "retard au niveau des engagements". Sont aussi citées parmi les sept principales raisons, les "pertes de ressources à tous les niveaux" et "les taxes élevées" mais dans des proportions moins élevées. Les mêmes difficultés sont rencontrées dans l'exécution du budget d'investissement.

Dans l'ensemble, l'on s'est plus intéressé aux dix principales difficultés (les plus citées) dans l'exécution du budget de fonctionnement dans les établissements d'enseignement secondaire. Neuf desdites difficultés s'observent aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Deux principales difficultés émergent dans chacun des milieux d'implantation à savoir "le retard dans la réception des autorisations de dépenses" et "l'insuffisance/faiblesse de crédits alloués". Quel que soit le milieu d'implantation, 58% des chefs d'établissements ont accusé un retard dans la réception des autorisations de dépenses. Concernant l'insuffisance de crédit, 28% de responsables en milieu urbain et 31% en milieu rural ont évoqué ce problème.

L'exécution du budget d'investissement dans les établissements d'enseignement secondaire rencontre selon les chefs d'établissements sept principales difficultés dont les plus récurrentes sont liées à "l'insuffisance/faiblesse des crédits alloués", au "retard dans la réception des cartons", au "retard dans les engagements" et aux "taxes élevées" (Voir tableaux en annexe 1).

5 LES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICES

5.1 Enseignement primaire

Infrastructures de base et commodités

Le système scolaire offre au niveau du primaire moins de places assises comparé à la demande effective. En effet, pour 60 élèves, le système scolaire n'offre que 50 places assises. Une analyse par région indique que les élèves sont mieux assis dans les écoles de Douala, du Littoral et du Sud-Ouest. Par contre, la situation est alarmante dans la partie septentrionale du pays où on enregistre au moins 3 élèves pour 2 places assises.

Il ressort de l'étude que 45,8% d'écoles possèdent un bloc administratif, 16,4% une bibliothèque, 5% une cantine scolaire et seulement 2,5% un ordinateur fonctionnel pour élève. Par ailleurs, les écoles possédant ces commodités sont majoritairement installées en milieu urbain. Par rapport à 2004, on note un progrès sensible concernant les bibliothèques (+5,7 points) et les blocs administratifs (+4,4 points).

De manière générale, on note une nette amélioration dans l'approvisionnement des écoles primaires en énergie électrique entre 2004 et 2010. En effet, le nombre d'écoles du système éducatif ne possédant aucune source d'approvisionnement en énergie électrique est passé de 76,0% en 2004 à 64% en 2010, soit une augmentation de 12 points. Malgré les efforts consentis par le gouvernement pour améliorer l'accès à l'électricité, le milieu rural reste encore fortement touché avec près de 90% d'écoles qui n'ont pas accès à l'électricité. En milieu urbain, le principal moyen d'accès à l'énergie électrique est le raccordement au réseau AES SONEL (56,2% des écoles primaires) tandis qu'en milieu rural, il faut ajouter à cette source d'énergie le groupe électrogène. L'utilisation de l'énergie solaire, bien qu'encore embryonnaire (0,3%) reste un phénomène essentiellement urbain et est principalement utilisé dans les régions du Nord-ouest et du Sud.

Si en milieu urbain l'eau produite par la CAMWATER est celle qui alimente principalement les écoles en eau de boisson, en milieu rural les écoles s'approvisionnent principalement dans les sources d'eau/puits aménagés, les forages et dans les rivières/lacs/ruisseaux. Il est également important de relever que 31,8% d'écoles primaires n'ont accès à aucune source de boisson surtout en milieu rural.

Dans l'ensemble, en moyenne une école sur dix possède une ligne de téléphone fixe. Cette proportion est la même pour les lignes de téléphone mobile destinées à l'école. La plupart des écoles ayant une ligne de téléphone sont de l'enseignement privé.

En ce qui concerne la sécurité, la majorité (soit 66%) des écoles n'a pas de clôture et est principalement implantée en milieu rural où plus de 9 écoles sur 10 ne sont pas sécurisées. Cependant, de 2004 à 2010, on note une nette amélioration de la proportion d'écoles disposant d'une clôture en parpaing (16,0% en 2004 contre 26,3% en 2010). A ce sujet, les écoles privées sont mieux sécurisées que celles du public.

Globalement, la proportion des écoles dotées de WC modernes (avec chasse eau) a presque doublé entre 2004 et 2010 (de 8,7% en 2004 à 16,0% en 2010). La situation du milieu rural reste critique (seulement 2,4% des écoles disposent des latrines avec chasse eau).

Assurance scolaire, petite pharmacie d'urgence, Programme Elargi de Vaccination (PEV) et Programme VIH/SIDA dans les écoles primaires

Dans l'ensemble, 9 élèves des écoles primaires sur 10 sont assurés. Il s'agit d'une police d'assurance souscrite par le gouvernement auprès des sociétés d'assurance pour ce qui est des élèves fréquentant les écoles publiques où par les chefs d'établissements privés pour leurs élèves.

Pour ce qui est de la possession d'une pharmacie d'urgence, trois écoles primaires sur quatre en sont dotées. Il s'agit d'un kit de santé disponible dans les écoles primaires publiques et privées pour les premiers soins.

Trois responsables d'écoles sur quatre déclarent avoir reçu une équipe du PEV dans le cadre d'une campagne de vaccination au cours de l'année scolaire 2008/2009. On observe une disparité de cet indicateur lorsqu'on passe du milieu urbain (87,6%) au milieu rural (64,1%).

Ressources humaines

L'effectif moyen du personnel par école au Cameroun est de 9 soit 8 permanents et 1 temporaire. Parmi le personnel permanent, 2 font à la fois l'administration et l'enseignement, 1 fait essentiellement de l'administration et 6 sont des enseignants "craie à la main". L'on relève par ailleurs que les villes de Yaoundé et Douala sont plus fournies en personnels permanents que les autres avec respectivement des effectifs de 12 et 15. Les écoles situées en milieu rural ont moins d'enseignants (5) que celles situées en zone urbaine (11).

Dans l'ensemble, 2 responsables d'écoles primaires sur 3 jugent l'effectif du personnel insuffisant. Cette proportion est plus élevée dans le milieu rural. Lorsqu'on tient compte de l'ordre d'enseignement dans l'analyse, on constate que c'est majoritairement les responsables des écoles publiques qui trouvent leur effectif insuffisant (73,1%).

Sur le plan de la qualification des enseignants, environ un responsable sur dix est insatisfait de la qualité de ses effectifs et c'est en milieu rural qu'on retrouve la plus grande proportion de responsables insatisfaits. La prise en compte de l'ordre d'enseignement dans les analyses ne vient pas différencier les points de vue selon qu'on est responsable du public ou du privé.

Supervision et inspection

Dans le souci d'améliorer l'offre de service d'éducation, les écoles primaires sont souvent soumises à la supervision et au contrôle des inspecteurs d'arrondissement pour limiter l'absentéisme et améliorer la qualité de l'enseignement. Neuf responsables d'écoles primaires sur dix déclarent connaître les critères d'inspection. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (90,4%) qu'en milieu urbain (88,5%). En moyenne, une école primaire a bénéficié de 4 inspections en 2008/2009, soit 3 en milieu rural et 4 en milieu urbain.

En ce qui concerne l'appréciation des visites pédagogiques reçues au cours de cette année scolaire, la quasi-totalité des responsables d'écoles primaires reconnaissent leur utilité.

5.2 Enseignement secondaire

Infrastructures de base et commodités

Pour l'ensemble l'enseignement secondaire, 4,4% des établissements sont en matériau provisoire.

A l'heure de la vulgarisation des TIC, 24% d'établissement de l'enseignement secondaire ne sont pas dotés d'ordinateurs fonctionnels au service des élèves. Suivant le milieu d'implantation, cette situation est beaucoup plus préoccupante en milieu rural (53%) qu'en milieu urbain (13%).

En ce qui concerne les ateliers fonctionnels, seuls les responsables des établissements d'enseignement technique ont été interrogés et il en ressort que plus de la moitié (57,2%) ne possède pas d'ateliers fonctionnels.

Plus de la moitié d'établissements d'enseignement général ne dispose pas de laboratoires fonctionnels dont 79,6% en milieu rural.

Le pourcentage d'établissements ayant une bibliothèque a évolué positivement depuis 2004, passant ainsi de 48,1% à 65% en 2010. On note aussi que 2 établissements du secondaire sur 5 ne disposent pas de bureaux pour enseignants.

En ce qui concerne l'internat, le pourcentage d'établissements qui en possèdent est resté relativement stable depuis 2004 (13,1%).

Quatre établissements d'enseignement secondaire sur cinq sont reliés à un compteur AES-SONEL, surtout en zone urbaine (91,2%). Cette situation est en nette augmentation de près de 20 points par rapport à 2004. Pour compenser le déficit en énergie d'éclairage AES SONEL, plusieurs établissements situés en milieu rural se servent de panneaux solaires (36,9%).

Parmi les sources d'approvisionnement en eau de boisson utilisées dans les établissements secondaire, le recours à l'eau courante (ou eau produite par CAMWATER) est plus important (65,8% en 2009/2010 contre 57% en 2003/2004). En milieu rural, 7 établissements sur 10 n'ont pas accès à une source d'approvisionnement en eau courante. D'autres dispositifs d'approvisionnement sont par ailleurs utilisés : la source d'eau /puits aménagé (7%), le forage (14,6%) et rivière/lac/ruisseau (2,3%). Les établissements situés en zone rurale sont les plus nombreux à recourir à ces derniers types de dispositifs.

Les lignes de téléphones fixe et mobile sont de plus en plus présentes dans les établissements d'enseignement secondaire. Plus de la moitié d'établissements ont à leur disposition une ligne de téléphone fixe tandis que 2 établissements sur 5 disposent d'une ligne de téléphone portable au service des élèves.

De manière générale, 95,6% d'établissements disposent d'un lieu d'aisance conventionnel. Cependant, 56% seulement sont dotés d'un WC moderne (avec chasse d'eau). Ce pourcentage a évolué positivement depuis 2004 où deux établissements sur cinq disposaient d'un WC avec chasse d'eau. En milieu rural, le pourcentage d'établissements du secondaire ayant d'autres lieux d'aisance non conventionnels reste encore important.

Infirmierie d'urgence, Programme Elargi de vaccination (PEV), Assurance des élèves et programme VIH/SIDA

Durant l'année scolaire 2008/2009, la plupart d'établissements d'enseignement secondaire ont souscrit une police d'assurance pour tous les élèves. Il existe néanmoins près d'un établissement sur dix dans la région de l'Est où les élèves ne sont pas assurés.

Trois établissements sur cinq sont dotés d'une pharmacie d'urgence et ceux-ci sont plus nombreux en milieu urbain.

Au cours de la même année près de deux établissements sur cinq n'ont pas bénéficié du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Dans la zone du Sud, près de 3 établissements sur 4 n'ont pas bénéficié du PEV et ceux du milieu rural ont été les plus nombreux.

Le Programme VIH/SIDA agit suivant certaines actions spécifiques dont, la formation du personnel des établissements sur la prévention et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA, la sensibilisation de la communauté éducative sur le VIH/SIDA et la mise en place d'un système d'encadrement des personnels vivant avec le VIH/SIDA. En 2009/2010, seulement 3 établissements sur 5 ont été visités et ceux ayant plus bénéficié de cette visite sont majoritairement en milieu rural.

Ressources humaines

L'effectif moyen du personnel par établissement secondaire au Cameroun est de 59, soit 40 permanents et 19 temporaires. Parmi le personnel permanent, 7 font à la fois l'administration et l'enseignement, 5 font essentiellement de l'administration et 29 sont uniquement enseignants. Contrairement aux autres régions, celles du Littoral, de l'Est, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua regorgent un nombre moyen en personnel permanent largement en dessous de la moyenne nationale.

Supervision et inspection

Près de 9 responsables d'établissement sur 10 ont une connaissance des critères d'inspection. La connaissance de ces critères est bien partagée quelque soit le milieu d'implantation de l'établissement. En 2008/2009, quatre visites d'inspection en moyenne ont été faites dans les lycées et collèges par les responsables pédagogiques. Plus de la moitié des responsables d'établissement trouvent ces visites pédagogiques indispensables.

6 LES CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE DES SERVICES D'EDUCATION

6.1 Les Caractéristiques de la population scolaire

Les résultats de l'enquête indiquent que l'enseignement public encadre environ 70% d'élèves et le privé 30. La disponibilité, le faible coût des frais de scolarité et la qualification du personnel enseignant pourraient justifier ce choix. Indépendamment du groupe socio-économique des chefs de ménages, le choix de l'ordre d'enseignement de leurs enfants est quasi-identique.

Entre 2003 et 2010, on note une hausse d'environ 6 points de la contribution de l'enseignement privé à la scolarité des enfants. Cette augmentation est plus marquée dans les deux grandes métropoles du pays que sont Douala (20 points) et Yaoundé (14 points).

Malgré le coût élevé de la scolarité dans les établissements du privé, ces derniers restent préférés aux structures publiques en raison de la bonne qualité du service rendu.

6.2 Les pratiques liées au recrutement des élèves dans les établissements scolaires publics

Comme en 2003, indépendamment de la zone d'enquête, du milieu d'implantation et de l'ordre d'enseignement des établissements scolaires, le recrutement des élèves se fait principalement sur titre/étude de dossier (7 parents sur 10) et sur concours (2 parents sur 10). Les pratiques de transfert qui s'observent généralement pour les établissements du public et qui sont surtout dues à la mobilité des parents d'élèves sont restées dans l'ensemble assez faibles. Cependant, comparativement aux résultats du PETS1, on note une baisse importante de ce mode de recrutement à Douala et à l'Ouest. Autant que le transfert, la négociation est moins pratiquée par les parents bien qu'elle soit significative à Yaoundé.

Pour plus de deux cinquièmes des personnes interrogées, le choix d'un établissement scolaire est motivé par la proximité de ce dernier. La seconde raison de choix d'un établissement est sa bonne réputation qui fait surtout appel à la discipline et au taux de réussite. Il y a également lieu de relever que dans certaines zones, les parents n'ont pas beaucoup de choix et sont quelques fois obligés d'inscrire les enfants dans les seuls établissements disponibles. Cela est plus perceptible en milieu rural.

Dans l'ensemble, un élève sur deux fréquente un établissement scolaire public près de son ménage. Près d'un quart des élèves de Yaoundé et de Douala fréquentent les établissements scolaires publics les plus proches de leurs ménages respectifs. Partout ailleurs, cette proportion est plus importante et varie entre 45,3% au Sud-Ouest et 64,4% au Littoral. Par ailleurs, on relève que la proportion d'élèves fréquentant l'établissement public le plus proche du ménage est plus élevée en milieu rural.

Dans l'ensemble, en raison de la réputation acquise par certains établissements scolaires, un parent sur deux privilégie la stabilité de ses enfants dans le choix de l'établissement. Par contre, l'instabilité est beaucoup plus prononcée à Douala et à Yaoundé où, seulement 25% environ de parents conservent les enfants dans le même établissement. En effet, les parents de ces deux villes trouvent les distances entre leurs ménages et les établissements scolaires publics les plus proches trop longues.

De façon générale, la dépense moyenne annuelle des ménages pour l'éducation de leurs enfants est de 75 000 FCFA. Les ménages vivant en milieu urbain effectuent deux fois plus de dépenses pour l'éducation des élèves que ceux du milieu rural. Considérant uniquement les ménages urbains, ceux de la région du centre (hormis Yaoundé) effectuent, en moyenne, la plus grande dépense (180 000 FCFA) tandis que les ménages de l'Extrême-Nord effectuent la plus faible soit (33 000 FCFA).

L'appréciation de la qualité des prestations de services

Il apparaît que 69% des parents pensent que les élèves sont bien assis surtout dans le privé. Cette proportion est de 61% pour les établissements publics contre 88% pour le privé.

En ce qui concerne les locaux, près de 50% des parents qui envoient leurs enfants dans des établissements publics les trouvent en bon état. Cette opinion est encore plus importante dans le privé

(66%). Concernant le milieu de résidence 58% de parents estiment que les locaux des établissements où fréquentent leurs enfants sont en bon état contre 48% en milieu rural.

Les conditions d'hygiène et de salubrité sont jugées plus satisfaisantes dans le privé (87%) que dans le public (69%).

Plus de 7 parents sur 10 interrogés ont déclaré que les établissements dans lesquels fréquentent leurs enfants ne sont pas dotés de bibliothèques, de laboratoires ou encore d'ateliers. La différence entre les milieux rural et urbain est assez importante et en faveur du milieu urbain. Selon les déclarations des parents, 72% d'établissements en milieu rural n'ont pas de bibliothèque.

Concernant les ateliers, le constat est le même que pour les bibliothèques et les laboratoires. Les établissements du public des deux milieux d'implantation sont moins lotis que ceux du privé.

En dépit du fait que ces caractéristiques soient en grande majorité absentes dans les établissements fréquentés par les enfants des ménages interrogés, on peut noter avec satisfaction que plusieurs sont équipés.

6.3 L'évaluation du niveau de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation

A l'aide d'un indicateur global de satisfaction construit avec les variables d'appréciation, il se dégage que les bénéficiaires de ces services sont pour la plupart globalement très insatisfaits. En effet, la population des bénéficiaires est composée de 41% de ceux qui sont insatisfaits de la prestation des ces services, de 39% de ceux qui ne sont ni satisfaits ni insatisfaits et de 20% de ceux qui sont satisfaits.

Des disparités régionales sont observées. C'est dans la région de l'Est (48,7%) que les bénéficiaires expriment la plus grande insatisfaction, contrairement au Sud-ouest (24,8%) où la satisfaction est la plus grande. En dehors du Nord (34,7%), les autres régions du septentrion ont des niveaux d'insatisfaction très élevés.

Suivant l'ordre d'enseignement, les bénéficiaires qui fréquentent les établissements publics sont les plus insatisfaits des prestations reçues. En effet 48% des bénéficiaires de services de cet ordre sont insatisfaits. On est par ailleurs plus satisfaits des services reçus dans les établissements confessionnels catholiques que partout ailleurs dans le privé.

Selon le niveau de vie du ménage auquel ils appartiennent, les bénéficiaires issus des ménages pauvres sont en termes de proportion les plus insatisfaits (45% contre 40% des ménages non pauvres). Les bénéficiaires sont également plus insatisfaits en milieu rural (45%) qu'en milieu urbain (40%).

Il ressort enfin qu'au fur et à mesure que le bénéficiaire a un niveau d'instruction plus élevé, sa satisfaction augmente également. Les moins instruits sont donc les moins satisfaits des services d'éducatifs reçus.

7 ANALYSE DE L'EFFICACITE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES ALLOUEES AU SYSTEME EDUCATIF CamerounAIS

On peut aller au-delà des problèmes déclarés par les enquêtés en prenant en compte dans l'analyse les problèmes identifiés à partir d'autres sources secondaires et des observations, problèmes jugés pertinents par les experts de l'équipe technique.

7.1 Une volonté affirmée de faire de l'éducation un secteur prioritaire

La volonté des pouvoirs publics camerounais à rendre l'éducation accessible à tous a conduit à la promulgation de la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire depuis l'année scolaire 2000/2001. En rappel, le Gouvernement camerounais a souscrit aux initiatives internationales en la matière, notamment à l'initiative Fast track qui vise à soutenir un certain nombre de pays sous développés dans leur engagement à réaliser l'éducation primaire pour tous et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Pour soutenir toutes ces initiatives, l'Etat consacre chaque année depuis 2004, plus de 12% du budget national pour le fonctionnement du secteur éducation.

Même si le seuil de 20% prévu par l'initiative Fast track n'est pas encore atteint, l'allure de l'évolution de ce ratio permet de constater que la priorité accordée à l'éducation va grandissante.

Des efforts sensibles sont faits au niveau de la formation des ressources humaines. Au niveau de l'enseignement primaire, plusieurs écoles de formation (ENIEG) privées sont de plus en plus créées pour former davantage d'enseignants. Il en sort chaque année de nombreux diplômés formés et prêts à l'emploi autant dans les écoles publiques que dans les écoles privées. De nombreux efforts ont été faits ces dernières années par le gouvernement pour résorber la carence observée d'enseignants dans les écoles ; surtout dans les zones prioritaires d'éducation. Près de 37200 instituteurs ont été contractualisés depuis l'année 2007 conformément au programme quinquennal arrêté de commun accord entre le Cameroun et ses partenaires techniques et financiers au développement, dont la Banque Mondiale et la France.

En ce qui concerne la formation des enseignants du secondaire, en plus de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, de son annexe de Bambili dans le Nord-Ouest du pays et de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique à Douala, une nouvelle Ecole Normale est fonctionnelle à Maroua dans l'Extrême-Nord depuis l'année académique 2009/2010. La décision d'améliorer l'offre d'enseignants qualifiés vient répondre à une préoccupation majeure à savoir : garantir une formation de bonne qualité aux apprenants. Contrairement aux instituteurs, les élèves-enseignants diplômés pour le secondaire sont tous recrutés à la fonction publique et bénéficient autant que tous les autres fonctionnaires et contractuels de l'Etat des conditions de travail propres à leur grade et à leur indice.

Les professeurs de lycées et de collèges (PLEG) sont intégrés dans la fonction publique respectivement en catégorie A1, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, indice 430 et A2, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, indice 465 selon le diplôme d'entrée à l'école.

Mieux que le renforcement des effectifs des enseignants, le soutien constant de l'Etat dans l'offre des infrastructures scolaires a permis d'accroître la capacité d'accueil des établissements. L'on estime annuellement en moyenne à 326, le nombre d'écoles primaires créées entre 2004 et 2009. La création de nouvelle université, l'ouverture de nouvelles filières de formation technique notamment dans les TIC, les nouvelles réformes engagées dans l'enseignement supérieur à travers le système MLD, sont autant d'initiatives à mettre à l'actif du gouvernement camerounais. Il y a tout de même lieu de relever que l'effet de certaines mesures telles que la construction des écoles peuvent être handicapées par les problèmes posés par les autres secteurs transversaux comme les travaux publics.

7.2 La menace qui vient des autres secteurs

L'impact des actions menées dans le cadre de la politique éducative semble contrecarré sur le terrain par des blocages qui sont imputables à d'autres secteurs.

L'objectif d'universalité de l'éducation primaire ne peut être atteint si l'école n'est pas suffisamment proche des élèves. L'observation révèle qu'il y a beaucoup de régions où la difficulté d'accès à l'école constitue encore une véritable barrière à la scolarisation des plus petits qui, dans certaines localités (cas enregistrés dans certaines localités au Nord-Ouest par exemple) s'inscrivent pour la première fois à l'école primaire à l'âge de 7-8 ans (alors que l'âge officiel est de 6 ans).

En ce qui concerne les enseignants, en plus de l'enclavement, l'inaccessibilité à d'autres services sociaux est la cause de sérieux handicaps à l'assiduité et à la ponctualité des enseignants dans l'arrière-pays. De plus, les enseignants nouvellement intégrés dans la Fonction Publique, qui pour la plupart ont été formés en ville, ne s'adaptent pas facilement dans un environnement qui ne leur permet pas d'accéder à Internet, de se connecter à un réseau téléphonique, d'avoir un habitat décent, d'avoir de l'eau potable et de l'électricité, d'inscrire aussi leurs enfants dans une école qui leur permet de s'initier aux TIC, etc.

La dépendance du secteur Education vis-à-vis des autres paraît ainsi évidente et la nécessité d'utiliser une approche holistique et intégrée à l'instar de celle proposée par l'initiative "Programme Village du Millénaire", se révèle comme une solution qui s'inscrit dans la durabilité. Sans une véritable prise en compte de l'environnement socioéconomique, certaines écoles nouvellement construites sont très tôt exposées à la fermeture, du fait du manque d'enseignants et même des élèves.

7.3 La problématique de l'efficacité de la politique du paquet minimum et de l'assurance des élèves du primaire

Dans la politique de gratuité de l'enseignement primaire public, le rôle du paquet minimum est essentiel. Dans l'ensemble, la gestion de ce paquet minimum s'est révélée satisfaisante comme c'était déjà le cas lors du PETS 1. Le circuit de la distribution est plus ou moins respecté, la quasi totalité des directeurs d'école enquêtés reconnaissent avoir reçu le paquet minimum, l'information semble assez bien circuler entre les différents intervenants. Toutefois, quelques imperfections demeurent.

Le premier écueil concerne le convoyage du paquet qui est laissé à la charge des responsables d'école au dernier niveau de distribution. La presque totalité des directeurs d'école interrogés affirme n'avoir par reçu des frais de transport. L'enquête révèle que ce paquet minimum est constitué essentiellement de craie et de stylo à bille. Si quelques différences non négligeables existent entre les déclarations des IAEB et celles des directeurs d'école sur les quantités reçues par école, tous restent unanimes que le matériel didactique n'est pas toujours de bonne qualité. Par ailleurs, l'arrivée tardive de ce paquet minimum qui connaît déjà les problèmes sus-évoqués peut amener à s'interroger sur sa pertinence.

Avec le transfert en 2010 de la gestion de ce paquet minimum aux communes, l'espoir est justifié que sa gestion soit facilitée et s'améliore.

Concernant l'assurance des élèves du primaire, l'Etat prévoit dans le budget des écoles primaires une souscription d'une police d'assurance pour les élèves afin de faciliter leur prise en charge face à une éventuelle situation accidentelle.

Malheureusement, les directeurs qui sont régulièrement en contact avec les élèves ne semblent pas convaincus de la pertinence de cette assurance d'autant plus que la plupart ne maîtrise pas la procédure de sa mobilisation en cas d'incident. On pourrait comprendre que cette dépense soit gérée au niveau central de l'éducation compte tenu du fait que les cas d'incidents importants ne sont pas légions dans les écoles. Cependant, le souhait des directeurs est de recevoir chaque année et à temps les polices ou contrats d'assurance pour leur permettre de connaître les interventions possibles auprès des élèves accidentés.

7.4 L'optimisation et la modernisation du système d'information pour le renforcement de la traçabilité de la dépense publique

Depuis 2004, des efforts ont été accomplis afin d'améliorer la circulation de l'information notamment par la diffusion du journal des projets jusqu'au niveau des villages et dans la presse d'une part et la publication de l'exécution du budget dans la presse, d'autre part. Mais il reste encore assez de problèmes en rapport avec le système d'information au niveau des services déconcentrés, que ce soit ceux de l'éducation ou ceux des services en charge des questions de budget de l'Etat.

Le PETS2 montre que cet archivage, quand il existe, dépend pour l'essentiel des capacités et de l'organisation du responsable en place.

Une solution peut être de continuer aux niveaux régional et local l'exercice de diffusion des ressources et des dépenses qui a déjà commencé au niveau des services centraux. A cet effet, le texte d'une autorité compétente pourra rendre obligatoire la publication au début du semestre des ressources reçues pour le compte de la structure (y compris les ressources issues de l'APEE) et la publication à la fin du semestre de l'utilisation de ces ressources. Cet exercice, qui peut être réalisé à l'aide des outils standards va certainement cultiver l'habitude de rendre disponible à tout temps l'information sur la gestion des finances publiques. Par conséquent, cela pourra contribuer au renforcement de la redevabilité du citoyen. En outre, parce qu'un bon suivi de la traçabilité des dépenses publiques requiert des informations objectives, un tel exercice de diffusion pourra aider lors des futures enquêtes PETS à améliorer la qualité des indicateurs à produire.

Pour faciliter la tâche, l'informatisation des procédures de gestion, qui permet d'alléger la charge de travail, se révèle comme un moyen efficace et urgent tout au moins pour le niveau régional.

7.5 L'allocation des crédits et le niveau de satisfaction des chefs de ménage

Le gouvernement accorde beaucoup d'importance à l'éducation en tant que secteur prioritaire, tout au moins pour les deux ministères qui font partie du champ de l'étude.

S'il est vrai que les actions du gouvernement doivent prendre en compte les différents engagements souscrits aux niveaux national et international, on constate tout de même un vide juridique en matière d'allocation des ressources financières entre les ministères en charge du secteur pour la mise en œuvre des activités y relatives. A ce jour l'allocation des ressources budgétaires se fait par ministère sur la base d'un certain nombre de stratégies gouvernementales notamment le DSCE, les stratégies sectorielles de l'éducation et les CDMT. Cependant, cette allocation ne tient pas compte des normes prescrites par certaines initiatives auxquelles le Cameroun a souscrit telles que l'initiative 20/20, fast track Initiative, PPTE, IADM, etc.).

Au plan technique, l'application informatique appelée SIPBUD (Système Intégré de Préparation du Budget) conçue pour servir d'instrument d'allocation objective du budget, et qui a été utilisée à l'ex-Ministère de l'Education Nationale, est mise en veilleuse au MINESEC. Au MINEDUB, les données utilisées par le SIPBUD sont issues soit de la carte scolaire soit des directeurs d'école. La qualité de ces données fait l'objet de biais dus aux motivations personnelles des chefs d'établissement qui les fournissent à la base. De plus, la pression des hommes politiques, des leaders d'opinion et autres élites affaiblissent l'efficacité des résultats devant être générés par le SIPBUD.

En outre, comme pour tous les autres ministères, les organigrammes du MINEDUB et du MINESEC ne sont pas suffisamment explicites sur les rôles et la complémentarité des intervenants dans la chaîne PPBS. Le fait que la structure qui prépare le budget soit aussi celle qui suit son exécution est à l'origine des conflits de compétence et d'intérêts évidents qui favorisent ainsi l'opacité sur tout ce qui concerne les questions budgétaires.

L'équité est mise à mal ; la répartition des enseignants sur l'ensemble du territoire national est faite de manière inéquitable. La région de l'Extrême-Nord se positionne comme la plus défavorisée. Pour l'enseignement primaire, l'effectif des enseignants en poste est le plus faible comparativement à celui des élèves inscrits. Les régions du Littoral, du Nord-Ouest, du Nord et de l'Est sont aussi parmi les plus défavorisés par rapport à l'effectif des enseignants en poste.

7.6 Principaux problèmes relevés au terme de l'enquête

Les problèmes évoqués par les enquêtés et ceux issus des observations des experts. La synthèse de ce ceux-ci donne le résultats :

Sur le circuit de la dépense

- Faible implication des gestionnaires à la base lors de la préparation du budget ;
- Diffusion insuffisante des rapports financiers produits aux comités de gestion ou à la hiérarchie ;
- Qualité insuffisante des informations qui sont à la base de l'élaboration du budget ;
- Faiblesse des subventions accordées aux établissements privés ;
- Difficultés de recouvrement des frais de scolarité ;
- Faible prise en compte des exigences de l'enseignement technique dans l'allocation budgétaire ;
- Pas assez d'argent pour les travaux pratiques ;
- Non diffusion des informations relatives au budget ;
- Arrivée tardive des subventions aux établissements privés ;
- Non disponibilité des outils standards pour la comptabilité.

Sur le niveau de satisfaction des bénéficiaires

- Inefficacité du système de recrutement, d'évaluation et d'orientation ;
- Insuffisance des enseignants ;
- Insuffisance d'enseignants qualifiés ;

- Paiement des frais non réglementaires lors de l'inscription ;
- Déficit de places assises qui oblige les élèves soit à se surcharger sur les bancs, soit à s'asseoir à même le sol ;
- Développement de la corruption et des détournements dans les établissements scolaires.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En dépit de nombreux efforts qui ont été déployés par le Gouvernement et ses partenaires au développement, la gouvernance dans le secteur éducation ne s'est pas beaucoup améliorée. L'enquête PETS2 a permis d'identifier quelques sources d'inefficacité dans la traçabilité des dépenses publiques. Il ressort que l'une des plus importantes est l'absence/insuffisance de diffusion de l'information à des niveaux parfois insoupçonnables, justifiée d'une part par la non organisation du système d'information en particulier en ce qui concerne la tenue des archives sur les finances publiques, d'autre part par l'absence de textes obligeant les différents acteurs à communiquer l'information. Au niveau des services déconcentrés, l'enquête a révélé que l'essentiel des pertes de ressources est enregistré à deux niveaux : au contrôle financier et au niveau des autorités administratives.

En vue de définir une matrice d'actions pour aider à résorber les difficultés rencontrées dans le développement de l'Education et pour rendre efficace la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'Education, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

Pour l'amélioration de la gouvernance et de la qualité de l'information budgétaire,

- Concevoir des outils standards permettant de rendre compte de l'utilisation du budget et rendre leur utilisation obligatoire par les textes d'une autorité compétente ;
- Elaborer un texte qui rend obligatoire à tous les niveaux l'affichage de l'information sur l'utilisation des ressources publiques ;
- Dans le court terme, informatiser les procédures de gestion et de production de l'information sur le budget de l'Etat pour toutes les services de niveau régional ;
- Créer à moyen terme un système intégré d'informations budgétaires dans le secteur de l'éducation. Il permettra une gestion efficace et cohérente des données budgétaires et la mise à jour permanente des informations du système éducatif, éléments importants de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques ;
- Etendre les enquête "Budget tracking" à d'autres secteurs dans le but d'assurer une synergie des actions.

Pour la satisfaction des bénéficiaires

- Renforcer le système d'inspections des établissements scolaires ;
- Poursuivre le recrutement des enseignants et leur renforcer des capacités (formation continue) ;
- Rationaliser les affectations des enseignants et mettre en place des primes d'éloignement, qui devront être sensiblement relevées pour avoir un réel caractère incitatif, afin d'améliorer la dotation des zones rurales en enseignants.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ETUDE

1.1 Contexte de l'étude

Une enquête sur le circuit des dépenses publiques "Budget tracking" (encore appelé PETS) est un audit statistique (et non comptable). C'est un type d'opération qui doit permettre de disposer d'un document de référence pour l'appréciation de la gestion des finances publiques dans les secteurs prioritaires considérés.

La première opération du genre, PETS 1, commanditée par le Gouvernement camerounais, a été réalisée au Cameroun en 2003/2004, par l'Institut National de la Statistique (INS). Elle faisait partie des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative d'allègement de la dette publique des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). A l'issue de cette étude, une matrice d'actions prioritaires (MAP) a été produite et certaines des actions de cette matrice sont déjà mises en œuvre. Au nombre de celles-ci, on peut citer la création et le fonctionnement effectif des comités locaux de suivi du BIP et la diffusion du Journal des projets jusqu'au niveau des chefferies traditionnelles de troisième degré. La présente enquête (PETS 2) en est également l'une des recommandations de ladite matrice d'actions.

Cette fois encore, le suivi des dépenses publiques s'est focalisé à l'éducation et la santé qui constituent deux secteurs sociaux auxquels le Gouvernement camerounais accorde une grande priorité. Dans ces secteurs prioritaires, le rapport national des consultations participatives de mars 2008 fait ressortir quelques réalisations effectuées au cours de la période de mise en œuvre du DSRP 1 (2003-2007) qui auraient permis d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base. Toutefois, il reste préoccupant d'évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures retenues dans le plan d'actions prioritaires issu du PETS 1, ce qui permet de corriger les dysfonctionnements éventuels qui persistent et d'actualiser la matrice des mesures à mettre en œuvre dans le but ultime d'assurer à l'ensemble de la population un accès adéquat aux services de santé et d'éducation de qualité.

Par ailleurs, la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat a rendu disponible "la constitution financière du Cameroun". En rapport avec cette loi qui consacre les principes de régularité, de sincérité et de fidélité dans la tenue des comptes publics, le PETS 2 se positionne comme un instrument de suivi et d'évaluation de ce nouveau régime financier.

Compte tenu de l'importance du volet gouvernance dans la politique actuelle du gouvernement et la place de la gestion axée sur les résultats, il a été recommandé qu'une telle enquête soit réalisée périodiquement, avec des outils de collecte allégés, pour évaluer l'efficacité de la dépense publique et l'évolution de la satisfaction des bénéficiaires.

1.2 Objectifs de l'étude

1.2.1 Objectif général

L'objectif général du PETS 2 est de fournir au Gouvernement camerounais et aux partenaires intervenant dans les secteurs de l'éducation et de la santé, l'information nécessaire pour apprécier objectivement les performances de la dépense publique dans ces deux secteurs au cours de la période 2003-2009.

1.2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'étude a pour objectifs :

- iv) de fournir une évaluation actuelle de la traçabilité de la dépense publique afin de mesurer les progrès réalisés dans la gestion des ressources publiques depuis le précédent PETS et d'identifier les sources d'inefficacité qui y subsistent.
- v) d'évaluer la mise en œuvre des mesures retenues dans la matrice d'actions prioritaires issues du PETS1 et le niveau d'appropriation des différents outils de suivi et de contrôle des dépenses publiques par les intervenants des secteurs de l'éducation et de la santé. La nécessaire

dissémination de l'information sur la provision des services publics d'éducation et de santé sera examinée pour engager les citoyens et renforcer la redevabilité sociale.

- vi) d'apprécier le degré de satisfaction des bénéficiaires des secteurs de l'éducation et de la santé afin de dégager des orientations d'amélioration de l'accès et de la qualité de ces services.

1.3 Approche méthodologique de l'étude

Pour réaliser l'enquête PETS 2, un comité de pilotage a été créé. Ce comité était composé de l'équipe de coordination technique de l'INS et des experts des secteurs concernés par la problématique à traiter. Il s'agit notamment des secteurs : Education (MINEDUB et MINESEC), Santé (MINSANTE), finances publiques (MINFI et MINEPAT) et Suivi des programmes économiques (CTS).

1.3.1 Champ de l'étude

Sur le plan géographique, l'enquête a couvert l'ensemble du territoire national. Etaient concernés par l'opération, du côté des services publics, tous les niveaux hiérarchiques des administrations de l'éducation et de la santé publique et les structures prestataires de services (établissements scolaires et formations sanitaires). S'agissant des bénéficiaires, toutes les Zones de Dénombrement (ZD) de la troisième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 3) ont fait partie de la base de sondage de l'enquête.

Afin de déceler les spécificités régionales en termes notamment de coût et de qualité de service public de santé ou d'éducation, le territoire national a été découpé en douze régions d'enquête (les deux grandes métropoles Yaoundé et Douala étant considérés comme des régions d'enquête à part). Ceci permet une désagrégation de l'information, nécessaire dans le cadre de la décentralisation en cours de mise en œuvre, mais facilite aussi les comparaisons avec le PETS 1.

Encadré 1 : Limites du champ de l'étude

En ce qui concerne les ménages, n'ont été retenus que ceux ayant participé à la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 3). Le souci majeur étant de mettre en liaison les appréhensions des bénéficiaires des services de l'éducation et leurs conditions de vie à travers la fusion des bases des deux opérations.

Pour ce qui est des établissements scolaires, comme au PETS 1, il a été expressément exclu du champ les enseignements maternel (il ne couvre pas tout le territoire national et la dépense publique y afférente obéit à peu près à celle des écoles primaires), post-primaire et normal (ils sont très peu disséminés sur le territoire en raison de leur particularité) ainsi que l'enseignement supérieur qui répond à d'autres règles de gestion notamment le conseil d'administration qui régit les établissements concernés et les subventions du gouvernement même pour les établissements publics.

1.3.2 Sources de données et unités statistiques

Les données ont été collectées auprès :

- (i) des services administratifs (centraux, régionaux, départementaux, etc.) par lesquels transitent les ressources ;
- (ii) d'un échantillon des structures prestataires de services éducatifs ou sanitaires ;
- (iii) d'un échantillon des bénéficiaires des services des secteurs concernés.

Les informations relatives à la traçabilité de la dépense publique ont été collectées essentiellement pour l'exercice budgétaire 2009 ou 2008/2009.

Du côté de l'offre, l'unité statistique était une structure publique ou privée, prestataire de services éducatifs ou sanitaires. A la base, il s'agit des établissements scolaires ou des formations sanitaires. Ces unités constituent en même temps les unités d'observation. Par ailleurs, les responsables des

différents services administratifs par lesquels transitent les ressources ont été interrogés (services centraux, régionaux, départementaux, etc.).

Pour ce qui est des établissements prestataires des services éducatifs de base, la base de sondage était constituée de la liste de toutes les écoles primaire et des établissements d'enseignement secondaire général ou technique, relevant de l'ordre d'enseignement public et privé. Ces listes ont été fournies respectivement par le MINEDUB et le MINESEC.

La contrainte de reconduire une partie de l'échantillon PETS1 à PETS2 oblige la comparaison des bases de sondage sur les deux années et cette opération a révélé des mutations des structures dont il importe de tenir compte. Pour ce qui est des établissements scolaires, certaines écoles primaires ont été éclatées en plusieurs écoles partageant les mêmes locaux. Pour reconduire de telles structures dans l'échantillon du PETS2, l'on retient l'école n°1.

S'agissant de la demande, l'unité statistique est le ménage ou un malade à vif dans une formation sanitaire.

Les informations du niveau central ont été collectées sous forme de données secondaires ou par entretien direct.

La collecte des données secondaires vise deux objectifs : d'une part, permettre une maîtrise de l'organisation administrative dans les domaines de l'éducation et de la santé, et d'autre part, faire le diagnostic général des systèmes éducatif et sanitaire du pays.

Certaines des données secondaires ont été collectées dans les structures spécialisées dans les enquêtes et recensements démographiques et socio-économiques ; celles-ci portent sur la structure de la population par âge, sexe, région, etc. et permettent une estimation de l'offre et de la demande potentielle des services.

Les études et documents de politique et programmes en matière d'éducation et de santé, élaborés par le Gouvernement camerounais, les organismes internationaux ou les organisations non gouvernementales (ONG) fournissent également des informations sur les actions qui ont déjà été mises en œuvre en faveur des secteurs ciblés et plus particulièrement sur le volume des ressources financières et non financières allouées à la réalisation des projets.

Une exploitation des textes législatifs et réglementaires sur les finances publiques a par ailleurs permis d'avoir des éléments sur le contexte institutionnel.

1.3.3 Plan de sondage

1.3.3.1 Approche méthodologique de tirage des échantillons

L'approche du choix des échantillons du PETS2 est similaire à celle du PETS1 étant donné que d'une part PETS2 porte sur le même champ et vise les mêmes objectifs que PETS1 dont elle devrait permettre d'actualiser les résultats et d'analyser les évolutions observées, et d'autre part, PETS2 intervient comme PETS1 peu après une Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM) ayant permis d'actualiser le profil de pauvreté et les conditions de vie des ménages.

C'est ainsi que le tirage de l'échantillon du PETS2 a intégré à la fois les acquis de celui de l'ECAM3 réalisée en 2007 et celui du PETS1 de 2003/2004. Il s'agit donc d'une enquête nationale représentative stratifiée à un ou deux degrés selon le type d'unités ciblées.

L'option d'intégrer certains choix méthodologiques de PETS2 avec ceux de PETS1 et d'ECAM3 permet d'assurer une meilleure lisibilité et une analyse future des résultats desdites enquêtes dans une perspective d'étude des déterminants de la pauvreté, et des trajectoires des établissements et services échantillonnés entre 2003/2004 et 2009/2010 en matière de gestion des ressources publiques. Cette option permet également de gagner du temps et en ressources en héritant des acquis des précédentes opérations en ce qui concerne la conception et d'autres travaux préparatoires de l'enquête (par exemple, utilisation de la cartographie des zones de dénombrement récemment actualisée à l'ECAM3), et de limiter l'effet qualité de certaines bases de sondage disponibles (par exemple, incomplétude des listes nationales d'établissements scolaires ou sanitaires, vétusté de certaines cartes des zones de dénombrement issues de la cartographie du 3^{ème} RGPH et utilisées pour l'enquête ménage).

1.3.3.2 Stratification

Dans le cadre du PETS2 comme dans celui du PETS1 et des ECAM2 et 3, le territoire national est stratifié en 12 domaines d'étude ou régions d'enquête, à savoir les 10 régions administratives du pays, auxquelles s'ajoutent, compte tenu de leurs spécificités, les métropoles de Douala et Yaoundé considérées comme des domaines d'étude à part.

En dehors de Yaoundé et Douala considérées comme entièrement urbaines, chacune des régions administratives du pays est a priori subdivisée en trois sous-strates de résidence : le milieu urbain composé des villes de 50 000 habitants ou plus, le semi-urbain comprenant les agglomérations de 10 000 à moins de 50 000 habitants, et le milieu rural (agglomérations de moins de 10 000 habitants). Pour les besoins d'analyse cependant, l'on a retenu une stratification simplifiée opposant le milieu urbain (ensemble des villes de 50 000 habitants ou plus) au milieu rural au sens large (agglomérations de moins de 50 000 habitants).

1.3.3.3 Taille de l'échantillon

Etant donné que PETS2 s'est proposé de produire des résultats robustes d'une part par région et de la contrainte budgétaire, les tailles des échantillons du PETS2 seront, pour les différents types d'unité ciblées, proches de celles retenues au PETS1.

La ventilation de l'échantillon théorique par type d'unités prévoit, environ 1 642 ménages et 330 services déconcentrés impliqués dans le circuit de la dépense publique ou dans l'encadrement et la supervision des établissements prestataires des services d'éducation.

Quant aux établissements scolaires échantillonnés, on en a au total 1 038, dont 626 pour l'enseignement primaire, 320 pour l'enseignement secondaire général et 92 pour l'enseignement secondaire technique.

Autant que possible, 30 à 40% environ des établissements scolaires tirés dans chaque région relèvent de l'ordre d'enseignement privé tous sous ordres confondus (laïc, catholique, protestant, islamique).

1.3.3.4 Tirage des échantillons

Dans le cadre de PETS2 et comme ce fut le cas pour PETS1, le tirage des échantillons commence par celui des établissements prestataires des services éducatifs et sanitaires de base et par celui des ménages qui en sont les bénéficiaires potentiels.

Pour assurer la cohérence des résultats, le tirage des échantillons pour les différents volets et niveaux d'intervention dans le circuit de la dépense publique est effectué de façon intégrée. C'est ainsi que les ménages et les établissements prestataires des services éducatifs et sanitaires de base sélectionnés pour l'enquête appartiennent aux mêmes unités administratives afin de permettre un rapprochement entre les résultats des différents volets et niveaux d'enquête. Les échantillons de services déconcentrés jouant un rôle d'intermédiaire, d'encadrement ou de supervision entre l'administration centrale et les établissements dérivent hiérarchiquement du choix des établissements pour l'enquête.

Toute fois, il est à noter qu'une fluctuation de l'échantillon a été faite ceci à cause de la présence des écoles d'application dans l'échantillon. Ces types d'école reçoivent leurs ressources auprès du directeur de l'ENIEG par qui transitent les ressources des écoles d'applications échantillonnées.

1.3.3.5 Tirage de l'échantillon des bénéficiaires ménages

En rappel, le tirage des ménages à enquêter dans le cadre du PETS2 dérive du plan de sondage de l'ECAM3 ayant servi à actualiser le profil de pauvreté et les conditions de vie des ménages de 2007. L'ECAM3 a porté en effet sur un échantillon représentatif d'environ 12 000 ménages choisis dans 742 ZD sélectionnées sur l'ensemble du territoire national stratifié comme décrit précédemment. Il s'agissait d'un tirage aléatoire stratifié à deux degrés : le premier degré (choix des unités primaires de type aréolaire) portant sur les ZD, et le deuxième degré (choix des unités secondaires) étant celui du choix des ménages.

Ce tirage effectué dans le cadre du PETS2 a consisté à choisir d'abord un sous-échantillon des ZD et d'arrondissements sélectionnés à l'ECAM3, en privilégiant celles se trouvant dans les unités administratives où s'était déroulée PETS1 ; puis à choisir dans chacune de ces ZD un certain nombre variable de ménages selon la région d'enquête.

Au premier degré pour PETS2, sur les 742 ZD de l'ECAM3, l'on en a sélectionné environ 200 ZD dans l'ensemble des 12 régions d'enquête, réparties à raison de 25 ZD à Douala, 25 à Yaoundé et en moyenne 15 ZD dans chacune des 10 autres régions d'enquête.

Pour ce faire, à Yaoundé et Douala, principales agglomérations urbaines dans lesquelles l'on a un échantillon de 100 ZD ECAM3, on a d'abord tiré de façon systématique un sous-échantillon au ¼ soit 25 ZD représentant tous les arrondissements composant ces villes.

Dans les 10 autres régions d'enquête, l'on a décidé de choisir 1/3 des ZD ECAM3, avec un maximum de 20 ZD/région pour PETS2. Cette répartition est fonction du poids de la région dans l'échantillon de l'ECAM3, et du nombre d'unités administratives ayant été concernées par PETS1.

Dans chaque ZD ainsi sélectionnée, l'on a choisi au hasard 50% de l'effectif des ménages échantillons enquêtés avec succès à ECAM3, soit en général 6 ménages à Douala et à Yaoundé, et 9 ménages dans les autres régions d'enquête.

L'idéal était de choisir ces ménages parmi ceux ayant été interviewés à l'ECAM3, afin de valoriser lors des analyses, les informations pertinentes déjà disponibles sur ces ménages, notamment celles portant sur son niveau et ses conditions de vie. Dans ce cas, il a suffi de sélectionner de façon systématique 1 ménage sur 2 parmi les ménages échantillonnés et enquêtés à l'ECAM3, et de les repérer à partir des dossiers cartographiques disponibles pour les enquêter. Une telle procédure avait déjà été expérimentée avec succès dans le cadre de l'enquête sur la consommation du gaz domestique (dénommée enquête GPL) en 2004, réalisée sur un sous-échantillon de l'ECAM2 de 2001. La pertinence de cette option de tirage d'un sous échantillon des ménages enquêtés à l'ECAM3 a été confirmée par l'enquête pilote PETS2, avant l'enquête proprement dite. A défaut, l'on se serait contenté de tirer les ménages au hasard dans chaque ZD retenue, indépendamment de la liste échantillon de l'ECAM3, même si l'utilisation des dossiers cartographiques ECAM3 serait restée indispensable.

Les tableaux ci-dessous résument cet échantillon et indiquent sa distribution spatiale.

Tableau 1 : Distribution spatiale de l'échantillon des ménages du PETS2

Région d'enquête	ECAM3		PETS2	
	Nombre de ZD	Nombre de ménages	Nombre de ZD	Nombre de ménages
Douala	100	1260	25	145
Yaoundé	100	1248	25	140
Adamaoua	32	600	11	99
Centre	46	855	15	131
Est	33	618	11	101
Extrême-Nord	90	1665	20	159
Littoral	39	726	13	112
Nord	46	864	15	130
Nord-Ouest	85	1575	20	178
Ouest	73	1362	20	181
Sud	31	582	10	91
Sud-Ouest	67	1254	20	175
Ensemble	742	12609	205	1642

Tableau 2 : Distribution spatiale de l'échantillon des ménages du PETS2 par strate de résidence

Région d'enquête	Rural	Semi urbain	Urbain	Total général
Douala			145	145
Yaoundé			140	140
Adamaoua	38	26	35	99
Centre	27	16	88	131
Est	16	46	39	101
Extrême-Nord	55	8	96	159
Littoral	20	19	73	112
Nord	22	27	81	130
Nord-Ouest	49	9	120	178
Ouest	48	9	124	181
Sud	18	36	37	91
Sud-Ouest	18	35	122	175
Ensemble	311	231	1100	1642

1.3.3.6 Tirage de l'échantillon des établissements scolaires

La méthode de tirage découle comme indiquée précédemment, de celui des ZD ; les établissements sélectionnés constituent des échantillons choisis dans les mêmes unités administratives que les ZD de l'enquête ménage. Sont privilégiés dans ce choix les deux critères suivants :

- établissements scolaires implantés dans les localités couvertes par la ZD, à défaut les localités voisines ;
- établissements scolaires ayant fait partie en 2003/2004 de l'échantillon du PETS1.

Tableau 3 : Distribution spatiale de l'échantillon des établissements d'enseignement primaire et secondaire par région et par ordre

	Echantillon PETS1 reconduit à PETS2				Echantillon PETS2				Dont établissements scolaires privés			
	Primaire	Secondaire		Total	Primaire	Secondaire		Total	Primaire	Secondaire		Total
		général	technique			général	technique			général	technique	
Douala	57	12	9	78	57	27	9	93	18	15	5	38
Yaoundé	58	25	8	91	58	27	9	94	19	10	4	33
Adamaoua	26	14	3	43	47	26	3	76	7	8		15
Centre	25	7	4	36	53	27	9	89	13	9	5	27
Est	27	5		32	48	24	4	76	11	8	2	21
Extrême-Nord	36	15	4	55	49	27	5	81	13	9		22
Littoral	35	11	2	48	53	27	9	89	15	14	7	36
Nord	19	5	3	27	52	27	8	87	10	10		20
Nord-Ouest	20	9	8	37	54	27	9	90	27	13	6	46
Ouest	40	19	4	63	55	27	9	91	16	12	5	33
Sud	33	18	7	58	47	27	9	83	12	5	4	21
Sud-Ouest	29	11	3	43	53	27	9	89	19	13	4	36
Ensemble	405	151	55	611	626	320	92	1038	180	126	42	348

1.3.3.7 Echantillons au niveau intermédiaire (services déconcentrés)

Au niveau intermédiaire, l'échantillon de l'enquête comprend donc,

- 1- En ce qui concerne le volet éducation,

- les 10 délégations régionales du MINEDUB, et celles du MINESEC ; soit au total 20 délégations régionales des ministères chargés de l'éducation de base et du secondaire;
- les délégations départementales du MINEDUB et du MINESEC dans les 35 départements dans lesquels ont été sélectionnés les ZD, les établissements scolaires et les formations sanitaires à enquêter;
- les inspections d'arrondissement de l'enseignement primaire et maternel (IAEPM) dans les 51 arrondissements retenus (selon le découpage administratif en vigueur en 2005) dans lesquels ont été sélectionnées les ZD, les établissements scolaires et les formations sanitaires à enquêter.

2- Pour ce qui est du volet santé

- les 10 délégations régionales de la santé publique (DRSP) ;
- les services de santé de district des 38 districts de santé dans lesquels ont été sélectionnées les formations sanitaires à enquêter.

3- Pour ce qui est des services déconcentrés de finances et du MINEPAT

- les 11 contrôles régionaux des finances (dont 2 dans le Littoral, respectivement à Douala et à Nkongsamba) et les 10 délégations régionales du MINEPAT qui suivent respectivement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement dans les régions du pays ;
- les contrôles départementaux des finances et les délégations départementales du MINEPAT dans les 35 départements concernés par les différents volets de l'enquête ;
- les contrôles de finances d'arrondissement, rôles dévolus aux sous-préfectures dans les arrondissements concernés par l'enquête.

La ventilation par région des échantillons des services déconcentrés à enquêter au niveau intermédiaire est récapitulée au tableau 4 ci-après.

Tableau 4 : Distribution spatiale de l'échantillon des structures déconcentrées à enquêter

Région	Secteur éducation MINEDUB et MINESEC				Contrôles des finances			
	Délégations régionales	Délégations départementales	Inspections d'arrondissement MINEDUB	Total	Contrôles régionaux	Contrôles départementaux	Sous-préfectures	Total
Douala	2	2	5	9	2	2	5	9
Yaoundé	2	2	6	10	2	2	6	10
Adamaoua	2	6	3	11	2	6	3	11
Centre	//	8	4	12	//	8	4	12
Est	2	4	4	10	2	4	4	10
Extrême-Nord	2	8	4	14	2	8	4	14
Littoral	//	6	4	10	//	6	4	10
Nord	2	6	4	12	2	6	4	12
Nord-Ouest	2	8	4	14	2	8	4	14
Ouest	2	8	6	16	2	8	6	16
Sud	2	6	3	11	2	6	3	11
Sud-Ouest	2	6	4	12	2	6	4	12
Total général	20	70	51	141	20	70	51	141

CHAPITRE 2 : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS

2.1 Contexte de développement du secteur éducation

2.1.1 Contexte démographique du Cameroun

Sur la base des données du 3^{ème} RGPH² réalisée en 2005, la population camerounaise est estimée au 1^{er} janvier 2010 à 19 406 100 habitants. Cette population augmente à un taux annuel moyen de 2,6%. Par sexe, les femmes représentent environ 51% des effectifs. Cette population est caractérisée par son extrême jeunesse dans sa première composante : un camerounais sur deux a moins de 18 ans ; les moins de 15 ans représentent 43,6% de la population totale. Les personnes âgées de 60 ans ou plus ne représentent que 5,0% de la population totale du pays. Cette structuration de la population camerounaise présage d'une demande scolaire potentielle élevée.

2.1.2 Stratégie de Développement du Secteur Educatif

La Stratégie Sectorielle de l'Education, qui découle du Document de Stratégie pour la Croissance et de l'Emploi (DSCE) mise sur pied par le Gouvernement camerounais, met l'accent sur la formation et le développement du capital humain afin de doter chaque citoyen des capacités nécessaires pour bâtir une économie émergente à l'horizon 2035. A cet effet, les réformes principales prévues au terme de la mise en œuvre du DSCE sont principalement les suivantes : (i) un enseignement fondamental de qualité, couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la vision d'un Cameroun pays émergent à l'horizon 2035 ; (ii) un enseignement secondaire de deuxième cycle de qualité reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique, et préparant aux études supérieures dans les filières prioritaires pour le développement d'une économie appelée à s'industrialiser davantage ; (iii) une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour dispenser aux élèves sortant des cycles d'enseignement fondamental et secondaire, un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emploi ; (iv) un enseignement universitaire professionnalisé ; (v) une formation continue étendue doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience ; (vi) la maîtrise réelle des effectifs indispensable pour garantir la qualité de l'enseignement, ce qui suppose la définition d'un système de régulation des flux transparents et crédibles, le renforcement du dispositif d'orientation scolaire et professionnelle et la revalorisation de la grille des salaires des métiers techniques.

Les actions visant le développement de l'éducation et de la formation professionnelle concernent : (i) l'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation, la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires y compris, (ii) l'amélioration de la qualité y compris la qualification des enseignants et de leurs conditions de travail, les choix des programmes appropriés ; (iii) la gouvernance et le partenariat efficaces. De plus, l'Etat tout en poursuivant les couvertures en structures éducatives dans les zones rurales, s'efforce de veiller à une gestion rationnelle et efficace. Ainsi l'implantation des structures d'éducation dans les sites viabilisés bénéficient d'autres services (eau, énergie, structures sanitaires, téléphone) pour permettre aux personnels enseignants de pouvoir travailler dans des conditions acceptables.

2.2 Etat des lieux du système éducatif camerounais

Au cours de l'année scolaire 2008/2009 (exercice budgétaire 2009), l'Etat a alloué pour le seul secteur de l'Education, environ 15,5% de son budget total, soit un montant de 357,609 milliards, montant en augmentation de près de 1,4% par rapport à l'année scolaire 2007/2008 (exercice budgétaire 2008). La synthèse sur l'état des lieux du système éducatif s'est faite à travers le parcours des objectifs

² Le 3^{ème} Recensement de la population et de l'habitat a été réalisé en 2005 par le Bureau Central des Recensements et des Etudes de population (BUCREP)

numéros 2 et 3 des OMD à savoir : (i) Assurer l'éducation primaire pour tous et (ii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Le rapport national de progrès des OMD indique qu'entre 2001 et 2007, le taux net de scolarisation primaire a connu une légère hausse de 0,3 point. Le nombre d'analphabètes n'a presque pas changé en six ans. En effet, le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans n'a évolué que de 0,8 point, passant de 82,3% à 83,1% sur la période (2001-2007).

Pour ce qui est de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les études récentes (INS, OMD-2009) montrent que la situation des femmes connaît une nette amélioration notamment dans l'enseignement primaire où le rapport filles/garçons est passé de 0,83 à 0,89 entre 2001 et 2007. Par contre, dans le secondaire, l'indice de parité est passé de 0,93 à 0,86 sur la même période.

2.3 Demande effective et offre des services d'éducation

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, la demande effective de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 3 350 662 dont 46% d'élèves de sexe masculin. Dans l'enseignement secondaire, au cours de la même année scolaire, le nombre des élèves est de 1 013 667, dont 47% d'élèves de sexe féminin. Pour ce qui est de l'offre de services d'éducation, dans l'enseignement primaire, le nombre des enseignants dans le secteur public est de 49 043 dont 43% de femmes. Le nombre d'écoles est de 13 856 dont 30% du secteur privé. Le nombre de salles de classe offertes est de 69 804 dont 32,52% appartiennent au secteur privé (Tableaux 5 et 6).

Tableau 5 : Données de synthèse du système éducatif national par région – Enseignement Primaire (2008-2009)

Régions	Effectifs d'élèves (Public et Privé) ?		Effectifs d'enseignants (public)			Nombre d'établissements scolaires			Nombre de salles de classe		
	Filles	Ensemble	Hommes	Femmes	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Adamaoua	72 489	170 021	948	2 423	3371	626	130	756	2 358	361	2 719
Centre	278 789	568 560	4 975	9 084	14059	1 628	925	2 553	8 430	5 702	14 132
Extrême-Nord	236 510	580 604	6 002	1 117	7119	680	127	807	6 628	1 020	7 648
Est	84 928	184 223	1 681	1 404	3085	1 557	304	1 861	2 885	506	3 391
Littoral	170 881	346 974	1 738	2 293	4031	648	892	1 540	3 902	6 062	9 964
Nord	134 705	334 591	3 414	929	4343	872	150	1 022	3 883	453	4 336
Nord-Ouest	175 110	362 646	2 347	2 459	4806	978	788	1 766	4 997	3 830	8 827
Ouest	223 436	464 337	3 817	3 620	7437	1 203	523	1 726	7 103	2 603	9 706
Sud	57 866	120 394	1 828	1 458	3286	739	69	808	3 182	346	3 528
Sud-ouest	108 445	218 312	1 440	1 989	3429	725	292	1 017	3 739	1 814	5 553
Cameroun	1 543 159	3 350 662	27 851	21 192	49043	9 656	4 200	13 856	47 107	22 697	69 804

Source : Annuaire statistique MINEDUB_2008/2009

Tableau 6 : Effectifs des élèves, des redoublants et des enseignants de l'enseignement secondaire général

Régions	Effectifs d'élèves en 2008/2009			Redoublants en 2008/2009			Effectifs d'enseignants en 2007-2008
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total
Adamaoua	19 613	11 071	30 684	4 439	2 731	7 170	760
Centre	109 222	109 239	218 461	22 362	21 856	44 218	7 891
Extrême-Nord	6 081	18 657	79 475	11 687	4 789	16 476	788
Est	19 724	14 860	34 584	3 962	2 892	6 854	1 069
Littoral	84 849	92 049	176 898	17 103	18 721	35 824	3 490
Nord	36 262	14 118	50 380	6 095	2 939	9 034	1 264
Nord-Ouest	55 962	61 383	117 345	4 696	5 474	10 170	3 415
Ouest	80 086	86 921	167 007	18 179	19 539	37 718	4 292
Sud	24 073	19 941	44 014	6 070	6 859	12 929	966
Sud-ouest	44 784	50 035	94 819	3 686	3 769	7 455	3 388
Cameroun	535 393	478 254	1 013 667	98 279	89 569	187 848	27 323

Source : Annuaire statistique MINESEC 2008/2009, Annuaire Statistique du Cameroun-2009

2.4 Organisation du secteur éducatif camerounais

Le système éducation camerounais formel est constitué de deux sous-systèmes : le sous-système francophone et le sous-système anglophone. Chaque sous-système comprend cinq niveaux d'enseignement : le préscolaire/maternelle, le primaire, le post-primaire, le secondaire et le normal. L'enseignement supérieur quant à lui est commun aux deux sous systèmes.

On distingue dans chaque sous-système l'enseignement public et l'enseignement privé. L'enseignement privé comprend le privé laïc et le privé confessionnel à savoir, catholique, protestant, et islamique.

Outre les écoles publiques et privées et les ENIEG, il existe aussi des centres préscolaires communautaires (CPC) et des Centres d'Education de Base Non Formel (CEBNF), des écoles des parents toutes créées à l'initiative de communautés villageoises, de communes, des associations, des ONG ou de promoteurs locaux. Le suivi des structures éducatives non formelles est difficile à cause de l'absence de cadre juridique et institutionnel formel régissant le fonctionnement de ces structures.

Les structures prestataires de services dans l'enseignement secondaire sont les Lycées et collèges d'enseignement général, technique et professionnel et les ENIET.

2.4.1 Les niveaux d'enseignement

2.4.1.1 L'enseignement préscolaire/maternel

L'enseignement préscolaire est constitué de l'ensemble des programmes qui prend en compte, les enfants de 0 à 5 ans. Elle couvre les aspects suivants : Santé de l'enfant, protection, éveil, éducation et environnement.

Dans le système formel, l'enseignement maternel dure deux ans dans les écoles publiques et trois ans dans les écoles privées. L'âge d'admission est de 4 ans dans le public alors que le privé encadre les enfants dès l'âge de 3 ans.

Dans le système non formel, l'encadrement de la petite enfance est assuré par les Centres Préscolaires Communautaires (voir l'encadré).

Les résultats d'apprentissage dans l'enseignement primaire étant meilleurs lorsque l'enfant a suivi une éducation préscolaire, un accent est également porté à l'éducation de la petite enfance dans l'atteinte des objectifs de l'EPU.

Encadré 2 : Les Centres Préscolaires Communautaires (CPC)

Ce sont des structures communautaires créées par les ONG pour accueillir les enfants de 3 à 5 ans. Elles sont implantées là où les écoles maternelles formelles n'existent pas. Ils contribuent au développement global de l'enfant, sa mise en place répond à une forte demande de la communauté, en raison d'un nombre élevé d'enfants de cette tranche d'âge au sein de cette communauté.

Rôles de l'ONG :

- Sensibilise et accompagne les communautés dans la mise en place des CPC ;
- Met en place le comité de gestion et renforce leur capacité;
- Identifie les personnels d'encadrement et leurs besoins ;
- Mobilise les partenaires pour la cause et enregistre les enfants à l'état civil.

Rôles de la communauté :

- Octroie le site devant abriter le CPC ; gère le Comité de Gestion ; prend en charge l'animateur, assure le fonctionnement et la maintenance de la structure, sollicite la formation des animateurs auprès des IAEB.

Contenu de la formation des animateurs :

- Mettre l'accent sur l'aspect ludique ; Initiation des animateurs en arts plastiques ; la socialisation de l'enfant.

Matériel ludique :

Initiation à la fabrication des jouets et jeux avec les objets de récupération de matériaux locaux.

Environnement des CPC :

- L'environnement des CPC doit être : accessible ; sécurisant ; stimulant ; attrayant spacieux ; non loin d'une école primaire.

Source : Revue sectorielle du programme Education de Base.

2.4.1.2. L'enseignement primaire

La durée du cycle primaire est de six ans. L'âge légal d'admission à ce niveau d'enseignement est de 6 ans et représente la seule condition d'inscription pour un enfant, qu'il ait suivi ou non l'enseignement maternel. Le diplôme de fin de cycle est le CEP pour le sous-système francophone ou le FSLC pour le sous-système anglophone.

2.4.1.3. L'enseignement secondaire général et technique

La durée totale de l'enseignement secondaire général et technique et professionnel est de 7 ans, dont 4 années d'études pour le premier cycle et 3 années pour le second cycle dans le sous-système francophone. Dans le sous-système anglophone le premier cycle dure 5 années et le second cycle dure 2 ans. Les études de chaque cycle sont sanctionnées par le BEPC, le CAP, le Probatoire, le Brevet de Technicien et le Baccalauréat dans le sous-système francophone et par le GCE O/L et GCE A Level dans le sous-système anglophone.

2.4.1.4. L'enseignement post-primaire

L'enseignement post-primaire récupère une partie des élèves sortant du primaire pour une formation d'une durée totale de deux ans. Il offre la possibilité aux sortants de ce cycle d'intégrer l'enseignement secondaire technique ou de s'intégrer dans la vie active.

2.4.1.5. L'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur est libre pour les titulaires du baccalauréat ou du GCE A Level. L'enseignement supérieur est dispensé dans sept universités d'Etat ainsi que dans un certain nombre d'institutions privées.

2.4.1.6. L'enseignement normal

L'enseignement normal s'occupe de la formation des enseignants de la maternelle, du primaire, du secondaire technique et post primaire.

2.4.2 Les départements ministériels en charge de l'éducation au Cameroun

Le Décret N°2006/306 du 22 septembre 2006 portant organisation du Gouvernement a rattaché les six niveaux d'enseignement aux structures gouvernementales suivantes :

- ✓ Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) qui se charge de l'enseignement supérieur et post secondaire ;
- ✓ Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) qui se charge de l'enseignement maternel et primaire ainsi que l'enseignement normal général (ENIEG) ;
- ✓ Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) qui se charge de l'enseignement secondaire (général et technique) et l'enseignement normal technique (ENIET) ;
- ✓ Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) qui se charge de l'enseignement post-primaire et la formation professionnelle.

CHAPITRE 3 : DESCRIPTION DU CIRCUIT DE LA DEPENSE PUBLIQUE

La dépense publique est l'ensemble des dépenses réalisées par l'Etat et ses démembrements. Leur financement est principalement assuré par les recettes publiques (contributions exigibles/recettes affectées, autres contributions des ménages dans le cadre de l'APEE et autres partenaires au développement, impôts, taxes...). Après la préparation du budget par les services compétents, la dépense est effectuée dans les différentes administrations suivant une réglementation et conforme à la nomenclature budgétaire (cf. circulaire présidentielle sur l'exécution du budget) et des rubriques bien déterminées.

Avec la rareté des moyens et dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de la gouvernance et de la transparence qui sont les deux maîtres mots de la Stratégie de la Croissance et de l'Emploi (SCE) engagée au Cameroun, il est important pour le Gouvernement de bien maîtriser le circuit de la dépense publique en général et en particulier, ceux des secteurs prioritaires que sont l'éducation et la santé.

3.1 La préparation du budget

La préparation du budget au Cameroun se déroule dans les perspectives de l'arrimage au nouveau régime financier prévu par la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007. Ce nouveau régime renforce les pouvoirs des ordonnateurs et met en exergue leur responsabilité caractérisée par l'impartialité, l'imputabilité, la transparence à travers la production d'un compte administratif et d'une comptabilité patrimoniale et analytique. Il prescrit l'approche programme dans la préparation du budget à présenter sous la forme de programmes et projets, mais aussi la pluriannualité dans leur exécution de chaque programme.

La préparation du budget permet donc la bonne exécution des programmes du ministère, tout en veillant à ce que les projets retenus reflètent les engagements nationaux et internationaux (conventions), les aspirations de développement local des populations, la Stratégie Sectorielle de l'Education ainsi que les directives de la feuille de route prescrites chaque par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

3.1.1 Le Dispositif de préparation du budget dans les ministères en charge de l'Education

En 2008, année de préparation du budget 2009, l'on note que cette activité placée sous la coordination du Secrétaire Général du ministère n'a pas d'organisation standard en la matière ; la seule référence étant la circulaire présidentielle sur la préparation du budget de l'Etat.

En 2009, pour la préparation du budget 2010, l'innovation est la réactivation de la chaîne PPBS (Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/évaluation) qui induit la mise en place effective des structures techniques opérationnelles.

3.1.2 Le processus de préparation du budget de l'Etat au Cameroun

La préparation du budget au Cameroun se déroule en plusieurs phases aussi importantes les unes que les autres.

Phase 1 : Cadrage macro-économique et budgétaire

Il commence généralement au courant du mois de février et permet de poser les bases de l'élaboration du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) central.

Le CDMT central détermine les enveloppes indicatives de ressources financières que l'Etat est susceptible de mobiliser pour chaque ministère et institution. Cette enveloppe indicative est déclinée respectivement en allocation pour investissement et fonctionnement.

Phase 2 : Elaboration des CDMT ministériels

Après le cadrage macro-économique et budgétaire, des cadres de dépenses à moyens termes sont élaborés au niveau ministériel. Il s'agit pour les décideurs, après la revue annuelle des programmes sectoriels (SSE)

au deuxième trimestre avec les Partenaires Techniques et Financiers (avec pour chef de file l'UNESCO), de fixer des limites des dépenses globales et ministérielles qui correspondent le mieux aux objectifs globaux de développement. Cette opération qui se déroule essentiellement au premier semestre de l'année conduit à des programmes réalistes à financer ou à mûrir selon sa note de politique ministérielle.

Phase 3 : Pré-conférences budgétaires

Les différentes administrations publiques sont invitées à faire une évaluation à mi-parcours de l'exécution de leurs budgets et à exprimer les besoins pour l'exercice à venir, les difficultés rencontrées, les niveaux d'avancement des programmes et des projets et les principales avancées dans l'exécution locale. Cette phase se déroule au courant du mois de juillet.

Phase 4 : Cadrage budgétaire

Il se tient au courant du mois d'août et consiste à ajuster les besoins exprimés par les départements ministériels au nouveau cadrage des ressources. Cette phase permet de notifier les enveloppes budgétaires aux ministères et d'engager les ajustements itératifs des programmes et projets.

Phase 5 : Conférences budgétaires

Elles se déroulent au courant du mois de septembre et aboutissent à la présentation par chapitre budgétaire des objectifs prioritaires de l'année concernée et du portefeuille des programmes et projets, avec des propositions de dotations budgétaires dans le projet de loi de finances.

Phase 6 : Derniers arbitrages

Sur propositions du Ministre des Finances et du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, les derniers arbitrages réalisés du mois de septembre permettent au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de communiquer aux différents départements ministériels, les enveloppes budgétaires annuelles définitives.

Phase 7 : Le projet de loi de Finances

La loi de finances prévoit et autorise, chaque année, l'ensemble des ressources et charges de l'Etat en déterminant leur nature, leur montant, leur affectation et en fixant leur équilibre, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime financier de l'Etat.

Sous l'autorité du Président de la République, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement coordonne la préparation du projet de loi de finances, assurée par le Ministre chargé des finances, en concertation avec les organes constitutionnels, les ministres ou les responsables de services concernés.

Le projet de loi de finances soumis par le Gouvernement à l'examen de l'Assemblée Nationale, doit être déposé sur le bureau du parlement au plus tard 15 jours avant le début de la session parlementaire. Le parlement dispose d'un délai de 20 jours à compter de l'ouverture de la session budgétaire pour se prononcer définitivement sur la loi de finances.

Encadré 3 : Les points forts du nouveau régime financier

Articulé autour de onze points, le projet de loi portant régime financier de l'Etat va essentiellement consacrer l'introduction des programmes, ce que les spécialistes en matière de développement n'hésitent pas à appeler "plans quinquennaux", au cas où leur durée est fixée à cinq années. Mais, il y a également d'autres nouveautés qui augurent de la volonté de modernisation de la gestion de la fortune publique, pour l'amélioration du mieux-être des citoyens. Ainsi, le projet de loi en examen, pourrait permettre :

- la réaffirmation des règles classiques des finances publiques : le projet de loi consacre les principes classiques que sont l'annualité, l'unité, la spécialité et l'universalité. De même, l'énumération des ressources et des charges est précisée, comme l'est le contenu de la loi de Finances, lequel comporte deux parties distinctes, des matières obligatoires, des domaines facultatifs comme les dispositions fiscales. Le texte maintient les budgets annexes, les comptes spéciaux et les fonds de concours.

- l'introduction de nouveaux principes des finances publiques : à cet effet, le projet de loi définit la notion de déficit et le principe de son autorisation par le Parlement. Ceci participe du principe moderne de la saine gestion des finances publiques.

Ensuite, le texte en étude consacre le principe de "transparence", avec pour corollaire, la déconcentration du processus budgétaire, la facilitation de l'accès du public à l'information, l'affirmation du rôle du Parlement dans le nouveau processus budgétaire, un cadre de suivi et d'évaluation du budget et une comptabilité publique modernisée. Enfin, le texte de loi consacre le principe de la "sincérité" qui se traduit dans les prévisions budgétaires, la délimitation du périmètre budgétaire et la présentation des comptes de l'Etat.

- une classification des opérations budgétaires plus conforme à la nomenclature budgétaire : le projet de loi maintient la présentation des crédits par chapitre, section, article et paragraphe, en vigueur depuis 2003.

- l'introduction des programmes : il s'agit d'un choix fondamental destiné à introduire la logique des programmes fondés sur des objectifs, assortis des indications de performance. Ainsi, les programmes permettront de mesurer l'efficacité et surtout les finalités des dépenses publiques. L'enjeu ici est essentiel, il se décline en termes de dynamique, de responsabilité des services publics et de démocratie. Car, les programmes permettront par-dessus tout de mieux assurer la cohérence de l'action publique par la mise en place du contrôle de gestion à tous les niveaux.

- la création de plusieurs catégories d'ordonnateurs et l'accroissement de leurs responsabilités : le texte en étude crée plusieurs catégories d'administrateurs, de même qu'il introduit la notion d'administrateurs ou de gestionnaires. Il détermine les types de sanctions encourues et accorde aux ordonnateurs une latitude des affectation des dotations dans la limite de 20% des crédits ouverts.

- la transparence dans les outils de gestion : dans le souci de clarifier les règles de gestion, l'arrêt des engagements et des ordonnancements est précisé, autant que le traitement des dépenses liquidées non ordonnées en fin d'exercice.

- la régulation budgétaire : le texte rappelle la responsabilité du ministère en charge du budget dans la mise en place des outils de régulation visant à l'adéquation entre les recettes et les dépenses budgétaires.

- Le contrôle parlementaire rénové : les délais et les conditions d'examen des lois de finances. Le droit est ainsi reconnu au Parlement de se prononcer sur les politiques gouvernementales, à travers l'examen des programmes, avant d'examiner les moyens devant concourir à la réalisation de ceux-ci.

- la juridiction des comptes : les compétences de la Chambre des comptes de la Cour suprême seront réaffirmées.

- l'amélioration du cadre comptable : une triple comptabilité budgétaire, générale et analytique sera mise en place, pour le suivi et l'évaluation des programmes.

Si la loi est votée et promulguée, le processus de sa mise en œuvre devra s'achever le 1er janvier 2012, date prévue pour son entrée en vigueur dans son intégralité. Autrement dit, une période transitoire de cinq ans devra être instituée pour permettre aux différents acteurs de s'approprier le nouveau mode de gestion publique.

Phase 8 : Adoption, validation et promulgation du budget

Le projet de loi est examiné par l'assemblée nationale. Chaque ministre passe devant les députés pour défendre son enveloppe budgétaire. Au terme de cet exercice, le budget de l'Etat est voté et soumis au chef de l'Etat pour promulgation. C'est après sa promulgation qu'il devient exécutoire.

3.2 L'exécution budgétaire

L'exécution du budget de l'Etat commence par la signature de la lettre circulaire du MINFI portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle du budget de l'Etat et des organismes subventionnés. Par la suite, il y a le lancement au niveau central et dans les régions d'une campagne d'explications du contexte, des enjeux et des innovations pour la nouvelle année budgétaire. Après le lancement du budget suit l'acheminement des autorisations de dépenses ("Cartons") dans les régions ainsi que d'autres supports (journal des projets, carnets de bons de commande, carnets de bons d'engagement, etc.). Cette phase est accompagnée par le chargement du budget dans les ordinateurs des contrôles financiers.

Le circuit de la dépense publique

La procédure d'exécution de la dépense publique comprend quatre étapes dont trois relèvent de l'ordonnateur (engagement, liquidation et ordonnancement) et une du comptable (paiement).

Etape 1 : Engagement juridique de la dépense

C'est un acte passé en vue de l'exécution d'un projet susceptible d'entraîner une dépense (marché signé, bon de commande, ordre de mission, contrat de loyer, etc.). Il est important de souligner que la dépense peut être engagée tant au niveau des services centraux du ministère qu'au niveau des services déconcentrés. Une attestation de situation de stocks doit être préalablement établie avant de passer une commande.

La procédure d'engagement est différente pour l'un ou l'autre niveau. Elle peut être accélérée pour des cas d'urgence ou alors suivre son cours normal.

Encadré 4 : La procédure d'engagement d'une dépense publique**i) La procédure normale**

- **Au niveau des services centraux**

Annuellement, il y a au préalable l'établissement d'une liste des prestataires agréés par le chef de département ministériel suite à leur demande d'offre de services.

Le prestataire agréé présente deux pièces importantes à l'administration bénéficiaire notamment une facture proforma et un dossier de situation fiscale et administrative. Il peut également être demandé un dossier technique. Dès réception et validation de ces pièces, l'on procède dans l'ordre aux sept opérations suivantes :

1. l'émission d'un bon d'engagement (BE) par le gestionnaire des crédits auquel est joint le dossier constitué par le prestataire. Il précise la dépense à effectuer et le nom de son bénéficiaire ;
2. l'enregistrement du BE sur les fiches de contrôle des engagements du gestionnaire des crédits ;
3. le visa du service émetteur du BE ;
4. le visa du contrôle financier après le contrôle de la régularité de la dépense, des prix, des pièces, etc.;
5. la transmission du dossier d'engagement aux services compétents (contrôle financier) de la Direction Générale du Budget du MINFI qui (i) effectuent la saisie informatique pour la comptabilisation des engagements et (ii) émettent une autorisation de dépense (AD) /Titre de confirmation de créances (TTC) qui vaut autorisation de commande ;
6. l'autorisation de dépense éditée est retournée à l'ordonnateur via le Contrôleur financier ;
7. le gestionnaire reçoit enfin une autorisation de dépense et peut alors confirmer la commande au fournisseur par un ordre de services.

- **Au niveau des services déconcentrés**

Au niveau des services déconcentrés, le BE porte la dénomination de Bon de Commande (BC), les contrôles préalables sont exercés par le Contrôleur financier local qui peut être régional, départemental ou un sous préfet selon la circonscription dans laquelle la structure se trouve. Le visa du comptable assignataire vaut une autorisation de dépense et autorise le fournisseur à exécuter la commande qu'il a reçue.

ii) Les procédures accélérées

Il est normalement prévu pour certaines catégories bien délimitées de dépenses spécifiques ou en cas d'urgence avérée, des procédures simplifiées qui concentrent en une phase unique l'engagement, la liquidation et l'édition d'un titre de paiement. Tel est par exemple le cas des dépenses engagées sur les financements PPTTE dans les secteurs santé et éducation.

Que ce soit la procédure accélérée ou la procédure normale, le principe de constatation du service fait veut que lorsque la commande est confirmée au prestataire, que celui-ci l'exécute et la livre au service bénéficiaire en prenant le soin de l'accompagner de la facture définitive. Un contrôle des livraisons doit être opéré par le bénéficiaire du produit (biens ou services) pour vérifier leur conformité (quantité, prix unitaires, nature et qualité) à la commande et les prendre en inventaire pour assurer une bonne gestion des biens acquis par l'Etat.

Etape 2 : La liquidation de la dépense (engagement comptable)

Il s'agit de l'opération qui consiste à déterminer le montant exact et définitif de la créance que le prestataire de services détient sur l'Etat après avoir exécuté la commande qu'il a reçue.

Encadré 5 : L'enchaînement des opérations de l'engagement comptable

L'enchaînement des quatre opérations est le suivant :

- 1. Le gestionnaire prend possession de la commande ;*
- 2. Une commission de réception incluant le comptable-matières intervient pour constater, par rapport aux commandes et aux pièces justificatives produites, l'effectivité et la conformité aux prestations demandées par le gestionnaire ;*
- 3. Le contrôleur financier reçoit le dossier, procède aux vérifications nécessaires, vise le dossier, et le transmet aux services de la Direction Générale du trésor ;*
- 4. Le Trésor : (i) procède aux contrôles de sa compétence qui peuvent donner lieu à rejets, (ii) déduit du montant de la facture le montant des taxes dues par le prestataire et, le cas échéant, précompte les dettes fiscales du prestataire, (iii) procède à la liquidation et à la comptabilisation informatique des factures et (iv) transmet à la DGB la liste des BE considérés comme bons à payer aux montants nets déterminés par la liquidation.*

Cette procédure suit deux circuits selon l'importance de la dépense :

- 2. pour les dépenses de faible montant (jusqu'à 200 000 FCFA), le comptable-matières établit et signe un procès-verbal de réception et de certification du service fait et assure la conservation et la protection des biens livrés ainsi que leur distribution contrôlée aux destinataires finaux.*
- 3. Pour les dépenses plus importantes (plus de 200 000 FCFA), les opérations ci-dessus sont réalisées par la commission de réception. Cette procédure s'applique pratiquement à toutes les dépenses relevant du BIP.*

Dans le cas des dépenses d'investissement relatives à la réalisation d'équipements ou d'infrastructures, il doit être également procédé à un contrôle des travaux. Les projets de devis et de contrats, de même que les décomptes et factures doivent être visés par les services techniques compétents du Ministère des Travaux Publics (MINTP) pour les constructions neuves, les travaux et ouvrages routiers ; du Ministère du développement urbain et de l'habitat (MINDUH) pour les travaux urbains de réfection, de restauration et la réhabilitation ; du Ministère des finances (MINFI) pour le matériel informatique et le Ministère des Domaines et des Affaires foncières (MINDAF) pour les véhicules.

Etape 3 : L'ordonnancement de la dépense

En 2009, le nouveau régime financier de l'Etat entrainé dans sa deuxième année d'application. Conformément à cette loi, c'est l'ordonnateur qui ordonnance la dépense en établissant l'ordre de paiement qui est transmis au Trésor pour exécution.

Etape 4 : Le paiement de la dépense

Le Trésor public reçoit pour paiement les 'avis de crédits ou de bons transmis par les ordonnateurs. En fonction des disponibilités de la trésorerie, le Trésor public établit un programme de paiement.

3.3 Les différents intervenants dans le circuit de la dépense

En matière de recettes budgétaires produites par les administrations et les responsables des administrations fiscales, il existe deux catégories d'ordonnateurs : l'ordonnateur principal (Ministre chargé des finances) et les ordonnateurs délégués (chefs de départements ministériels et assimilés).

S'agissant des dépenses publiques, il existe trois catégories d'ordonnateurs : les ordonnateurs principaux, les ordonnateurs secondaires et les ordonnateurs délégués.

6.3.1 Les ordonnateurs principaux

Il s'agit des chefs de départements ministériels ou assimilés (les directeurs généraux et directeurs des établissements publics administratifs, etc.) et les présidents des organes constitutionnels (Assemblée nationale et Sénat). Exemples : Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC), et le GCE Board.

6.3.2 Les ordonnateurs secondaires

Il s'agit des responsables des services déconcentrés de l'Etat qui reçoivent les autorisations de dépenses des ordonnateurs principaux (ex. : délégués régionaux et départementaux des ministères).

6.3.3 Les ordonnateurs délégués

Ils sont désignés par les ordonnateurs principaux ou secondaires pour des matières expressément définies. Cette délégation prend la forme d'un acte administratif d'un ordonnateur principal ou secondaire. Exemple : les chefs d'établissements scolaires.

6.3.4 Les autres intervenants

D'autres intervenants accompagnent les trois catégories d'ordonnateurs ci-dessus dans l'exécution des marchés.

- Les commissions de passation des marchés

Dans la réglementation actuellement en vigueur, chaque administration ou institution, en tant que démembré de l'Etat est dotée d'une commission de passation des marchés qui est un organe d'appui technique placé auprès des Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués pour la passation des marchés publics dont le montant est supérieur ou égal à 5 millions de FCFA.

- Les contrôleurs des finances

Les contrôleurs financiers sont placés auprès des ordonnateurs centraux et locaux déconcentrés, des ordonnateurs territoriaux et des établissements publics. Ils assurent le contrôle concomitant de la légalité et de la régularité des dépenses publiques au stade des engagements. Ils contrôlent ainsi l'accréditation des gestionnaires et des comptables matières, la régularité des marchés et des décomptes, le suivi et l'apurement des régies d'avance. De manière générale, il contrôle les engagements comptables et les engagements juridiques. Ils ne sont pas juges de l'opportunité de la dépense.

Au niveau des arrondissements qui ne se trouvent pas dans les chefs lieux de région ou des chefs lieux de département, les sous-préfets jouent le rôle de contrôleur financier.

Aux niveaux régional, départemental et d'arrondissement, le contrôle financier couvre toutes les administrations.

- ***Les services du MINEPAT***

Les services du MINEPAT assurent le suivi de l'exécution du budget d'investissement public, à travers la tenue des comités locaux de suivi.

- ***La Direction Générale du Budget du MINFI***

Elle exerce la supervision des contrôles financiers. Elle assure également le contrôle financier des administrations non pourvues de structure de contrôle.

- ***L'agent en charge des opérations de la comptabilité-matières***

Dans le schéma de référence, la comptabilité matières permet d'assurer la bonne gestion (conservation et traçabilité) des biens de toute nature et notamment les biens fongibles ayant une valeur commerciale acquis sur fonds publics. Elle repose donc sur l'identification et la localisation des biens (le marquage et la prise en inventaire) et sur des procédures rigoureuses d'affectation, de mise en consommation ou de mise en réforme. L'agent en charge de la comptabilité-matières est désigné par l'ordonnateur et astreint, sous son autorité, à la production d'un compte en matières.

- ***Les maîtres d'ouvrage délégués***

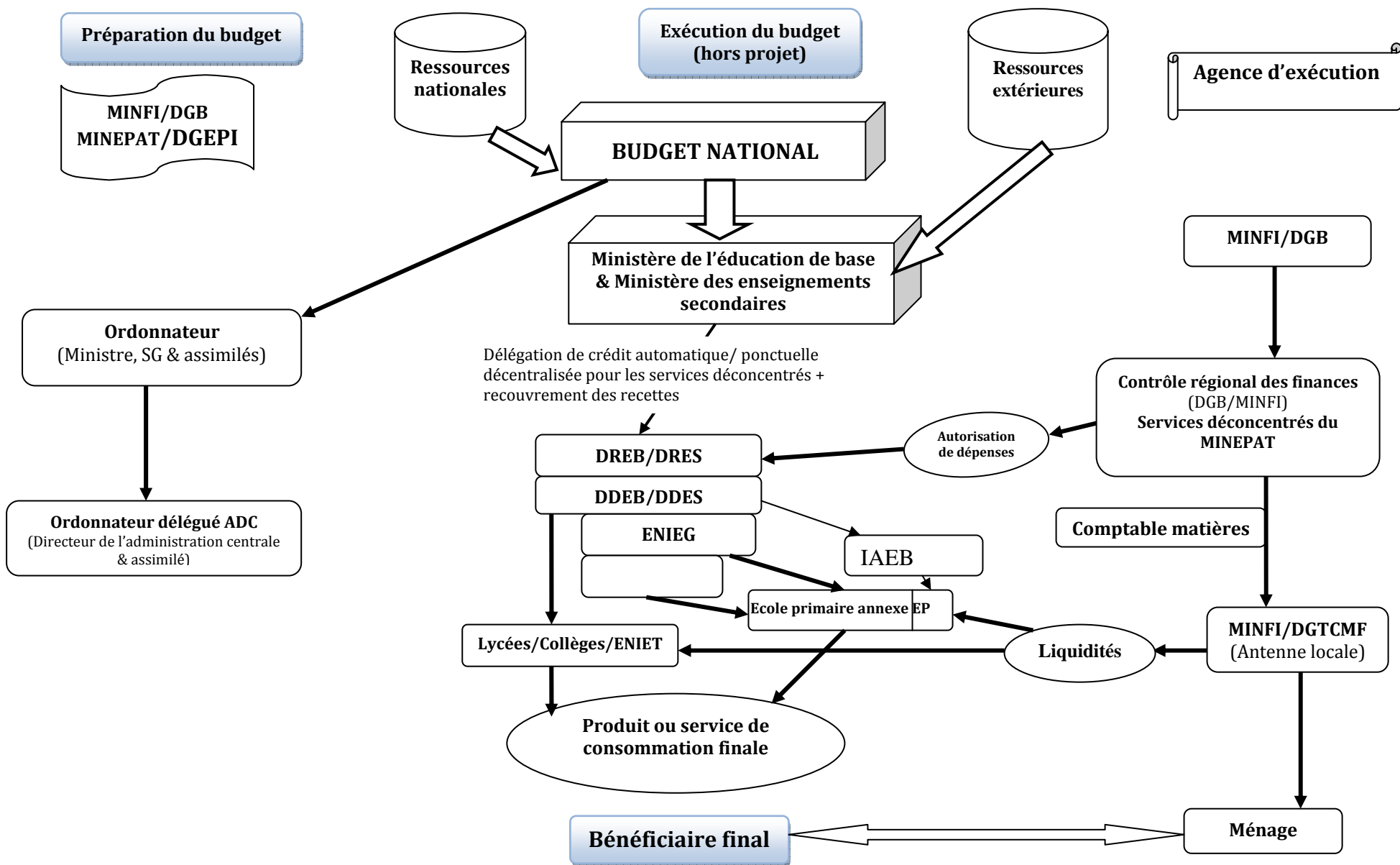
Il s'agit essentiellement des autorités administratives (gouverneurs, préfets, sous-préfet).

- ***Les autres intervenants***

- Les ingénieurs de contrôle du MINTP, du MINDUH, du MINFI, du MINDAF, du MINPOSTEL ou du MINEE selon les cas.
- Les fournisseurs /prestataires de services

Ils ne sont pas à proprement parler un maillon de la chaîne des dépenses, mais leur rôle transversal est déterminant. En effet, ils assurent la prestation des services ou la livraison des produits, objet de la dépense publique et qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Encadré 6 : Circuit de la dépense du secteur éducation au MINEDUB et au MINESEC



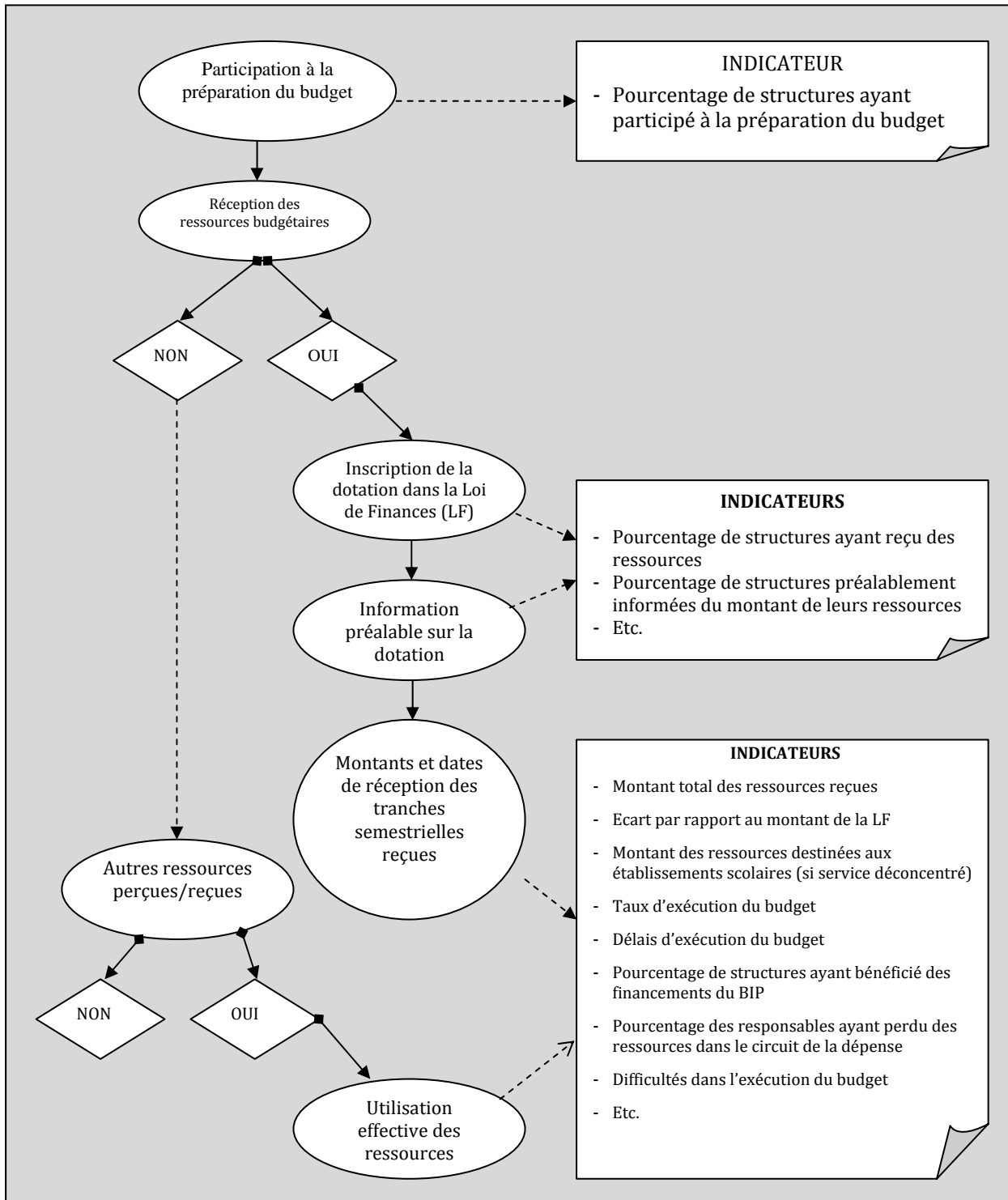
CHAPITRE 4 : TRACABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

La traçabilité des dépenses publiques suit le cheminement du flux des fonds publics et des ressources matérielles provenant du gouvernement et autres donateurs à travers la hiérarchie administrative jusqu'aux ordonnateurs des établissements scolaires. Outre les informations sur la préparation budgétaire, ce chapitre s'intéresse à la disponibilité de l'information sur le circuit de la dépense et à la subvention de l'Etat accordée aux établissements d'enseignement privé, le taux d'exécution du budget et la gestion du paquet minimum. De plus, en raison de la différence entre les structures du secteur éducation, la traçabilité des dépenses publiques fait ressortir le suivi dans les écoles primaires, les établissements d'enseignement secondaire et les services déconcentrés intermédiaires.

4.1 Le modèle conceptuel du suivi de la traçabilité des dépenses publiques

Pour bien analyser la traçabilité des ressources budgétaires destinées à (ou transitant par) ces structures, il est nécessaire de disposer d'une information complète et fiable aussi bien sur le circuit de la dépense que sur les dotations prévues dans la loi de finances et celles effectivement reçues par les différents maillons de la chaîne. Le schéma conceptuel ci-après constitue le socle des sections relatives au circuit du budget dans les questionnaires destinés aux services déconcentrés et aux établissements scolaires. Il présente en amont la préparation budgétaire et en aval l'utilisation qui est faite des ressources perçues. Des indicateurs précis, relevés au niveau de chaque étape permettent de mieux cerner les informations y relatives.

Encadré 7 : Schéma du modèle conceptuel de suivi de la traçabilité des ressources budgétaires dans le secteur Education



4.1 L'allocation budgétaire et l'information préalable aux ordonnateurs

4.2.1. Participation à la préparation budgétaire dans les faits et information préalable des ordonnateurs

✓ *Participation à la préparation budgétaire dans les faits*

La bonne exécution du budget peut être facilitée si les responsables concernés sont associés à sa préparation.

Chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, il est demandé aux responsables des structures du secteur de faire tenir aux services centraux conformément à un format l'état de leurs besoins. Pour les établissements scolaires, ces besoins découlent des résolutions des conseils d'établissement (Lycées, Collèges, ENIET, ENIEG) et des conseils d'école (Ecoles maternelles, primaires et Ecoles Primaires Annexes). Ces conseils jouent un rôle similaire à celui des conseils d'administration pour les entreprises. Cependant, 15% d'écoles primaires n'avaient pas de conseil d'école en 2009.

En 2009, le sentiment d'implication des ordonnateurs de l'éducation paraît plus fort lorsqu'on est proche du centre de décision. Ainsi, on passe de plus 63% de responsables au niveau des délégations qui déclarent avoir été associés à la préparation de leur budget à 30% et 26% dans les inspections d'arrondissement et les écoles primaires respectivement. Par contre, dans l'enseignement secondaire, les chefs d'établissements scolaires sont plus nombreux à déclarer avoir été associés à l'élaboration de leur budget que leurs chefs hiérarchiques des niveaux départemental et régional.

Tableau 7 : Pourcentage des responsables ayant déclaré avoir été associés à la préparation du budget de leur structure en 2009

Ministère	Structure	Milieu d'implantation		Ensemble
		urbain	Rural	
MINESEC	Délégation régionale	50,0	-	50,0
	Délégation départementale	39,3	-	39,3
	Etablissement secondaire	68,0	63,5	66,4
MINEDUB	Délégation régionale	70,0	-	70,0
	Délégation départementale	63,3	-	63,3
	IAEB/ENIEG	32,8	23,8	30,4
	Ecole primaire	27,5	24,8	26,1

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

Pour les responsables enquêtés, il y a essentiellement trois situations qui permettent d'affirmer qu'ils ont été associés à la préparation du budget : (i) la compilation des résultats du conseil d'établissement ou conseil d'école, (ii) l'assistance technique des services centraux lors de l'élaboration du budget et (iii) l'expression /prise en compte de l'état des besoins qui leur est souvent demandé de produire.

Avec un taux de participation subjective à la préparation du budget de 50% et 70% (MINESEC et MINEDUB resp.) dans les délégations régionales, l'on constate que les responsables enquêtés ne maîtrisent pas la chaîne de préparation du budget dès lors qu'ils ont fournis les états de leurs besoins priorisés aux services centraux dans le cadre du respect des calendriers des "pièces périodiques". Quoiqu'il en soit, les directives gouvernementales en matière de préparation du budget demandent de prendre en compte les aspirations des populations à concurrence de 60%, l'orientation ministérielle couvrant les autres 40%.

Tableau 8 : Principales situations considérées par les responsables de structures comme moyen de les associer à la préparation du budget de l'Etat

Ministère	Structure	Dans le cadre des Conseil d'Etablissement/Conseil d'Ecole	Assistance	Expression de leurs besoins	Total
MINESEC	Délégation régionale	-	25,0	75,0	100,0
	Délégation départementale	-	14,3	85,7	100,0
	Etablissement secondaire	60,4	18,0	21,6	100,0
MINEDUB	Délégation régionale	-	33,3	66,7	100,0
	Délégation départementale	-	20,0	80,0	100,0
	IAEB/ENIEG	10,0	50,0	40,0	100,0
	Ecole primaire	59,1	18,2	22,7	100,0

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

✓ Information préalable

La proportion des responsables informés avant l'arrivée de leurs ressources sur le budget de fonctionnement est plus importante que celle du budget d'investissement.

Pour le budget de fonctionnement, le pourcentage de responsables informés de leur budget avant l'arrivée des ressources évolue avec le niveau de la structure. Dans l'ensemble, on part d'une proportion de 28% de responsables informés dans les services déconcentrés à 23% et 16% pour les établissements d'enseignement secondaire et les écoles primaires respectivement. Ce constat reste valable pour le budget d'investissement, mais pas dans les mêmes proportions.

Tableau 9 : Pourcentage de responsables des structures du secteur éducation informés de la dotation budgétaire avant l'arrivée des ressources

Milieu d'implantation	Fonctionnement			Investissement	
	Services déconcentrés	Etablissements scolaires secondaires	Ecoles primaires	Services déconcentrés	Etablissements scolaires secondaires
Urbain	26,0	20,8	13,0	19,8	13,5
Rural	37,5	25,3	18,3	8,0	18,5
Ensemble	27,7	22,5	15,7	17,9	15,3

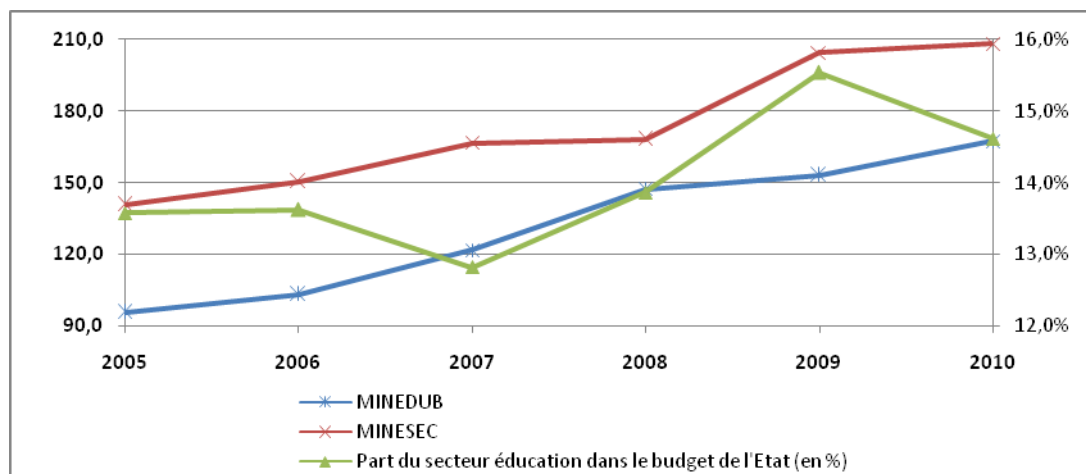
Source : PETS 2 Cameroun, 2010

4.2.2. L'allocation des ressources au MINEDUB et au MINESEC

La loi N°2008/012 du 29 décembre 2008 portant loi de finances de la République du Cameroun a fixé la dotation budgétaire du MINEDUB à 147,3 milliards et celle du MINESEC 168,2 milliards. Ces dotations se chiffraient respectivement à 95,8 milliards et 140,8 milliards en 2005³.

Lorsque l'on s'intéresse globalement à l'évolution du budget de ces deux ministères (Cf. Graphique 1 ci-dessous), on observe une tendance générale à la hausse passant de 236,6 milliards en 2005 à 375,6 milliards en 2010.

³ L'année 2005 correspond à la création du MINESEC et du MINEDUB.

Graphique 1 : Evolution de la dotation budgétaire du MINEDUB et du MINESEC en milliards de FCFA

Source : Lois de finances 2005-2010 (Revoir la couleur du tableau pour lisibilité)

4.2 La traçabilité dans la gestion des ressources publiques en 2008/2009

4.2.1 La disponibilité de l'information budgétaire

S'agissant de la disponibilité de l'information budgétaire, on s'attardera respectivement sur : (i) le pourcentage de structures ayant donné des informations sur l'utilisation de la dotation budgétaire reçue en 2009, (ii) le pourcentage de celles dont la dotation budgétaire figure sur la Loi de finances et (iii) le pourcentage de structures ayant donné des informations sur l'utilisation du budget inscrit sur la Loi des finances 2009.

Au niveau du Ministère des Enseignements Secondaires, en ce qui concerne l'information sur l'utilisation de la dotation budgétaire, on note que 94% de Chefs d'établissements scolaires ont une information disponible sur l'utilisation de leur budget de fonctionnement contre seulement 58% pour le budget d'investissement. En outre, 98% les chefs d'établissements ont connaissance de l'inscription sur la Loi de finances de leur budget de fonctionnement contre 36% pour le budget d'investissement. Enfin, alors que 92% d'entre eux ont connaissance à la fois de l'inscription de leur budget de fonctionnement sur la Loi de Finances et sont en mesure de préciser leur utilisation, seuls 21% en sont capables pour ce qui est du budget d'investissement.

Pour ce qui est des DRES et des DDES, près de 90% de responsables ont donné l'information sur le budget de fonctionnement disponible dans la Loi des Finances avec des détails dans son utilisation. Bien que tous aient une dotation budgétaire d'investissement inscrite dans le journal des projets, seuls 50% et 22% respectivement ont donné la nature de l'utilisation (resp. l'inscription et l'utilisation).

A l'exception des DREB qui disposent d'une information complète sur les deux types de budget, on note pour toutes les autres structures que l'information sur le budget est beaucoup plus disponible sur le fonctionnement que sur l'investissement.

Tableau 10 : Proportion de structures de l'éducation ayant une information disponible sur leur budget en 2009

Structure		Fonctionnement			Investissement		
		Collecté	Loi des Finances	Collecté et Loi des Finances	Collecté	Journal des projets	Collecté et Journal des projets
MINESEC	Délégation régionale	88	100	88	50	100	50
	Délégation départementale	97	97	94	22	100	22
	Etablissement scolaire	94	98	92	58	36	21
MINEDUB	Délégation régionale	100	100	100	100	100	100
	Délégation départementale	100	94	94	73	96	70
	IAEB	89	100	89	4	33	1
	ENIEG	86	100	86	71	20	14
Total		94	98	92	47	50	24

Source : PETS2 Cameroun, 2010

4.2.2 La gestion des ressources budgétaires

✓ Réception des ressources en espèces

On a enregistré lors de l'enquête des cas de structures qui n'ont pas reçu des ressources au cours de l'année scolaire 2008/2009 en "espèces", c'est-à-dire sous forme d'autorisation de dépenses ou de caisse d'avances. Au niveau des services déconcentrés intermédiaires, 2% environ ont déclaré n'avoir rien reçu. Il s'agit pour ce type de structures, des situations où le chef hiérarchique qui, ayant assumé à un moment donné l'intérim, n'a pas voulu céder la gestion au nouveau responsable. Concernant les établissements scolaires, on dénombre 1% dans le secondaire et 15% au primaire. Toutefois, parmi les établissements scolaires qui n'ont reçu aucune dotation, figurent ceux dont la dotation a été par erreur affectée à un poste comptable situé hors de l'unité administrative d'attache et ceux qui ne figurent pas sur le listing préparé par les services techniques en charge de la préparation du budget des ministères concernés.

Tableau 11 : Pourcentage de structures du secteur éducation ayant reçu des ressources en espèces en 2009 pour le budget de fonctionnement

Milieu d'implantation	Services déconcentrés intermédiaires	Etablissements scolaires secondaires	Ecoles primaires
Urbain	97,1	99,3	84,1
Rural	100,0	97,6	85,7
Ensemble	97,5	98,7	84,9

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

La proportion de structures ayant déclaré avoir reçu de l'administration en 2009, un montant de ressources correspondant à celui inscrit dans la loi de finances varie au fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre de décision. En effet, on note que 58% d'établissements scolaires secondaires déclarent avoir reçu la totalité du montant alloué en 2009 contre respectivement 68% et 70% pour les délégations départementales et régionales. La même tendance est observée au niveau de l'éducation de base. Selon le milieu de résidence, les établissements d'enseignement secondaire sont plus nombreux à avoir reçu un montant correspondant à celui inscrit dans la loi des finances en milieu rural. Il en est de même pour les IAEB/ENIEG. Au niveau de l'éducation de base par contre, les écoles situées en zone rurale sont plus satisfaites que celles situées en zone urbaine.

Tableau 12 : Proportion de structures de l'éducation ayant déclaré avoir reçu de l'administration en 2008/2009 un montant des ressources correspondant à celui inscrit dans la loi des finances

Ministère	Niveau de structure	Milieu d'implantation		Ensemble
		urbain	rural	
MINESEC	Délégation régionale	70	-	70
	Délégation départementale	68	-	68
	Etablissement secondaire	51	69	58
MINEDUB	Délégation régionale	70	-	70
	Délégation départementale	59	-	59
	IAEB/ENIEG	49	57	51

Source : PETS2 Cameroun, 2010

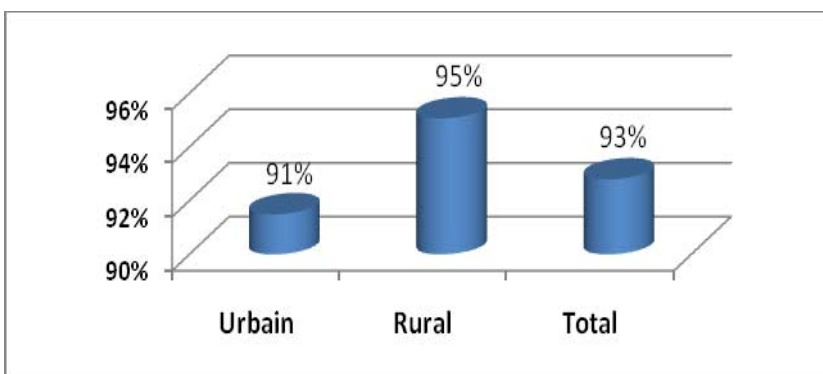
La quasi-totalité des établissements d'enseignement secondaire public (99%) ont reçu au cours de l'année budgétaire 2009 leurs ressources budgétaires sous forme d'autorisation de dépenses aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Seuls 5% d'entre eux ont reçu des ressources sous forme de caisse d'avances. Les établissements situés en zone urbaine (6%) ont mieux bénéficié de cette forme de financement que ceux du milieu rural (4%).

✓ **Retrait des autorisations de dépenses**

Dans les établissements d'enseignement secondaire, près des 7% des autorisations de dépenses pour le fonctionnement ont été retirées par des personnes autres que les Chefs d'établissements. Cette proportion est plus élevée (9%) en milieu urbain qu'en milieu rural (5%).

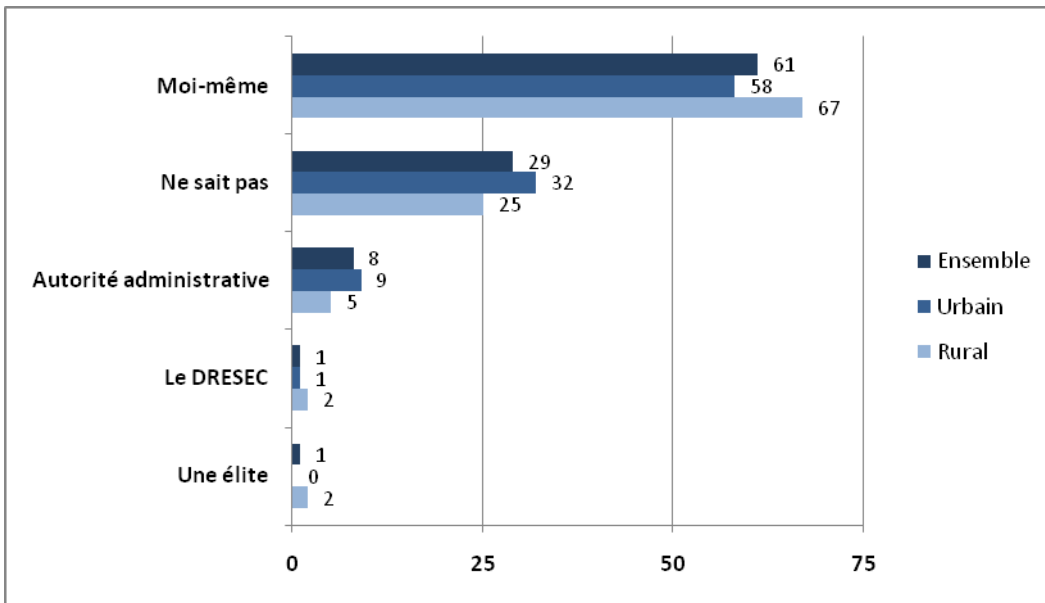
En ce qui concerne le budget d'investissement, près de 39% d'autorisations de dépenses n'ont pas été retirées par les Chefs d'établissements. Parmi celles-ci, 8% l'ont été par les autorités administratives tandis que l'élite ou les DRES sont intervenus chacun pour 1%. Pour le reste soit 29%, on ne sait pas explicitement qui les a retirées.

Selon le milieu de résidence, le retrait des autorisations de dépenses de manière générale est plus le fait des chefs d'établissements bénéficiaires en milieu rural (67%) contre 58% dans le milieu urbain. Toutefois, on note que l'intervention des élites et de l'autorité administrative est plus élevée en milieu rural tout comme la multiplication des intervenants est plus accentuée en milieu urbain (32% de "on ne sait pas" en milieu urbain vs 25% en milieu rural).

Graphique 2 : Proportion de chefs d'établissement d'enseignement secondaire ayant retiré personnellement leurs autorisations de dépenses pour le budget de fonctionnement en 2008/2009

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Graphique 3 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire selon la qualité des personnes ayant retiré les autorisations de dépenses en 2008/2009

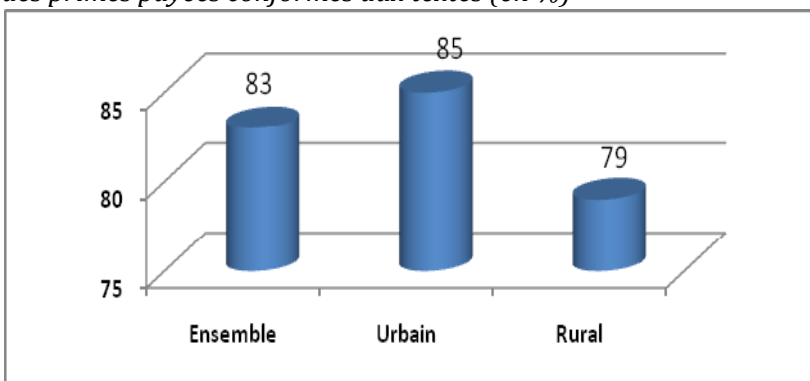


Source : PETS2 Cameroun, 2010

L'analyse sur l'utilisation des dotations budgétaires s'articule autour de la conformité avec les textes organiques du montant de primes payées, des types d'exécution du budget de fonctionnement et de ceux du budget d'investissement.

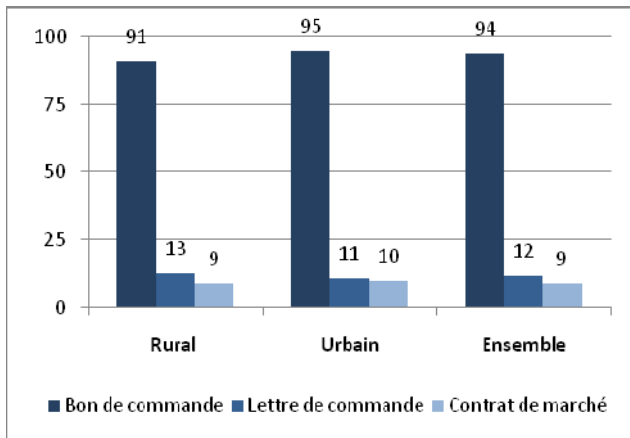
Au niveau du secondaire, près de 17% de Chefs d'établissements jugent le montant des primes de rendement payées non conforme aux textes organiques. Cet écart de non-conformité des primes payées par rapport aux textes réglementaires est plus accentué (21%) en milieu rural qu'en milieu urbain (15%).

Graphique 4 : Proportion de chefs d'établissements d'enseignement secondaire qui ont jugé le montant des primes payées conformes aux textes (en %)

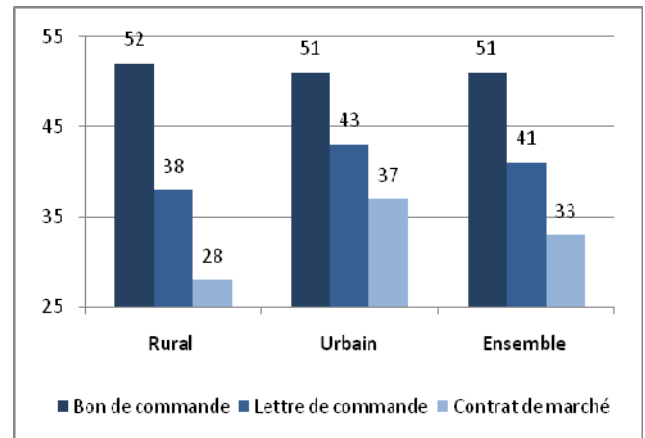


Source : PETS2 Cameroun, 2010

Pour l'exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement, les Chefs d'établissement du secondaire ont eu recours à trois principaux types de contrat : le "bon de commande", la "lettre commande" et le "contrat de marché". Le "bon de commande" est le type le plus utilisé aussi bien pour le budget d'investissement que le budget de fonctionnement. Toutefois, si les trois types sont relativement utilisés aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural dans les proportions assez proches pour le budget d'investissement, tel n'est pas le cas pour le budget de fonctionnement où le recours au "bon de commande" est pratiquement la règle avec au moins neuf contrats sur dix.

Graphique 5 : Types d'exécution du budget de fonctionnement (en %)

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Graphique 6 : Type d'exécution du budget d'investissement (en %)

Source : PETS2 Cameroun, 2010

4.2.3 Les délais d'exécution budgétaire

Le délai d'exécution correspond à l'intervalle de temps écoulé et constaté entre le retrait des autorisations de dépenses et leur exécution. L'idéal est que ce délai soit le plus court possible, ce qui contribuera à assainir et à rendre plus efficace le circuit de la dépense.

De façon générale, la durée écoulée entre le début des semestres, le retrait des cartons et l'exécution à tous les niveaux de structures de l'éducation n'est pas très différente quel que soit le milieu d'implantation de celles-ci.

Dans les établissements d'enseignement secondaire, le retrait du carton du second semestre s'effectue très souvent à la fin du mois de septembre correspondant à la rentrée scolaire dans ces établissements soit environ 2,7 mois après le début dudit semestre. Par contre, ce délai est moins important pour le second semestre car ces gestionnaires le retirent à la fin du mois de février soit deux mois après le début de ce semestre. Après le retrait de ces cartons les gestionnaires passent environ 4 semaines pour les exécuter et ce temps est relativement plus long quand il s'agit de l'exécution du montant le plus élevé. Contrairement au budget de fonctionnement, le temps écoulé entre le retrait et l'exécution ainsi que l'exécution du montant le plus important pour le budget d'investissement est augmenté de près de 3 semaines.

Dans les services déconcentrés de l'éducation, la durée entre le début du 1^{er} semestre et le retrait des cartons est d'environ un mois et demi et de deux mois et demi pour le second semestre. L'exécution du montant le plus important s'effectue après 2,2 mois pour le 1^{er} semestre alors qu'il est exécuté un mois plutôt (soit 1,2 mois) pour le second semestre après le retrait. En ce qui concerne le budget d'investissement de ces structures, la durée écoulée entre le retrait et l'exécution est moins importante (soit 1,6 mois) que celui du fonctionnement tandis que l'exécution du montant le plus important prend près de quatre mois après le retrait de cartons.

Tableau 13 : Indicateurs de délai des établissements d'enseignement secondaire (en mois)

	Fonctionnement				Investissement		
	Durée entre le début d'exercice 2010 et le retrait des autorisations de dépenses	Durée entre le début le 2 nd semestre 2009 et le retrait des autorisations de dépenses	Temps écoulé entre le retrait et le début d'exécution du budget du 1 ^{er} semestre 2009/2010	Temps écoulé, entre retrait et exécution montant plus important	Durée entre le début de l'exercice 2009 et retrait des autorisations de dépenses	Temps écoulé entre le retrait des autorisations de dépenses et l'exécution	Temps écoulé, entre le retrait des autorisations de dépenses et l'exécution de celle ayant le montant le plus important
Urbain	2,7	1,9	0,9	2,2	4,0	1,7	2,8
Rural	2,8	1,9	0,8	2,1	3,9	1,2	2,7
Ensemble	2,7	1,9	0,8	2,2	3,9	1,5	2,8

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Tableau 14 : Indicateurs de délai des services déconcentrés intermédiaires de l'éducation (en mois)

	Indicateurs	Urbain					Rural	Ensemble
		DRES	DDES	DREB	DDEB	IAEB	IAEB	
Fonctionnement	Durée entre début 1 ^{er} semestre 2009 et retrait	2,3	1,9	1,1	1,6	1,9	1,5	1,7
	Durée entre début second semestre 2009 et retrait	3,0	2,7	1,9	2,3	2,7	2,8	2,6
	Temps écoulé entre retrait 1 ^{er} semestre et exécution montant plus important	4,1	2,1	1,2	2,3	2,3	1,1	2,2
	Temps écoulé entre retrait 2 nd semestre et exécution montant plus important	1,1	0,7	3,3	1,8	0,8	0,8	1,2
Investissement	Durée entre début exercice et retrait	5,8	3,4	1,7	1,9	2,5	1,7	2,5
	Temps écoulé entre retrait et exécution	0,1	1,4	1,0	2,4	0,1	1,0	1,6
	Temps écoulé entre retrait et exécution montant plus important	3,1	2,2	5,4	4,2	4,4	1,0	3,9

Source : PETS2 Cameroun, 2010

L'attribution de plus de trois marchés sur quatre par la commission de passation de marchés aussi bien pour les établissements d'enseignement secondaire que les services déconcentrés intermédiaires intervient après plus de vingt huit jours. Un peu moins de 12% des marchés sont attribués en moins de treize jours pour les établissements d'enseignement secondaire contre moins de 6% pour les services déconcentrés intermédiaires pour la même période.

Tableau 15 : Pourcentage des établissements d'enseignement secondaire et services déconcentrés de l'éducation selon le temps moyen mis par la commission pour attribuer un marché

	Etablissements d'enseignement secondaire	Services déconcentrés
Moins de 7 jours	5,4	3,8
De 7 à 13 jours	6,5	1,9
De 14 à 20 jours	10,8	3,8
De 21 à 27 jours	2,2	1,9
28 ou plus	75,3	88,7

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

4.2.4 Les taux d'exécution du budget

Les établissements scolaires réalisent en moyenne un taux d'environ 92%, soit 91% pour le budget de fonctionnement et 95% pour le budget d'investissement. Le taux d'exécution des services déconcentrés est de l'ordre de 92%.

Les établissements d'enseignement secondaire des régions du Centre et du Littoral ont exécuté tout le budget qui leur a été alloué. Le taux d'exécution du budget d'investissement pour les établissements scolaires est plus bas en ce qui concerne le budget de fonctionnement. C'est l'inverse pour les services déconcentrés.

Tableau 16 : Taux d'exécution du budget des établissements d'enseignement secondaire et services déconcentrés de l'éducation (base ordonnancement)

Région	Etablissements d'enseignement secondaire			Services déconcentrés		
	Taux d'exécution du budget	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Douala	98,3	98,2	98,3	99,7	99,7	98,2
Yaoundé	75,7	68,8	100,0	66,8	95,9	38,4
Adamaoua	99,6	98,8	100,0	100,0	100,0	97,6
Centre	100,0	100,0	100,0	75,9	97,4	62,9
Est	77,5	87,8	71	100,0	100,0	100,0
Extrême-Nord	97,6	100,0	96,9	88,8	81,1	94,1
Littoral	100,0	100,0	100,0	99,9	89,7	99,8
Nord	89,4	98,9	100,0	99,2	99	98,8
Nord-Ouest	94,1	97,7	91,8	97	98,1	96,1
Ouest	99,1	98,5	100	99,6	99,3	100,0
Sud	83,9	100,0	67,4	87,1	99,9	85,1
Sud-Ouest	97,6	98,1	100,0	93,3	100,0	97,5
Ensemble	91,8	90,8	94,8	92,0	96,6	88,5

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Dans l'ensemble le taux moyen d'exécution du budget est de 92%, avec des taux d'environ 96% et 89% respectivement pour le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

La délégation départementale, présente les taux d'exécution du budget les plus élevés. En effet, pour ce niveau, le taux d'exécution est environ de 95% soit 99% pour le budget de fonctionnement et 92% pour le budget d'investissement. En revanche, les Inspections d'Arrondissement d'Enseignement de Base (IAEB), présentent le taux d'exécution budgétaire le plus faible, soit près de 87%.

Tableau 17 : Taux d'exécution du budget des services déconcentrés par niveau de structure

	Taux d'exécution du budget	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Délégation régionale	89,3	87,8	90,3
Délégation départementale	94,8	99,2	91,7
IAEB	86,7	97,7	74,4
Ensemble	92,0	96,6	88,5

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

4.2.5 Les pertes de ressources enregistrées dans le circuit de la dépense

A cause d'une multiplicité d'intervenants, une fraction importante des ressources budgétaires se perd dans le circuit de la dépense.

L'évaluation du montant de pertes dans le circuit de la dépense à l'aide des questionnaires conçus n'a pas produit des résultats fiables. Malgré les explications de l'équipe de collecte, plusieurs enquêtés ont exprimé leur malaise de voir une réponse à cette question du questionnaire. Cette attitude est compréhensible quand on sait que juste après le lancement de l'étude, l'opération d'assainissement des finances publiques ("Opération Epervier") a encore fait quelques victimes. Cette coïncidence aurait certainement créé la confusion dans l'esprit de certains responsables. Toutefois, des entretiens hors micro avec les acteurs de ce secteur ont permis d'obtenir une estimation de cette perte. Ainsi, il a été relevé que, pour prendre en charge les interventions des responsables qui se trouvent dans le circuit, les établissements scolaires et services déconcentrés ont enregistré en 2009 une perte moyenne d'environ 40% de leurs ressources budgétaires. Ce phénomène est encore plus perceptible en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les pertes ainsi subies par l'Etat sont la conséquence des sommes que les prestataires doivent verser aux différents maillons du circuit de la dépense selon les cas : les supérieurs hiérarchiques, les autorités administratives, les services des finances, les comptables matières, les membres de la commission de passation de marchés et les représentants du Maître d'ouvrage.

Cette estimation des pertes qui a pu être faite pour le budget de fonctionnement a été très difficile pour le budget d'investissement à gestion centrale (services centraux) ou à gestion locale (Gouverneurs et préfets).

De manière générale, les pertes les plus élevées dans le circuit de la dépense concernent les lignes destinées à "l'Achat de fournitures et petits matériels (33%)", à "l'Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques" (54%), à "l'entretien et la réparation des véhicules" (47%) et à "l'achat des autres fournitures courantes" (41%) et aux services propres de la structure sur les lignes "indemnités journalière de mission à l'intérieur" (13%) et "séminaires, formations et stages" (3%).

Tableau 18 : Pourcentage des services déconcentrés intermédiaires ayant déclaré avoir enregistré des pertes sur une ligne du budget de fonctionnement par ligne du budget de fonctionnement et selon le type d'intervenant et le milieu d'implantation

Ligne budgétaire	Hiérarchie et autorités administratives			Services des finances			Comptabilité matières			Commission de passation des marchés			Représentants du Maître d'ouvrage		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Achat de fournitures et petit entretien	3,2	23,1	5,7	12,8	26,7	14,7	6,7	23,1	8,7	4,4	0,0	3,9	5,4	8,3	5,8
Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques	2,2	8,3	2,9	10,5	15,4	11,1	3,3	8,3	3,9	5,4	0,0	4,8	3,3	0,0	2,9
Achat autres fournitures courantes	2,2	8,3	2,9	7,6	21,4	9,4	2,2	15,4	3,9	4,4	0,0	3,9	2,2	0,0	1,9
Achat carburant et lubrifiants des véhicules auto	5,6	8,3	5,9	11,1	0,0	9,9	4,5	0,0	4,0	2,2	0,0	2,0	1,1	8,3	2,0
Entretien et réparation des véhicules courants	3,4	0,0	3,0	8,0	0,0	7,1	3,4	0,0	3,1	2,3	0,0	2,0	2,3	8,3	3,1
Indemnités de mission à l'intérieur	7,4	15,4	8,4	9,7	23,1	11,3	3,3	16,7	4,8	2,2	8,3	2,9	8,5	23,1	10,3
Séminaires, formation et stage	4,4	8,3	4,9	4,5	9,1	5,0	2,3	9,1	3,0	1,1	0,0	1,0	7,7	16,7	8,7

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Tableau 19 : Pourcentage de ressources déclarées perdues par les services déconcentrés intermédiaires lors de l'exécution par ligne du budget de fonctionnement et selon le type d'intervenant et le milieu d'implantation

	Hiérarchie et autorités administratives			Services des finances			Comptabilité matières			Commission de passation des marchés			Représentants du Maître d'ouvrage		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Achat de fournitures et petit entretien	4,3	5,9	4,6	32,5	36,8	33,4	2,6	54,0	13,1	34,2	0,0	27,2	26,5	3,4	21,7
Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques	2,4	26,3	2,8	54,1	52,0	54,1	0,8	21,7	1,2	31,2	0,0	30,6	11,6	0,0	11,4
Achat autres fournitures courantes	1,9	2,5	2,1	43,5	32,7	40,8	0,4	64,8	16,3	43,0	0,0	32,4	11,2	0,0	8,4
Achat carburant et lubrifiants des véhicules auto	10,6	2,4	9,0	25,1	0,0	20,2	1,3	0,0	1,1	58,0	0,0	46,6	5,0	97,6	23,2
Entretien et réparation des véhicules courants	2,4	0,0	2,0	57,4	0,0	46,6	3,3	0,0	2,7	8,8	0,0	7,1	28,1	100,0	41,7
Indemnités de mission à l'intérieur	11,8	6,6	10,5	12,7	13,1	12,8	2,0	4,5	2,6	36,1	0,3	27,4	37,3	75,4	46,6
Séminaires, formation et stage	7,9	1,2	6,7	2,8	1,1	2,5	0,2	0,5	0,2	0,3	0,0	0,2	88,8	97,1	90,4

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Tableau 20 : Pourcentage des établissements d'enseignement secondaire ayant enregistré des pertes sur une ligne du budget de fonctionnement selon le milieu et le type d'intervenant

Ligne budgétaire	Hiérarchie et autorités administratives			Services des finances			Comptabilité matières			Commission de passation des marchés			Représentants du Maître d'ouvrage		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Achat de fournitures et petit entretien de bureau	5,8	16,7	9,8	12,8	20,0	15,4	6,7	13,3	9,1	2,9	3,3	3,0	8,7	21,3	13,3
Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques	2,9	6,9	4,3	8,3	8,8	8,5	2,9	10,3	5,6	1,9	7,0	3,7	4,9	12,1	7,5
Achat de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	1,9	5,4	3,1	5,8	5,5	5,7	2,9	10,7	5,7	2,0	5,4	3,2	9,8	8,9	9,5
Carburant et lubrifiants des véhicules auto	13,9	8,5	12,0	14,2	15,3	14,5	7,7	8,5	8,0	1,9	6,8	3,7	12,5	15,3	13,5
Entretien et réparation des véhicules courants, achat des pièces de rechange et pneumatique	5,7	6,8	6,1	10,4	10,3	10,4	3,8	6,9	4,9	1,9	5,2	3,1	9,6	13,6	11,0
Indemnité de mission à l'intérieur	8,6	11,7	9,7	7,8	16,7	11,0	3,9	10,2	6,2	2,9	1,7	2,5	13,7	18,3	15,4

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Tableau 21 : Pourcentage de ressources perdues par les établissements d'enseignement secondaire lors de l'exécution par ligne du budget de fonctionnement et selon le milieu et le type d'intervenant

Ligne budgétaire	Hiérarchie et autorités administratives			Services des finances			Comptabilité matières			Commission de passation des marchés			Représentants du Maître d'ouvrage		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Achat de fournitures et petit entretien de bureau	7,2	12,9	9,6	43,0	14,2	30,8	5,2	2,0	3,8	1,7	4,2	2,8	43,0	66,7	53,0
Achat de matériels courants, informatiques et bureautiques	21,6	19,8	41,3	21,1	11,7	16,7	0,7	13,2	6,5	1,4	14,3	7,4	55,2	38,2	47,3
Achat de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	0,2	7,3	7,5	30,5	3,0	23,4	0,3	22,4	5,9	1,5	17,0	5,5	67,5	36,4	59,5
Carburant et lubrifiants des véhicules auto	33,8	6,7	40,5	15,0	11,6	14,0	5,4	9,0	6,5	0,6	13,6	4,7	45,2	51,3	47,1
Entretien et réparation des véhicules courants, achat des pièces de rechange et pneumatique	24,3	6,4	30,7	21,0	9,2	16,0	1,3	3,3	2,1	0,8	6,2	3,1	52,6	72,6	61,1
Indemnité de mission à l'intérieur	16,4	34,3	50,6	6,5	20,4	13,0	2,5	18,7	10,1	29,0	0,3	15,6	45,7	21,5	34,4

Source : PETS2 Cameroun, 2010

4.2.6 L'appréciation du fonctionnement des commissions de passation des marchés

En général, au moins un chef d'établissement sur deux est satisfait du fonctionnement de la commission de passation des marchés et 62% sont satisfaits des marchés passés. Le satisfecit est plus perceptible en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, deux chefs d'établissement sur trois pensent qu'ils devraient jouer un rôle différent au sein desdites commissions pour mieux les faire fonctionner.

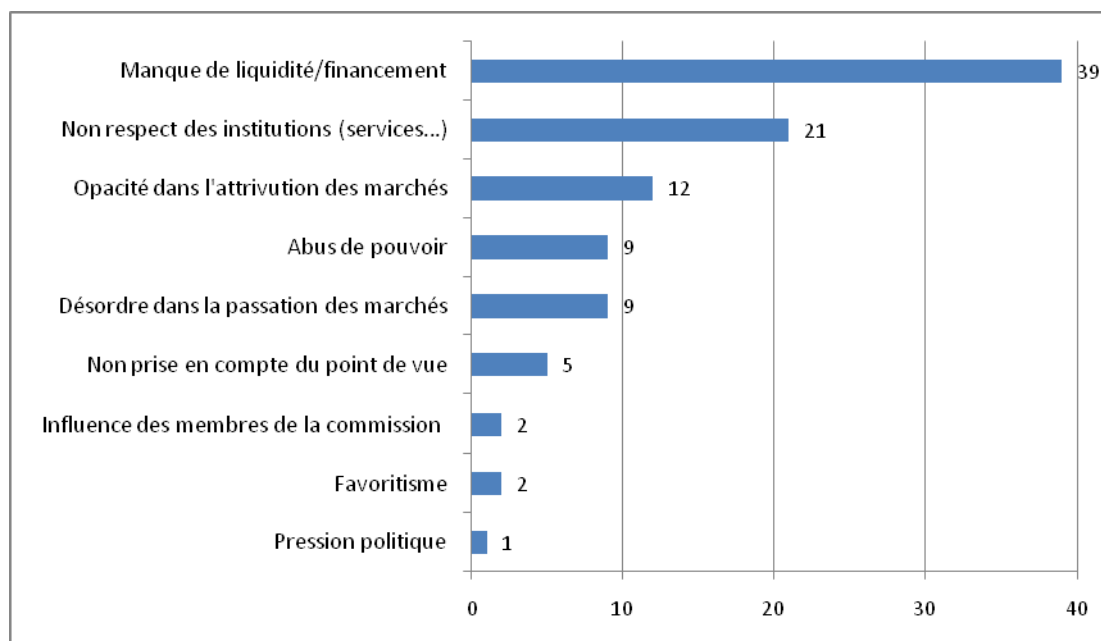
Tableau 22 : Quelques opinions des chefs d'établissements sur la commission de passation des marchés

	Urbain	Rural	Total
% de chefs d'établissements qui estiment que les délibérations/résultats de la commission de passation des marchés correspondent à leurs attentes	54	50	53
% de chefs d'établissements qui s'estiment satisfaits des marchés passés par la commission	68	51	62
% de chefs d'établissements qui pensent qu'ils devraient jouer un rôle différent au sein de la commission	66	66	66

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Les principales raisons de la non satisfaction identifiées par les chefs d'établissements d'enseignement secondaire par rapport aux marchés passés par la commission sont le "manque de liquidité/financement", le "non respect des instructions des services techniques" et "l'opacité dans l'attribution des marchés".

Graphique 7 : Les principales raisons de non satisfaction des chefs d'établissements d'enseignement secondaire pour les marchés passés par la commission (en %)



Source : PETS2 Cameroun, 2010

4.2.7 La gestion des subventions aux établissements privés

L'enseignement privé contribue à l'encadrement de près de 30% de la population scolarisée. L'appui à cet ordre d'enseignement participe de l'axe stratégique du développement du partenariat dans le secteur de l'éducation. La subvention de l'Etat allouée à l'enseignement privé est versée aux établissements ayant une autorisation d'ouverture délivrée par les ministères en charges de l'éducation. Cette subvention sert à compléter les salaires des personnels autorisés à enseigner dans ces établissements.

En 2009, on note que 50% d'écoles primaires et 62% d'établissements d'enseignement secondaire ont reçu des subventions de l'Etat.

Les montants de la subvention et les critères de leur répartition sont très peu connus des chefs d'établissements scolaires. En effet, seulement 9% de chefs d'établissement du primaire et 16% du secondaire sont informés du montant de la subvention qui leur est allouée. Par ailleurs, parmi les établissements ayant reçu des subventions en 2009, une très faible proportion (12% des chefs d'établissements primaires et 16% de ceux du secondaire) connaissait les critères de leur répartition.

Tableau 23 : Pourcentage des établissements privés ayant bénéficié des subventions de l'Etat(%)

	Ont reçu des subventions de l'Etat	Connaissaient à l'avance le montant de leur subvention	Connaissaient les critères de répartition des subventions
Ecoles primaires	50,3	9,1	12,1
Etablissements d'enseignement secondaire	61,7	16,2	16,2

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

La rémunération du personnel est la principale utilisation des subventions reçues de l'Etat. Dans le primaire, 97% de responsables utilisent leur subvention pour la rémunération du personnel, 63% pour le fonctionnement des services, 31% pour l'achat des matériels et équipements. De même dans le secondaire, 88% des établissements ont affecté les subventions dans la rémunération du personnel, 44,1% dans le fonctionnement des services et 45,2% pour l'achat des matériels et équipements.

Tableau 24 : Principales utilisation des subventions de l'Etat allouées aux enseignements primaire et secondaire privés(%)

Niveau d'enseignement	Pourcentage de responsables utilisant la subvention pour ...				
	Rémunération du personnel	Fonctionnement des services	Achat des matériels et équipements	Construction ou aménagement des locaux	Autre
Primaire	97,4	62,8	30,8	23,1	30,8
Secondaire	88,2	44,1	45,2	23,7	10,8

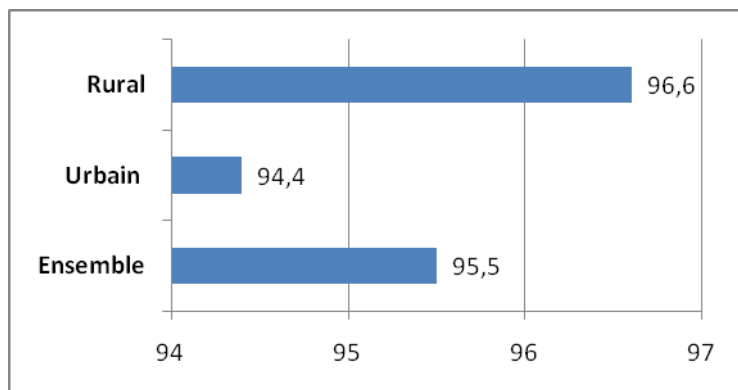
Source : PETS 2 Cameroun, 2010

4.2.8 La gestion du paquet minimum

Le "paquet minimum", conçu pour accompagner la gratuité de l'enseignement primaire, est un ensemble de matériels didactiques que l'Etat met à la disposition de chaque école primaire publique au début de l'année scolaire pour pallier les besoins essentiels. Il est composé de :

- fournitures de bureau pour le personnel enseignant ;
- matériel didactique à l'usage des enseignants ;
- matériels de suivi des enseignants et d'évaluation des élèves ;
- matériel de sport et loisir ;
- petite pharmacie.

En 2008/2009, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour que le paquet minimum arrive à destination, 4,5% des écoles primaires publiques à travers le pays déclarent ne l'avoir pas reçu dont 5,6% en milieu urbain contre 3,4% en milieu rural.

Graphique 8 : Proportion des écoles primaires ayant reçu le paquet minimum(%)

Source : PETS 2 Cameroun, 2010

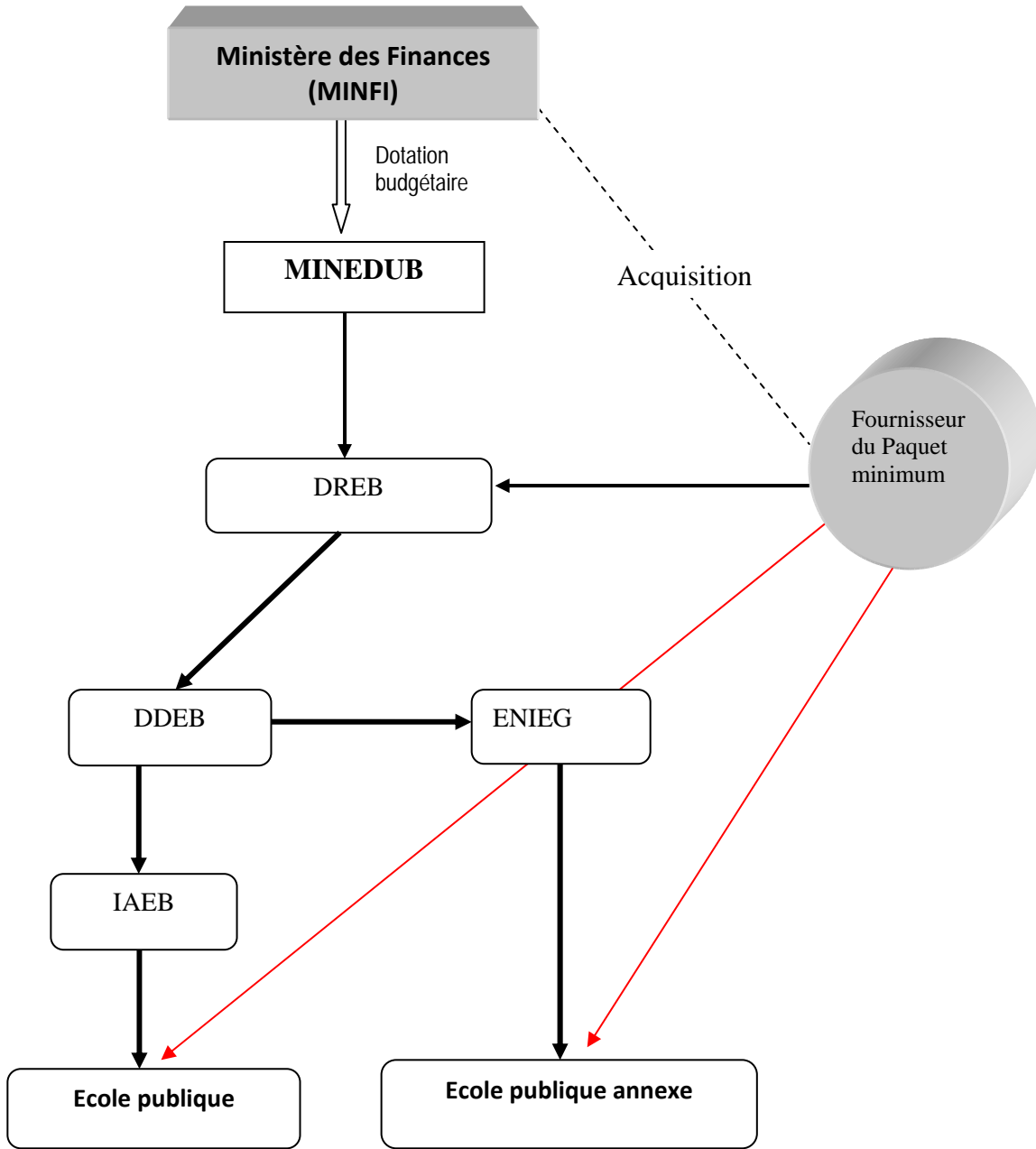
Trois principaux moyens sont, selon les cas, utilisés pour informer les Directeurs d'écoles de la disponibilité du paquet minimum au niveau de leurs supérieurs hiérarchiques. Entre autres, l'on peut citer le communiqué de presse, la correspondance administrative et des canaux informels. En 2008/2009, la plupart des responsables d'écoles (près de 60%), ont été informés par correspondance administrative et 5,6% par communiqué de presse. Il convient toutefois de noter pour le déplorer qu'un Directeur sur trois est encore informé par un canal inapproprié. Cette pratique est relativement plus fréquente en milieu rural.

Tableau 25 : Support de communication utilisé pour accéder à l'information sur la disponibilité du paquet minimum par milieu (%)

Milieu	Communiqué presse/Radio	Correspondance administrative	Canal informel	Total
Urbain	4,6	57,1	38,3	100,0
Rural	6,6	62,4	31,0	100,0
Ensemble	5,6	59,9	34,5	100,0

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Encadré 8 : Schéma de distribution du paquet minimum



Conformément au schéma de distribution du paquet minimum ci-dessus, l'ENIEG et l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base sont la hiérarchie directe des responsables d'écoles primaires : l'ENIEG pour les écoles publiques annexes et l'IAEB pour les autres écoles publiques. On note donc que plus de 86% des directeurs d'écoles ont reçu leur paquet minimum de l'inspection d'Arrondissement en 2008/2009 ; dont 92% en milieu rural et 80% en milieu urbain. Les ENIEG distribuent près de 8% du paquet minimum dans l'ensemble et pèsent pour près de 15% en milieu urbain contre environ 2% en milieu rural. On peut également noter les cas résiduels surtout en milieu rural où les paquets minima sont directement reçus des services centraux, des DREB ou des DDEB sous forme d'appuis.

Tableau 26 : Lieu de collecte du paquet minimum(%)

	Milieu d'implantation		Ensemble
	Urbain	Rural	
Services centraux	0,0	0,4	0,2
DREB	0,0	1,7	0,9
DDEB	4,6	1,7	3,1
IAEB	80,4	92,6	86,6
ENIEG	14,6	1,7	8,0
Autres	0,5	1,7	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Pour faciliter l'acheminement du paquet minimum des lieux de collecte jusqu'aux écoles, le gouvernement accorde aux directeurs d'écoles des ressources financières au titre de frais de voyage desdits paquets. Ces ressources sont pour la plupart (87,2%) inférieures à 5000 FCFA et semblent varier d'un lieu à un autre en fonction des distances à parcourir. Dans l'ensemble, 84,5% des directeurs d'écoles jugent ces frais insuffisants surtout ceux en milieu rural.

Tableau 27 : Frais reçu par les responsables d'école primaire pour le convoyage du paquet minimum (%)

Montant reçu en Fcfa	Milieu d'implantation		Ensemble
	Urbain	Rural	
<i>N'a rien reçu</i>	53	52	53
<i>]0 - 5000[</i>	39	43	41
<i>[5000- 10000[</i>	3	1	2
<i>[10000-15000[</i>	0	0	0
<i>15000 ou plus</i>	5	4	4
Total	100	100	100

Source : PETS2 Cameroun, 2010

✓ **Transparence dans la gestion du paquet minimum**

La diffusion de l'information sur la disponibilité du paquet minimum auprès du Conseil d'école (CE) et de l'Association des parents d'élèves et des Enseignants (APEE) est bien assumée. En effet, dans au moins huit écoles sur dix lesdits organes sont informés. La tendance est la même aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 28 : Diffusion de l'information sur le paquet minimum(%)

Organe informé	Milieu d'implantation		Ensemble
	Urbain	Rural	
Conseil d'école	79,8	80,7	80,3
Parents d'élève	85,2	88,2	86,7

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Le temps moyen qui sépare la rentrée scolaire de la notification aux directeurs d'école de la disponibilité du paquet minimum est de 4,5 mois et varie selon le milieu d'implantation de l'école. Ce temps est plus long en milieu rural, probablement du fait des commodités de transport qui sont moins bonnes qu'en milieu urbain. De plus, le paquet minimum n'est pas retiré immédiatement après la notification. En 2008/2009, le temps moyen qui sépare la notification et le retrait était de 22 jours. Ce temps est d'environ 28 jours en milieu rural.

Tableau 29 : Indicateur de délai d'acheminement du paquet minimum suivant le milieu d'implantation(mois)

	Temps écoulé entre	
	La rentrée scolaire (8 septembre 2008) et la notification du paquet minimum	La notification et le retrait du paquet minimum
Urbain	4,30	0,54
Rural	4,70	0,94
Total	4,50	0,74

Source : PETS2 Cameroun, 2010

✓ Difficultés dans la gestion du paquet minimum

Les directeurs d'école ont déclaré avoir rencontré un certain nombre de difficultés pour accéder au paquet minimum. Ces difficultés varient selon le milieu d'implantation de l'école. Les plus importantes sont liées aux difficultés de transport, à l'arrivée tardive à la qualité et à la quantité.

"Le problème de transport ou d'enclavement" est la principale difficulté en milieu rural, il représente environ 34% de l'ensemble des difficultés rencontrées, tandis qu'en milieu urbain, c'est "l'arrivée tardive et incomplète du paquet minimum". Bien que marginales, "l'insécurité" et la "corruption" constituent également un frein à l'entrée en possession du paquet minimum.

Tableau 30 : Difficultés rencontrées pour entrer en possession du paquet minimum (%)

Difficultés rencontrées	Milieu d'implantation	
	Urbain	Rural
Problème de transport ou d'enclavement	18,0	34,4
Arrivée tardive ou incomplète du paquet minimum	27,9	22,3
Insuffisance des frais de convoyage	21,9	14,5
Insécurité	2,6	0,4
Corruption	1,3	2,1
Inadaptation de certains éléments	6,4	5,0
Autres	21,9	21,3

Source : PETS2 Cameroun, 2010

4.3 Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution budgétaire en 2008/2009

✓ Difficultés rencontrées pour les services déconcentrés

Dans les structures déconcentrées, les principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget de fonctionnement sont : "l'insuffisance/faiblesse des crédits alloués", le "manque de liquidités" dans les trésoreries, le "retard dans la réception des cartons", le "retard au niveau des engagements". Sont aussi citées parmi les sept principales raisons, les "pertes de ressources à tous les niveaux" et "les taxes élevées" mais dans des proportions moins élevées. Les mêmes difficultés sont rencontrées dans l'exécution du budget d'investissement. (Voir tableaux en annexe 1)

✓ ***Difficultés rencontrées par les chefs d'établissements scolaires***

Dans l'ensemble, l'on s'est plus intéressé aux dix principales difficultés (les plus citées) dans l'exécution du budget de fonctionnement dans les établissements d'enseignement secondaire. Neuf des dites difficultés s'observent aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Deux principales difficultés émergent dans chacun des milieux d'implantation à savoir "le retard dans la réception des autorisations de dépenses" et "l'insuffisance/faiblesse de crédits alloués". Quel que soit le milieu d'implantation, 58% des chefs d'établissements ont accusé un retard dans la réception des autorisations de dépenses. Concernant l'insuffisance de crédit, 28% de responsables en milieu urbain et 31% en milieu rural ont évoqué ce problème.

L'exécution du budget d'investissement dans les établissements d'enseignement secondaire rencontre selon les Chefs d'établissements sept principales difficultés dont les plus récurrentes sont liées à "l'insuffisance/faiblesse des crédits alloués", au "retard dans la réception des cartons", au "retard dans les engagements" et aux "taxes élevées" (Voir tableaux en annexe 1).

CHAPITRE 5 : LES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICES

5.1 Enseignement primaire

5.1.1 Infrastructures de base et commodités

- **Salles de classes**

En moyenne, chaque école primaire dispose de 7 salles de classes fonctionnelles. A l'exception des régions du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest, toutes les salles de classe fonctionnelles des autres régions disposent d'un tableau. Par ailleurs, les enseignants du primaire n'ont pas toujours un bureau surtout dans les régions du Centre, de l'Est et du Nord.

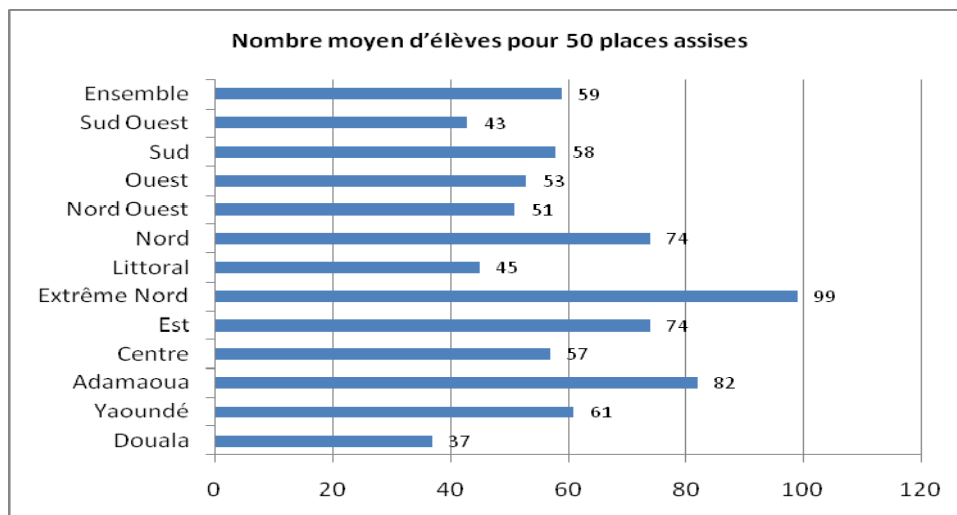
Tableau 31 : Nombre moyen de Salles de classe par établissement selon le milieu d'implantation et la région d'enquête

Région	Milieu d'implantation						Total		
	Urbain			Rural			Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe avec tableau	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants
	Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe avec tableau	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants	Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe avec tableau	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants			
Douala	10	10	9	.	.	.	10	10	9
Yaoundé	11	11	8	.	.	.	11	11	8
Adamaoua	10	9	6	5	5	1	7	7	4
Centre	7	7	5	6	5	3	6	6	3
Est	7	7	3	6	6	4	6	6	3
Extrême Nord	7	7	4	4	4	2	5	5	3
Littoral	6	6	5	5	5	4	6	6	5
Nord	8	8	6	4	4	1	6	6	3
Nord Ouest	8	8	7	5	5	4	7	6	6
Ouest	9	9	7	6	5	4	8	7	5
Sud	8	8	7	4	4	1	6	6	4
Sud Ouest	7	7	6	6	5	4	7	6	5
Cameroun	9	9	6	5	5	3	7	7	5

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Tables bancs**

Les tables bancs régulièrement utilisés dans les écoles primaires sont les tables bancs à deux et trois places (près de 82%). Le système scolaire offre au niveau du primaire moins de places assises comparé à la demande effective. En effet, pour 60 élèves, le système scolaire n'offre que 50 places assises. Une analyse par région indique que les élèves sont mieux assis dans les écoles de Douala, du Littoral et du Sud-Ouest. Par contre, la situation est alarmante dans la partie septentrionale du pays où on enregistre au moins 3 élèves pour 2 places assises.

Graphique 9 : Nombre moyen d'élèves pour 50 places assises

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Ordinateurs fonctionnels, bibliothèques, blocs administratifs et cantines scolaires**

Il ressort de l'étude que 45,8% d'écoles possèdent un bloc administratif, 16,4% une bibliothèque, 5% une cantine scolaire et seulement 2,5% un ordinateur fonctionnel pour élève. Par ailleurs, les écoles possédant ces commodités sont majoritairement installées en milieu urbain. Par rapport à 2004, on note un progrès sensible concernant les bibliothèques (+5,7 points) et les blocs administratifs (+4,4 points).

Tableau 32 : Pourcentage d'école disposant un ordinateur fonctionnel pour élève, une Bibliothèque, un bloc administratif et une cantine scolaire

	Ordinateur fonctionnel	Bibliothèque	Bloc administratif	Cantine scolaire
Urbain	3,7	22,9	65,8	6,8
Rural	1,1	7,9	20,5	2,9
Total	2,5	16,4	45,8	5

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Accès à l'électricité et approvisionnement en eau courante,**

De manière générale, on note une nette amélioration dans l'approvisionnement des écoles primaires en énergie électrique entre 2004 et 2010. En effet, le nombre d'écoles du système éducatif ne possédant aucune source d'approvisionnement en énergie électrique est passé de 76,0% en 2004 à 64% en 2010, soit une augmentation de 12 points.

Malgré les efforts consentis par le gouvernement pour améliorer l'accès à l'électricité, le milieu rural reste encore fortement touché avec près de 90% d'écoles qui n'ont pas accès à l'électricité. En milieu urbain, le principal moyen d'accès à l'énergie électrique est le raccordement au réseau AES SONEL (56,2% des écoles primaires) tandis qu'en milieu rural, il faut ajouter à cette source d'énergie le groupe électrogène. L'utilisation de l'énergie solaire, bien qu'encore embryonnaire (0,3%) reste un phénomène essentiellement urbain et est principalement utilisé dans les régions du Nord-ouest et du Sud.

Tableau 33 : Principales sources d’approvisionnement en électricité suivant la région et le milieu d’implantation (%)

	Electricité AES SONEL	Groupe électrogène	Panneaux solaires	Aucune	Total
Douala	82,5	0,0	0,0	17,6	100,0
Yaoundé	88,5	0,0	0,0	11,5	100,0
Adamaoua	21,2	1,9	0,0	76,9	100,0
Centre	24,5	0,0	0,0	75,5	100,0
Est	21,2	1,9	0,0	76,9	100,0
Extrême Nord	12,7	1,8	0,0	85,5	100,0
Littoral	23,6	0,0	0,0	76,3	100,0
Nord	18,4	2,0	0,0	79,6	100,0
Nord Ouest	25,9	0,0	1,9	72,2	100,0
Ouest	21,8	0,0	0,0	78,2	100,0
Sud	32,1	0,0	1,9	66,0	100,0
Sud Ouest	44,9	2,0	0,0	53,0	100,0
Urbain	56,2	0,3	0,6	43,0	100,0
Rural	7,9	1,4	0,0	90,7	100,0
Cameroun	34,9	0,8	0,3	64	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

Le problème d’approvisionnement en eau de boisson dans les écoles primaires reste préoccupant malgré une légère amélioration observée en 2010. Dans l’ensemble, la principale source en eau de boisson au cours de la période 2004-2010 est l’eau courante ou l’eau produite par la CAMWATER. Si en milieu urbain cette source est celle qui alimente principalement les écoles en eau de boisson, en milieu rural les écoles s’approvisionnent principalement dans les sources d’eau/puits aménagés, les forages et dans les rivières/lacs/ruisseaux. Il est également important de relever que 31,8% d’écoles primaires n’ont accès à aucune source de boisson surtout en milieu rural.

Tableau 34 : Principale source d’approvisionnement en eau suivant le milieu d’implantation (%)

	Principale source d’approvisionnement en eau de boisson					Total
	Eau courante	Sources d’eau aménagées/ Puits aménagés	Forages	Rivières /lacs /ruisseaux	Aucune	
Douala	57,9	5,3	12,3	0,0	24,6	100,0
Yaoundé	90,4	1,9	1,9	0,0	5,8	100,0
Adamaoua	26,9	0,0	23,1	13,5	36,5	100,0
Centre	17,0	15,1	11,3	7,5	49,1	100,0
Est	9,6	15,4	25,0	5,8	44,2	100,0
Extrême Nord	20,0	16,4	14,5	5,5	43,6	100,0
Littoral	32,7	3,6	7,3	9,1	47,3	100,0
Nord	18,4	14,3	18,4	6,1	42,9	100,0
Nord Ouest	63,0	13,0	5,6	13,0	5,6	100,0
Ouest	43,6	3,6	9,1	18,2	25,5	100,0
Sud	30,2	9,4	11,3	7,5	41,5	100,0
Sud Ouest	55,1	10,2	14,3	6,1	14,3	100,0
Urbain	62,4	4,0	10,7	0,6	22,4	100,0
Rural	8,6	15,5	15,1	16,9	43,9	100,0
Ensemble	38,8	9,0	12,7	7,7	31,8	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

• Téléphonie

Dans l’ensemble, en moyenne une école sur dix possède une ligne de téléphone fixe. Cette proportion est la même pour les lignes de téléphone mobile destinées à l’école. La plupart des écoles ayant une ligne de téléphone sont de l’enseignement privé.

Tableau 35 : Pourcentage des écoles possédant un poste de téléphonie mobile et de téléphonie fixe selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement

Région	Pourcentage d'écoles avec téléphone fixe	Pourcentage d'écoles avec téléphone mobile
Milieu d'implantation		
Urbain	16,6	12,7
Rural	0,7	6,4
Ordre d'enseignement		
Public	7,6	4,0
Privé	15,2	26,7
Ensemble	9,6	9,9

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Clôture**

En ce qui concerne la sécurité, la majorité (soit 66%) des écoles n'a pas de clôture et est principalement implantée en milieu rural où plus de 9 écoles sur 10 ne sont pas sécurisées. Cependant, de 2004 à 2010, on note une nette amélioration de la proportion d'écoles disposant d'une clôture en parpaing (16,0% en 2004 contre 26,3% en 2010). A ce sujet, les écoles privées sont mieux sécurisées que celles du public.

Tableau 36 : Répartition des établissements scolaires selon le type de clôture, la région, le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement(%)

Région	Type de clôture					Total
	Parpaing	Bois	Grillage	Pas de clôture	Autre	
Douala	82,5			15,8	1,8	100,0
Yaoundé	86,5			9,6	3,8	100,0
Adamaoua	11,5	1,9	3,8	75,0	7,7	100,0
Centre	9,4	3,8		83,0	3,8	100,0
Est	11,5	1,9		82,7	3,8	100,0
Extrême Nord	12,7	1,8		85,5		100,0
Littoral	9,1	1,8		87,3	1,8	100,0
Nord	14,3		2,0	81,6	2,0	100,0
Nord Ouest	1,9	14,8		74,1	9,3	100,0
Ouest	20,0	1,8	3,6	69,1	5,5	100,0
Sud	26,4	3,8		66,0	3,8	100,0
Sud Ouest	26,5	6,1		65,3	2,0	100,0
Milieu d'implantation						
Urbain	45,1	3,4	1,1	47,0	3,4	100,0
Rural	2,5	2,8	0,4	90,0	4,3	100,0
Ordre d'enseignement						
Public	22,5	1,9		71,8	3,8	100,0
Privé	37,0	6,7	3,0	49,7	3,6	100,0
Ensemble	26,3	3,1	0,8	66,0	3,8	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Lieux d'aisance**

Un lieu d'aisance est une latrine, de préférence à l'intérieur de l'école, où peuvent se mettre à l'aise les élèves et le personnel de l'école. Il peut être moderne, aménagé ou pas. Globalement, la proportion des écoles dotées de WC modernes (avec chasse eau) a presque doublé entre 2004 et 2010 (de 8,7% en 2004 à 16,0% en 2010). La situation du milieu rural reste critique (seulement 2,4% des écoles disposent des latrines avec chasse eau).

Tableau 37 : Répartition des établissements scolaires selon le type de lieux d'aisance, la région et le milieu d'implantation (%)

Principal type de lieu d'aisance					
Région	WC avec chasse eau	Latrines aménagées	Latrines non aménagées	Pas de toilette	Total
Douala	31,6	50,9	7	10,5	100,0
Yaoundé	57,1	28,6	4,1	10,2	100,0
Adamaoua	3,9	43,1	15,7	37,3	100,0
Centre	6,1	40,8	36,7	16,3	100,0
Est	2,9	34,3	28,6	34,2	100,0
Extrême Nord	9,3	25,9	16,7	48,1	100,0
Littoral	4,3	42,6	38,3	14,9	100,0
Nord	6,1	30,6	30,6	32,6	100,0
Nord Ouest	14,8	35,2	25,9	24,1	100,0
Ouest	11,9	50	35,7	2,4	100,0
Sud	13,2	34	24,5	28,3	100,0
Sud Ouest	26,1	37	19,6	17,4	100,0
Urbain	26,6	44,4	13,6	15,5	100,0
Rural	2,4	29	35,3	33,3	100,0
Ensemble	16	37,7	23	23,2	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

5.1.2 Assurance scolaire, petite pharmacie d'urgence, Programme Elargi de Vaccination (PEV) et Programme VIH/SIDA dans les écoles primaires

Dans l'ensemble, neuf élèves des écoles primaires sur dix sont assurés. Il s'agit d'une police d'assurance souscrite par le gouvernement auprès des sociétés d'assurance pour ce qui est des élèves fréquentant les écoles publiques où par les chefs d'établissements privés pour leurs élèves.

Pour ce qui est de la possession d'une pharmacie d'urgence, trois écoles primaires sur quatre en sont dotées. Il s'agit d'un kit de santé disponible dans les écoles primaires publiques et privées pour les premiers soins.

Trois responsables d'écoles sur quatre déclarent avoir reçu une équipe du Programme Elargi de Vaccination (PEV) dans le cadre d'une campagne de vaccination au cours de l'année scolaire 2008/2009. On observe une disparité de cet indicateur lorsqu'on passe du milieu urbain (87,6%) au milieu rural (64,1%).

Tableau 38 : Pourcentage des écoles assurant leurs élèves, disposant d'une petite pharmacie d'urgence et bénéficiant d'un PEV selon le milieu d'implantation

Région	Elèves assurés	Petite pharmacie d'urgence	Programme élargi de vaccination
Douala	87,7	96,5	96,5
Yaoundé	96,2	94,2	88,5
Adamaoua	76,9	53,8	61,5
Centre	88,7	84,9	84,9
Est	80,8	82,7	78,8
Extrême Nord	81,8	81,8	65,5
Littoral	94,5	89,1	74,5
Nord	89,8	85,7	42,9
Nord Ouest	94,4	33,3	90,7
Ouest	90,9	81,8	78,2
Sud	94,3	77,4	69,8
Sud Ouest	93,9	42,9	91,8
Urbain	93,5	82,5	87,6
Rural	83,6	66,9	64,1
Total	89,2	75,6	77,2

Source : PETS Cameroun, 2010

5.1.3 Ressources humaines

- **Effectif du personnel des écoles primaires**

L'effectif moyen du personnel par école au Cameroun est de 9 soit 8 permanents et 1 temporaire. Parmi le personnel permanent, 2 font à la fois l'administration et l'enseignement, 1 fait essentiellement de l'administration et 6 sont des enseignants "craie à la main". L'on relève par ailleurs que les villes de Yaoundé et Douala sont plus fournies en personnels permanents que les autres avec respectivement des effectifs de 12 et 15. Les écoles situées en milieu rural ont moins d'enseignants (5) que celles situées en zone urbaine (11).

Tableau 39 : Effectif moyen du personnel selon la région et le milieu d'implantation

Région	Personnel permanent				Personnel temporaire		
	Administratif enseignant	Administratif non enseignant	Enseignant (non administratif)	Ensemble	Enseignant	Non enseignant	Ensemble
Douala	1	1	10	12	1	0	1
Yaoundé	4	1	10	15	1	0	1
Adamaoua	1	1	6	8	1	0	1
Centre	1	0	6	6	2	0	2
Est	3	0	5	8	1	0	1
Extrême Nord	1	0	4	5	2	0	2
Littoral	1	0	5	6	1	0	1
Nord	1	0	4	5	2	0	2
Nord Ouest	2	1	5	7	2	0	2
Ouest	1	1	6	7	2	0	2
Sud	2	1	7	10	1	0	1
Sud Ouest	2	1	6	9	1	0	1
Urbain	2	1	9	12	1	0	1
Rural	1	0	3	4	1	0	1
Ensemble	2	1	6	9	1	0	1

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Appréciation et qualification du personnel des écoles primaires**

Dans l'ensemble, deux responsables d'écoles primaires sur trois jugent l'effectif du personnel insuffisant. Cette proportion est plus élevée dans le milieu rural. Lorsqu'on tient compte de l'ordre

d'enseignement dans l'analyse, on constat que c'est majoritairement les responsables des écoles publiques qui trouvent leur effectif insuffisant (73,1%).

Sur le plan de la qualification des enseignants, environ un responsable sur dix est insatisfait de la qualité de ses effectifs et c'est en milieu rural qu'on retrouve la plus grande proportion de responsables insatisfaits. La prise en compte de l'ordre d'enseignement dans les analyses ne vient pas différencier les points de vue selon qu'on est responsable du public ou du privé.

Tableau 40 : Appréciation de l'effectif du personnel enseignant selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement

	Appréciation de l'effectif du personnel enseignant			Appréciation de la qualification du personnel enseignant					
	Suffisant	Insuffisant	Total	Très satisfaisante	Satisfaisante	Normale	Insatisfaisante	Très insatisfaisante	Total
Douala	63,2	36,8	100	10,5	73,7	12,3	3,5	0,0	100,0
Yaoundé	43,8	54,2	100	14,6	64,6	12,5	4,2	2,1	100,0
Adamaoua	25,5	74,5	100	14,3	59,2	16,3	10,2	0,0	100,0
Centre	34	66	100	9,4	62,3	22,6	3,8	0,0	100,0
Est	35,3	64,7	100	17,6	52,9	19,6	9,8	0,0	100,0
Extrême Nord	22,2	77,8	100	1,9	55,6	22,2	18,5	0,0	100,0
Littoral	41,8	58,2	100	10,9	58,2	23,6	5,5	0,0	100,0
Nord	10,2	87,8	100	6,1	71,4	8,2	12,2	0,0	100,0
Nord Ouest	29,6	66,7	100	11,1	55,6	11,1	16,7	1,9	100,0
Ouest	25,5	74,5	100	9,1	54,5	12,7	20	0,0	100,0
Sud	32,1	67,9	100	11,3	67,9	15,1	5,7	0,0	100,0
Sud Ouest	34,7	65,3	100	32,7	51	16,3	0	0,0	100,0
Milieu d'implantation									
Urbain	48,1	51	100	14,9	65,3	14,3	3,7	0,6	100,0
Rural	15,2	84,4	100	8,8	54,4	18,6	16,4	0,0	100,0
Ordre d'enseignement									
Public	26,3	73,1	100	11	60,2	16,9	9,7	0,4	100,0
Privé	53,3	46,1	100	15,8	61,8	13,9	7,9	0,0	100,0
Ensemble	33,4	66	100	12,3	60,6	16,1	9,3	0,3	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

5.1.4 Supervision et inspection

Dans le souci d'améliorer l'offre de service d'éducation, les écoles primaires sont souvent soumises à la supervision et au contrôle des inspecteurs d'arrondissement pour limiter l'absentéisme et améliorer la qualité de l'enseignement. Neuf responsables d'écoles primaires sur dix déclarent connaître les critères d'inspection. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (90,4%) qu'en milieu urbain (88,5%). De plus, chaque école primaire a bénéficié en moyenne de quatre inspections en 2008/2009, soit trois en milieu rural et quatre en milieu urbain.

En ce qui concerne l'appréciation des visites pédagogiques reçues au cours de cette année scolaire, la quasi-totalité des responsables d'écoles primaires reconnaissent leur utilité.

Tableau 41 : Inspection, connaissance des critères d'inspection et appréciation des visites reçues

	Nombre moyen d'inspections en 2008/2009	Connaissance des critères d'inspection	Appréciation des visites pédagogiques reçues			Total
			Indispensables	utiles	Inutiles	
Urbain	4,2	88,5	55,1	43,9	1,1	100
Rural	3,3	90,9	56,4	43,6	0	100
Ensemble	4	89,1	55,4	43,8	0,81	100

Source : PETS Cameroun, 2010

5.2 Enseignement Secondaire

5.2.1 Infrastructures de base et commodités

- **Type de matériau utilisé pour la construction des salles de classe**

Le matériau principalement utilisé pour la construction de la majorité des salles de classe des établissements secondaires est définitif (parpaing). Pour l'ensemble de l'enseignement secondaire, 4,4% des établissements sont en matériau provisoire.

Tableau 42 : Répartition d'établissements d'enseignement secondaires selon le type de matériau utilisé pour la construction des salles de classe (%)

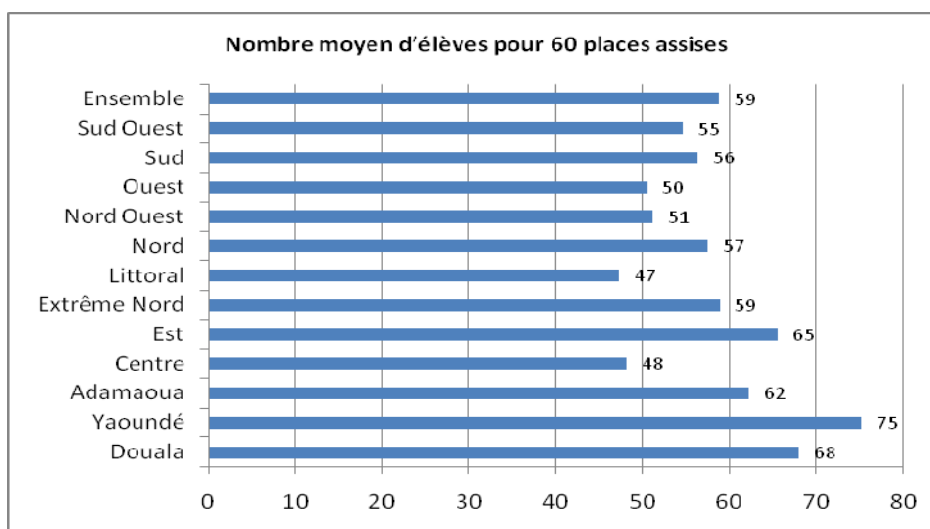
Milieu d'implantation	Type de matériau	Pourcentage
Urbain	Dur	93,8
	Semi dur	1,9
	Matériau provisoire	4,3
	Total	100
Rural	Dur	84,6
	Semi dur	10,4
	Matériau provisoire	5,1
	Total	100
Ensemble	Dur	92,4
	Semi dur	3,2
	Matériau provisoire	4,4
	Total	100

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Tables-banc dans les établissements**

Les tables bancs régulièrement utilisés dans les écoles primaires sont les tables bancs à deux et trois places (près de 89%). Dans l'ensemble, le système scolaire offre au niveau du secondaire autant de places assises qu'il y a d'élèves. Une analyse par région indique que, à l'exception des régions de l'Est et de l'Adamaoua, et des villes de Yaoundé et de Douala, les élèves sont mieux assis partout ailleurs.

Tableau 43 : Nombre moyen d'élèves pour 60 places assises



Source : PETS Cameroun, 2010

- **Ordinateurs, Atelier/Laboratoires fonctionnels**

A l'heure de la vulgarisation des TIC, 24% d'établissement de l'enseignement secondaire ne sont pas dotés d'ordinateurs fonctionnels au service des élèves. Suivant le milieu d'implantation, cette situation est beaucoup plus préoccupante en milieu rural (53,4%) qu'en milieu urbain (13,4%).

En ce qui concerne les ateliers fonctionnels, seuls les responsables des établissements d'enseignement technique ont été interrogés et il en ressort que plus de la moitié (57,2%) ne possède pas d'ateliers fonctionnels.

Dans cette étude, la disponibilité des laboratoires fonctionnels a été uniquement appréhendée dans les établissements d'enseignement général. Plus de la moitié d'entre eux ne dispose pas de laboratoires fonctionnels. Suivant le milieu d'implantation, les établissements situés en milieu rural sont les plus nombreux à ne pas en posséder (79,6%).

Tableau 44 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire possédant au moins un ordinateur, ateliers/laboratoires fonctionnels

Région	Ordinateur fonctionnel au service des élèves	Atelier fonctionnel*	Laboratoire** fonctionnel
Douala	100,0	55,6	52,9
Yaoundé	93,8	65,7	54,3
Adamaoua	57,7	30,8	34,6
Centre	69,7	33,3	33,3
Est	68,0	36,0	28,0
Extrême Nord	46,9	25,8	18,8
Littoral	77,1	42,9	48,6
Nord	75,8	22,6	27,3
Nord-Ouest	83,3	50,0	55,6
Ouest	84,4	50,0	43,8
Sud	62,5	30,0	35,5
Sud-ouest	81,8	60,6	66,7
Milieu d'implantation			
Urbain	86,6	49,6	50,4
Rural	46,6	24,3	20,4
Total	75,8	42,8	42,3

Source : PETS Cameroun, 2010

*uniquement les établissements secondaires techniques

**uniquement les établissements d'enseignements secondaires généraux

- **Bibliothèques, salles des professeurs et bureau pour enseignants**

Le pourcentage d'établissements ayant une bibliothèque a évolué positivement depuis 2004, passant ainsi de 48,1% à 65% en 2010. Les établissements implantés en milieu rural sont davantage marqué par l'absence de bibliothèques où 55,3% des établissements n'en sont pas équipés. Par ailleurs, 78,2% des établissements du secondaire ont une salle des professeurs contre 48,9% en 2004. En outre, deux établissements du secondaire sur cinq ne disposent pas de bureaux pour enseignants. Il faut préciser qu'un bureau pour enseignant est constitué d'une table et d'une chaise dans une salle de classe.

Tableau 45 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire possédant une bibliothèque, des tableaux, des salles de professeurs, des bureaux pour enseignants (%)

Région	Bibliothèque	Salle pour professeurs	Bureaux pour enseignants
Douala	72,2	100,0	80,6
Yaoundé	81,8	100,0	84,8
Adamaoua	46,2	61,5	46,2
Centre	54,5	72,7	66,7
Est	56,0	60,0	44,0
Extrême-nord	53,1	68,8	46,9
Littoral	62,9	80,0	60,0
Nord	57,6	75,8	39,4
Nord-Ouest	80,6	86,1	42,9
Ouest	78,1	78,1	67,7
Sud	59,4	68,8	46,9
Sud-ouest	69,7	75,0	25,0
Milieu d'implantation			
Urbain	72,4	87,6	60,5
Rural	44,7	52,4	39,2
Total	65,0	78,2	54,8

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Internat et Cantines Scolaires**

En ce qui concerne l'internat, le pourcentage d'établissements qui en possèdent est resté relativement stable depuis 2004 (13,1%). Par contre, le pourcentage d'établissements possédant une cantine scolaire a quasiment doublé depuis 2004 où l'on était à 18,2%. L'analyse suivant le milieu d'implantation montre qu'en zone urbaine, les établissements sont deux fois plus dotés d'un internat ou d'une cantine scolaire.

Tableau 46 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire possédant un Internat / cantine scolaire

Région	Internat	Cantine scolaire
Douala	5,7	40,0
Yaoundé	9,1	57,6
Adamaoua	12,0	30,8
Centre	21,9	36,4
Est	20,8	24,0
Extrême Nord	3,1	3,1
Littoral	11,4	40,0
Nord	3,0	12,1
Nord-Ouest	33,3	50,0
Ouest	15,6	43,8
Sud	9,4	18,8
Sud-ouest	15,2	45,5
Milieu d'implantation		
Urbain	15,0	39,4
Rural	8,8	19,4
Total	13,4	34,0

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Source d’approvisionnement en énergie électrique**

Quatre établissements d’enseignement secondaire sur cinq sont reliés à un compteur AES-SONEL, surtout en zone urbaine (91,2%). Cette situation est en nette augmentation de près de 20 points par rapport à 2004. Pour compenser le déficit en énergie d’éclairage AES SONEL, plusieurs établissements situés en milieu rural se servent de panneaux solaires (36,9%).

Tableau 47: Principales sources d’approvisionnement en énergie d’éclairage suivant le milieu d’implantation (%) dans les établissements d’enseignement secondaire

Energie d’éclairage				
Région	Electricité AES SONEL avec compteur	Electricité AES SONEL sans compteur	Groupe électrogène/ Panneaux solaires	Total
Douala	97,2	0,0	2,8	100,0
Yaoundé	97,0	3,0	0,0	100,0
Adamaoua	61,5	0,0	38,5	100,0
Centre	75,8	12,1	12,1	100,0
Est	72,0	0,0	28,0	100,0
Extrême-nord	75,0	9,4	15,6	100,0
Littoral	85,7	2,9	11,4	100,0
Nord	72,7	9,1	18,2	100,0
Nord-Ouest	83,3	2,8	13,9	100,0
Ouest	81,3	18,8	0,0	100,0
Sud	65,6	0,0	34,4	100,0
Sud-Ouest	84,8	3,0	12,2	100,0
Milieu d’implantation				
Urbain	91,2	2,1	6,7	100,0
Rural	49,5	13,6	36,9	100,0
Ensemble	80,1	5,2	14,7	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

- **Sources d’approvisionnement en eau de boisson**

Parmi les sources d’approvisionnement en eau de boisson utilisées dans les établissements secondaire, le recours à l’eau courante (ou eau produite par CAMWATER) est plus important (65,8% en 2009/2010 contre 57% en 2003/2004). En milieu rural, 7 établissements sur 10 n’ont pas accès à une source d’approvisionnement en eau courante. D’autres dispositifs d’approvisionnement sont par ailleurs utilisés : la source d’eau /puits aménagé (7%), le forage (14,6%) et rivière/lac/ruisseau (2,3%). Les établissements situés en zone rurale sont les plus nombreux à recourir à ces derniers types de dispositifs.

Tableau 48 : Principale source d’approvisionnement en eau de boisson suivant le milieu d’implantation (%) des établissements d’enseignement secondaire.

Région	Eau de boisson					Total
	Eau courante	Sources aménagées/ Puits aménagés	Forages	Rivières/lacs ruisseaux	Aucune	
Douala	91,2	0,0	8,8	0,0	0,0	100,0
Yaoundé	87,9	3,0	9,1	0,0	0,0	100,0
Adamaoua	50,0	7,7	19,2	0,0	23,1	100,0
Centre	45,5	21,2	21,2	3,0	9,1	100,0
Est	29,2	8,3	29,2	4,2	29,2	100,0
Extrême Nord	65,6	6,3	21,9	0,0	6,3	100,0
Littoral	74,3	8,6	8,6	0,0	8,6	100,0
Nord	60,6	3,0	33,3	0,0	3,0	100,0
Nord-Ouest	88,9	5,6	2,8	2,8	0,0	100,0
Ouest	65,6	12,5	6,3	6,3	9,4	100,0
Sud	40,6	6,3	15,6	6,3	31,3	100,0
Sud-ouest	72,7	3,0	6,1	6,1	12,1	100,0
Urbain	79,3	4,3	11,1	0,4	5,0	100,0
Rural	29,1	14,6	24,3	7,8	24,3	100,0
Ensemble	65,8	7,0	14,6	2,3	10,2	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

• Téléphonie

Les lignes de téléphones fixe et mobile sont de plus en plus présentes dans les établissements d’enseignement secondaire. Plus de la moitié d’établissements ont à leur disposition une ligne de téléphone fixe tandis que deux établissements sur cinq disposent d’une ligne de téléphone portable au service des élèves. Les établissements privés et principalement ceux du milieu urbain sont les plus nombreux à posséder les deux lignes.

Tableau 49 : Pourcentage des établissements du secondaire possédant un poste de téléphonie mobile et de téléphonie fixe selon le milieu d’implantation et l’ordre d’enseignement

Région	Téléphone mobile	Téléphone fixe
Milieu d’implantation		
Urbain	44,5	65,7
Rural	35,0	16,5
Ordre d’enseignement		
Public	26,7	48,7
Privé	64,9	58,4
Total	42,0	52,6

Source : PETS Cameroun, 2010

• Lieux d’aisance

De manière générale, 95,6% d’établissements disposent d’un lieu d’aisance conventionnel. Cependant, 56% seulement sont dotés d’un WC moderne (avec chasse d’eau). Ce pourcentage a évolué positivement depuis 2004 où deux établissements sur cinq disposaient d’un WC avec chasse d’eau. En milieu rural, le pourcentage d’établissements du secondaire ayant d’autres lieux d’aisance non conventionnels reste encore important.

Tableau 50 : Principaux types de lieux d'aisance suivant le milieu d'implantation (%)

Région	Type de lieux d'aisance				Total
	WC avec chasse d'eau	Latrines aménagées	Latrines non aménagées	autres lieux d'aisance	
Douala	80,6	55,6	8,3	0,0	100,0
Yaoundé	84,8	69,7	6,1	3,0	100,0
Adamaoua	50,0	73,1	11,5	15,4	100,0
Centre	33,3	84,8	18,2	3,0	100,0
Est	40,0	76,0	12,0	8,0	100,0
Extrême Nord	46,9	84,4	15,6	0,0	100,0
Littoral	68,6	60,0	8,6	8,6	100,0
Nord	42,4	78,8	12,1	3,0	100,0
Nord-Ouest	63,9	77,8	16,7	5,6	100,0
Ouest	50,0	81,3	15,6	0,0	100,0
Sud	46,9	78,1	25,0	3,1	100,0
Sud-ouest	54,5	69,7	12,1	6,1	100,0
Milieu d'implantation					
Urbain	68,6	76,3	8,8	2,5	100,0
Rural	21,4	67,0	26,2	9,7	100,0
Total	56,0	73,8	13,5	4,4	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

5.2.2 Infirmierie d'urgence, Programme Elargi de vaccination (PEV), Assurance des élèves et programme VIH/SIDA

Durant l'année scolaire 2008/2009, la plupart d'établissements d'enseignement secondaire ont souscrit une police d'assurance pour tous les élèves. Il existe néanmoins près d'un établissement sur dix dans la région de l'Est où les élèves ne sont pas assurés. Par ailleurs trois établissements sur cinq sont dotés d'une pharmacie d'urgence et ceux-ci sont plus nombreux en milieu urbain.

Au cours de la même année près de deux établissements sur cinq n'ont pas bénéficié du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Dans la zone du Sud, près de 3 établissements sur 4 n'ont pas bénéficié du PEV et ceux du milieu rural ont été les plus nombreux.

Le Programme VIH/SIDA agit suivant certaines actions spécifiques dont, la formation du personnel des établissements sur la prévention et la lutte contre les IST et le VIH/SIDA, la sensibilisation de la communauté éducative sur le VIH/SIDA et la mise en place d'un système d'encadrement des personnels vivant avec le VIH/SIDA. En 2009/2010, seulement 3 établissements sur 5 ont été visités et ceux ayant plus bénéficié de cette visite sont majoritairement en milieu rural.

Tableau 51 : Pourcentage d'établissements ayant souscrit pour les élèves une police d'assurance, ayant une petite pharmacie d'urgence et bénéficiant d'un PEV selon le milieu d'implantation

Région	élèves assurés	infirmierie d'urgence/boîte à pharmacie	programme élargi de vaccination (PEV)	programme VIH/SIDA
Douala	100,0	75,0	69,4	61,8
Yaoundé	100,0	90,9	69,7	75,8
Adamaoua	100,0	34,6	73,1	69,2
Centre	97,0	48,5	60,6	60,6
Est	88,0	76,0	68,0	64,0
Extrême Nord	96,9	48,4	71,9	62,5
Littoral	97,1	62,9	55,9	52,9
Nord	97,0	63,6	45,5	45,5
Nord-Ouest	94,4	58,3	69,4	80,6
Ouest	100,0	71,9	34,4	46,9
Sud	96,8	56,3	25,0	56,3
Sud-ouest	100,0	51,5	75,8	66,7
Urbain	98,2	67,0	64,3	70,8
Rural	95,1	47,6	47,1	37,3
Total	97,4	61,8	59,7	61,9

Source : PETS Cameroun, 2010

5.2.3 Ressources humaines

L'effectif moyen du personnel par établissement secondaire au Cameroun est de 59, soit 40 permanents et 19 temporaires. Parmi le personnel permanent, 7 font à la fois l'administration et l'enseignement, 5 font essentiellement de l'administration et 29 sont uniquement enseignants.

Contrairement aux autres régions, celles du Littoral, de l'Est, du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua regorgent un nombre moyen en personnel permanent largement en dessous de la moyenne nationale.

Tableau 52 : Effectif moyen du personnel par établissement selon la région, le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement de l'établissement

Région	Personnel permanent :				Personnel temporaire :		
	Administratif enseignant	Administratif non enseignant	Enseignant (non administratif)	Ensemble	Enseignant	Non enseignant	Ensemble
Douala	7	10	48	64	20	6	27
Yaoundé	16	11	82	109	25	7	31
Adamaoua	6	1	13	19	12	2	15
Centre	5	5	28	38	17	3	19
Est	8	3	13	21	17	1	18
Extrême-nord	6	2	13	20	20	3	24
Littoral	5	2	18	22	17	2	19
Nord	4	4	14	23	15	5	20
Nord-Ouest	5	4	29	38	9	4	13
Ouest	5	5	37	47	17	4	21
Sud	5	4	22	31	13	2	16
Sud-ouest	10	2	27	40	9	3	11
Urbain	8	6	35	48	18	4	22
Rural	4	2	12	18	10	2	11
Ensemble	7	5	29	40	16	4	19

Source : PETS Cameroun, 2010

5.2.4 Supervision et inspection

Près de neuf responsables d'établissement sur dix ont une connaissance des critères d'inspection. La connaissance de ces critères est bien partagée quelque soit le milieu d'implantation de l'établissement.

En 2008/2009, quatre visites d'inspection en moyenne ont été faites dans les lycées et collèges par les responsables pédagogiques. Plus de la moitié des responsables d'établissement trouvent ces visites pédagogiques indispensables.

Tableau 53 : Nombre moyen d'inspections, connaissance des critères d'inspection et appréciation des visites reçues

Région	Nombre moyen d'inspections	Connaissance des critères d'inspection pédagogique (%)	Appréciation des visites d'inspection pédagogique reçues (%)			Total
			Indispensable	Utile	Inutile	
Douala	4,4	97,0	72,7	27,3	0,0	100,0
Yaoundé	3,1	93,5	41,9	54,8	3,2	100,0
Adamaoua	5,2	96,2	50,0	50,0	0,0	100,0
Centre	2,7	90,9	58,1	41,9	0,0	100,0
Est	3,0	84,0	70,8	29,2	0,0	100,0
Extrême-nord	5,0	96,8	74,2	25,8	0,0	100,0
Littoral	2,9	85,3	69,7	27,3	3,0	100,0
Nord	4,2	90,6	65,6	34,4	0,0	100,0
Nord-Ouest	3,4	80,0	28,6	68,6	2,9	100,0
Ouest	3,0	84,4	37,5	62,5	0,0	100,0
Sud	3,2	87,5	72,4	27,6	0,0	100,0
Sud-ouest	4,1	84,4	28,1	71,9	0,0	100,0
Milieu d'implantation						
Urbain	3,8	88,4	54,9	44,0	1,1	100,0
Rural	3,1	90,9	56,4	43,6	0,0	100,0
Total	3,7	89,1	55,3	43,9	0,8	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

CHAPITRE 6 : LES CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE DES SERVICES D'EDUCATION

Les services de l'éducation interpellent d'une part l'Etat et les promoteurs privés qui les offrent, et d'autre part les populations qui en bénéficient. Dans ce chapitre, la mesure de la demande des services de l'éducation est faite à travers les caractéristiques de la population scolaire, les dépenses liées aux services de l'éducation, les pratiques liées au recrutement et l'appréciation de la qualité des prestations reçues.

La demande de service d'éducation peut être appréhendée sous deux angles : la demande potentielle qui porte sur les effectifs scolarisables (enfants de la tranche d'âge légale⁴) et la demande effective qui est relative aux effectifs scolarisés (enfants effectivement inscrits). Les éléments collectés dans le cadre de cette étude ne permettent pas d'envisager une analyse de la demande potentielle. On s'intéresse essentiellement au second angle.

6.1 Les Caractéristiques de la population scolaire

La répartition de la population scolaire sera appréhendée à travers plusieurs caractéristiques : groupe socio-économique du chef de ménage, ordre d'enseignement et selon les régions.

Les résultats de l'enquête indiquent que l'enseignement public encadre environ 70% d'élèves et le privé 30. La disponibilité, le faible coût des frais de scolarité et la qualification du personnel enseignant pourraient justifier ce choix. Indépendamment du groupe socio-économique des chefs de ménages, le choix de l'ordre d'enseignement de leurs enfants est quasi-identique.

Tableau 54: Répartition des élèves selon le groupe socio-économique (GSE) du chef de ménage et l'ordre d'enseignement

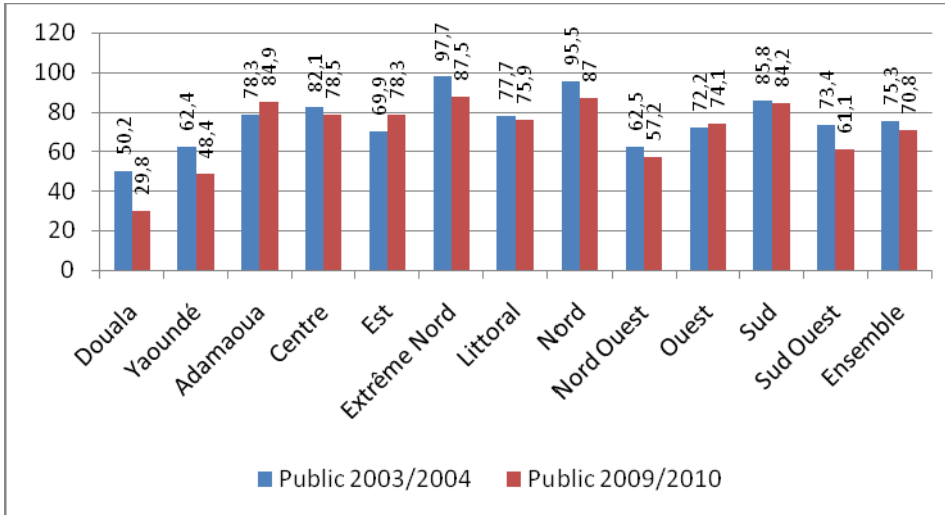
	Public	Privé laïc	Privé catholique	Privé protestant	Privé islamique	Total privé	Ensemble
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	60,2	21,5	8,6	5,4	4,3	39,8	100,0
Cadre moyen, agent de maîtrise	76,0	10,0	12,0	2,0	0,0	24,0	100,0
Employé/ouvrier qualifié	60,5	19,1	12,5	6,9	0,7	39,5	100,0
Employé/ouvrier semi qualifié	72,3	11,4	11,4	2,7	2,2	27,7	100,0
Manœuvre	61,3	19,7	5,1	13,1	0,7	38,7	100,0
Employeur	71,8	14,1	9,0	5,1	0,0	28,2	100,0
Travailleur pour compte propre	76,8	11,8	7,3	3,1	0,9	23,2	100,0
Aide-familial	50,9	20,8	20,8	7,5	0,0	49,1	100,0
Apprenti rémunéré ou non	80,0	10,0	0,0	0,0	10,0	20,0	100,0
Chômeurs	66,7	21,0	11,4	1,0	0,0	33,3	100,0
Etudiants	65,5	24,1	3,4	3,4	0,0	34,5	100,0
Retraités	70,9	16,8	6,6	4,6	1,0	29,1	100,0
Invalides	70,0	5,0	20,0	5,0	0,0	30,0	100,0
Autres inactifs	56,4	25,6	9,0	6,4	2,6	43,6	100,0
Ensemble	70,8	14,8	9,0	4,3	1,0	29,2	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

Entre 2003 et 2010, on note une hausse d'environ 6 points de la contribution de l'enseignement privé à la scolarité des enfants.

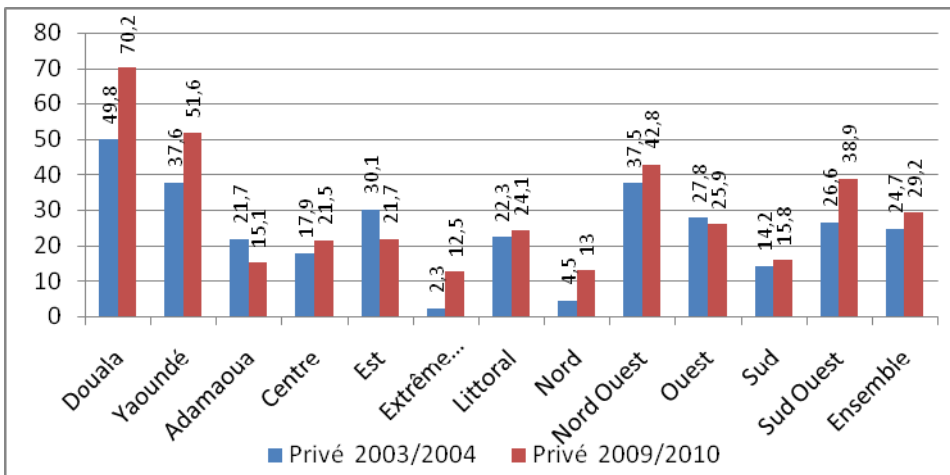
Malgré le coût élevé de la scolarité dans les établissements du privé, ces derniers restent préférés aux structures publiques en raison de la bonne qualité du service rendu.

⁴ La tranche d'âge légal au Cameroun est de 6-11 ans au primaire et 12-18 ans au secondaire

Graphique 10 : Evolution du pourcentage des élèves du public entre 2003 et 2010

Source : PETS Cameroun, 2003 et 2010

Exception faite des régions de l'Adamaoua, de l'Est et de l'Ouest, il ressort du graphique qui suit une augmentation du pourcentage d'élèves fréquentant les établissements scolaires privés dans la plupart des zones enquêtées. Cette augmentation est plus marquée dans les deux grandes métropoles du pays que sont Douala (20 points) et Yaoundé (14 points).

Graphique 11 : Evolution du pourcentage des élèves du privé entre 2003 et 2010

Source : PETS Cameroun, 2003 et 2010

6.2 Les pratiques liées au recrutement des élèves dans les établissements scolaires publics

Comme en 2003, indépendamment de la zone d'enquête, du milieu d'implantation et de l'ordre d'enseignement des établissements scolaires, le recrutement des élèves se fait principalement sur titre/étude de dossier (7 parents sur 10) et sur concours (2 parents sur 10). Les pratiques de transfert qui s'observent généralement pour les établissements du public et qui sont surtout dues à la mobilité des parents d'élèves sont restées dans l'ensemble assez faibles. Cependant, comparativement aux résultats du PETS1, on note une baisse importante de ce mode de recrutement à Douala et à l'Ouest. Autant que le transfert, la négociation est moins pratiquée par les parents bien qu'elle soit significative à Yaoundé.

Tableau 55: Mode de recrutement d'élèves pratiqués selon la zone d'enquête, le milieu d'implantation

	Concours	Sur titre/Etude de dossier	Négociation	Transfert	Ensemble
Douala	22,6	71,6	5,8	0,0	100,0
Yaoundé	21,2	61,7	15,5	1,6	100,0
Adamaoua	6,0	91,3	2,7	0,0	100,0
Centre	31,8	57,1	6,2	4,9	100,0
Est	32,8	65,6	1,6	0,0	100,0
Extrême Nord	18,2	72,7	7,6	1,5	100,0
Littoral	10,5	85,8	2,1	1,6	100,0
Nord	19,3	71,4	5,7	3,6	100,0
Nord Ouest	23,9	62,8	9,4	3,9	100,0
Ouest	22,1	64,0	9,8	4,1	100,0
Sud	18,7	70,1	8,3	2,9	100,0
Sud Ouest	26,1	65,5	5,9	2,5	100,0
Milieu d'implantation					
Urbain	21,3	68,4	7,8	2,4	100,0
Rural	21,5	69,1	6,3	3,1	100,0
Ordre d'enseignement					
Public	23,2	66,2	7,9	2,7	100,0
Privé	17,3	74,1	5,9	2,7	100,0
Ensemble	21,4	68,6	7,3	2,7	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

Pour plus de deux cinquièmes des personnes interrogées, le choix d'un établissement scolaire est motivé par la proximité de ce dernier. La seconde raison de choix d'un établissement est sa bonne réputation qui fait surtout appel à la discipline et au taux de réussite. Il y a également lieu de relever que dans certaines zones, les parents n'ont pas beaucoup de choix et sont quelques fois obligés d'inscrire les enfants dans les seuls établissements disponibles. Cela est plus perceptible en milieu rural.

Tableau 56 : Répartition des ménages selon la région et les raisons du choix des établissements fréquentés

	Proximité	Bonne réputation de l'établissement (discipline, taux de réussite)	Coût acceptable	Seul disponible	Conviction religieuse	Autre	Total
Douala	40,8	33,5	6,8	2,1	2,1	14,6	100,0
Yaoundé	35,9	24,8	12,9	7,8	5,1	13,4	100,0
Adamaoua	43,8	13,5	1,6	19,5	4,3	17,3	100,0
Centre	40,1	23,3	9,1	12,3	1,9	13,2	100,0
Est	39,6	19,8	18,8	9,7	1,4	10,6	100,0
Extrême Nord	58,3	18,3	2,5	5,4	0,4	15,0	100,0
Littoral	44,0	16,8	12,0	7,9	0,0	19,4	100,0
Nord	55,0	17,5	4,5	12,0	2,5	8,5	100,0
Nord Ouest	38,3	26,4	4,8	12,5	12,2	5,8	100,0
Ouest	45,4	26,0	8,1	10,5	2,4	7,6	100,0
Sud	50,6	22,9	6,2	10,4	3,7	6,2	100,0
Sud Ouest	26,3	32,4	13,8	12,1	3,6	11,7	100,0
Urbain	40,8	27,2	8,2	7,8	3,8	12,2	100,0
Rural	47,1	16,1	8,7	15,1	3,0	9,9	100,0
Ensemble	43,0	23,4	8,4	10,3	3,5	11,4	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

Dans l'ensemble, un élève sur deux fréquente un établissement scolaire public près de son ménage. Près d'un quart des élèves de Yaoundé et de Douala fréquentent les établissements scolaires publics les plus proches de leurs ménages respectifs. Partout ailleurs, cette proportion est plus importante et

varie entre 45,3% au Sud-Ouest et 64,4% au Littoral. Par ailleurs, on relève que la proportion d'élèves fréquentant l'établissement public le plus proche du ménage est plus élevée en milieu rural.

Tableau 57 : Proportion des élèves fréquentant l'établissement scolaire public le plus proche du ménage selon le milieu de résidence et la zone d'enquête

	Urbain	Rural	Ensemble
Douala	22,0		22,0
Yaoundé	25,3		25,3
Adamaoua	46,0	66,4	59,5
Centre	48,9	41,5	46,7
Est	47,0	52,4	50,2
Extrême Nord	54,7	72,3	62,1
Littoral	57,3	90,2	64,4
Nord	52,1	45,0	50,0
Nord Ouest	37,2	67,5	48,9
Ouest	55,9	67,3	60,5
Sud	61,0	50,8	56,0
Sud Ouest	38,2	63,8	45,3
Ensemble	44,1	60,9	49,8

Source : PETS Cameroun, 2010

Dans l'ensemble, en raison de la réputation acquise par certains établissements scolaires, un parent sur deux privilégie la stabilité de ses enfants dans le choix de l'établissement. Par contre, l'instabilité est beaucoup plus prononcée à Douala et à Yaoundé où, seulement 25% environ de parents conservent les enfants dans le même établissement. En effet, les parents de ces deux villes trouvent les distances entre leurs ménages et les établissements scolaires publics les plus proches trop longues.

Tableau 58 : Répartition des ménages selon la région et les raisons du non choix de l'établissement public le plus proche

	Distance trop longue	Mauvaise réputation de l'établissement (discipline + taux de réussite)	Coût élevé	Défaut de place/échec au concours	C'est établissement que je fréquentais	Autre	Total
Douala	27,2	21,0	4,2	5,2	22,0	20,4	100,0
Yaoundé	11,2	21,4	3,7	11,6	25,6	26,6	100,0
Adamaoua	2,2	8,6	0,0	7,6	59,5	22,2	100,0
Centre	13,3	16,8	1,9	10,1	46,8	11,1	100,0
Est	9,2	15,4	1,0	3,4	50,2	20,8	100,0
Extrême Nord	3,8	12,1	0,0	5,0	62,3	16,7	100,0
Littoral	4,2	11,0	1,0	6,8	64,4	12,6	100,0
Nord	10,5	9,5	0,5	12,5	52,5	14,5	100,0
Nord Ouest	12,9	15,5	1,3	3,5	48,6	18,3	100,0
Ouest	6,9	7,4	0,3	16,8	60,4	8,2	100,0
Sud	4,1	14,1	1,7	13,7	56,4	9,9	100,0
Sud Ouest	8,5	19,0	2,0	8,1	45,3	17,0	100,0
Urbain	11,1	16,5	1,3	9,5	44,3	17,2	100,0
Rural	6,3	9,7	1,6	8,1	61,0	13,2	100,0
Ensemble	9,5	14,2	1,4	9,0	50,1	15,9	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

De façon générale, la dépense moyenne annuelle des ménages pour l'éducation de leurs enfants est de 75 000 FCFA. Les ménages vivant en milieu urbain effectuent deux fois plus de dépenses pour l'éducation des élèves que ceux du milieu rural. Considérant uniquement les ménages urbains, ceux de la région du centre (hormis Yaoundé) effectuent, en moyenne, la plus grande dépense (180 000 FCFA) tandis que les ménages de l'Extrême-Nord effectuent la plus faible soit (33 000 FCFA).

Tableau 59 : Dépenses moyennes (en milliers de FCFA) des ménages pour l'éducation des élèves

	Urbain	Rural	Ensemble
Douala	101	.	101
Yaoundé	117	.	117
Adamaoua	42	32	36
Centre	180	44	146
Est	58	41	48
Extrême Nord	33	14	25
Littoral	82	43	74
Nord	55	50	53
Nord Ouest	79	37	63
Ouest	75	76	75
Sud	57	62	59
Sud Ouest	85	67	80
Ensemble	89	47	75

Source : PETS Cameroun, 2010

6.3 L'appréciation de la qualité des prestations de services

- Appréciation de l'environnement de l'élève

L'appréciation sur les places assises est faite par les parents selon les informations qu'ils tiennent de leurs enfants. Il apparaît que 69% des parents pensent que les élèves sont bien assis surtout dans le privé. Cette proportion est de 61% pour les établissements publics contre 88% pour le privé.

Tableau 60: Appréciation sur les places assises des élèves selon l'ordre d'enseignement

	Bien assis	Serrés sur les bancs	Assis à même le sol	Ensemble
Public	61,2	33,6	5,2	100,0
Privé	88,0	11,7	0,3	100,0
Ensemble	69,0	27,2	3,8	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

La demande des services d'éducation par les parents d'élèves est également liée à l'environnement scolaire. Le choix de la majorité d'entre eux est aussi déterminé par l'état des locaux, des toilettes et des conditions d'hygiène en général. Il leur a été demandé au cours de l'étude de donner leur avis sur ces trois éléments importants concernant les établissements dans lesquels fréquentent leurs enfants.

En ce qui concerne les locaux, près de 50% des parents qui envoient leurs enfants dans des établissements publics les trouvent en bon état. Cette opinion est encore plus importante dans le privé (66%). Concernant le milieu de résidence 58% de parents estiment que les locaux des établissements où fréquentent leurs enfants sont en bon état contre 48% en milieu rural.

Contrairement au public, la quasi-totalité des établissements privés dispose de toilettes en leur sein. Bien que l'état de propreté de ces toilettes soit globalement à améliorer, il l'est davantage dans les établissements publics. En milieu rural, 17% d'établissements disposent d'une toilette non fonctionnelle ou n'en disposent même pas. Cette situation est assez rare en milieu urbain.

Les conditions d'hygiène et de salubrité sont jugées plus satisfaisantes dans le privé (87%) que dans le public (69%). On ne note pas de différence significative selon le milieu d'implantation de l'établissement.

Tableau 61: Répartition (%) des ménages suivant leur appréciation de l'environnement scolaire selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
Avis sur l'état des locaux de l'établissement									
En très bon état	10,6	17,0	12,9	6,2	16,8	7,9	8,8	17,0	11,2
En bon état	42,1	49,8	44,8	39,5	45,3	40,4	41,0	48,9	43,3
Dans un état acceptable	32,2	28,2	30,7	32,4	28,0	31,7	32,3	28,1	31,1
En mauvais état	13,6	4,3	10,3	18,6	9,3	17,1	15,6	5,2	12,6
En très mauvais état	1,6	0,7	1,3	3,3	0,6	2,8	2,3	0,7	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Avis sur l'état des toilettes de l'établissement en 2008/2009									
Très propres	3,6	7,3	4,9	1,2	5,5	1,9	2,6	7,0	3,9
Propres	41,2	62,8	49,0	42,7	54,6	44,6	41,8	61,3	47,5
Sales	33,0	21,1	28,7	28,2	31,9	28,8	31,0	23,2	28,7
Très sales	13,4	6,6	10,9	8,5	3,7	7,7	11,4	6,0	9,8
Non fonctionnelles	2,0	0,3	1,4	3,6	0,0	3,0	2,6	0,2	1,9
Inexistantes	6,9	1,8	5,0	15,8	4,3	13,9	10,5	2,3	8,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Avis sur les conditions d'hygiène et de salubrité									
Très satisfaisantes	4,7	13,8	7,9	4,2	8,6	4,9	4,5	12,8	6,9
Satisfaisantes	64,2	72,9	67,4	65,7	78,4	67,8	64,8	74,0	67,5
Mauvaises	28,0	12,7	22,5	26,6	13,0	24,3	27,4	12,8	23,1
Très mauvaises	3,1	0,6	2,2	3,5	0,0	2,9	3,3	0,5	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

- *Appréciation des caractéristiques des établissements scolaires*

Il est ici présenté quelques caractéristiques qui pourraient contribuer pour les parents, autant que les éléments précédemment examinés à solliciter un établissement scolaire pour l'enfant. Il s'agit notamment de l'état de la bibliothèque, des laboratoires et des ateliers.

Plus de 7 parents sur 10 interrogés ont déclaré que les établissements dans lesquels fréquentent leurs enfants ne sont pas dotés de bibliothèques, de laboratoires ou encore d'ateliers. La différence entre les milieux rural et urbain est assez importante et en faveur du milieu urbain.

Selon les déclarations des parents, 72,2% d'établissements en milieu rural n'ont pas de bibliothèque

Indépendamment de l'ordre d'enseignement, les laboratoires sont plus rares dans les établissements scolaires en milieu rural qu'en milieu urbain. Cela pourrait se justifier par la difficile accessibilité à l'eau et à l'énergie électrique en milieu rural.

Concernant les ateliers, le constat est le même que pour les bibliothèques et les laboratoires. Les établissements du public des deux milieux d'implantation sont moins lotis que ceux du privé.

Tableau 62 : Répartition des ménages suivant leur appréciation des caractéristiques des établissements scolaires

	Urbain			Rural			Ensemble		
	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
Avis sur la bibliothèque de l'établissement en 2008/2009									
Pas fournie	3,2	1,0	2,4	2,3	1,2	2,1	2,8	1,1	2,3
Peu fournie	18,7	14,7	17,2	12,0	10,6	11,8	16,0	13,9	15,4
Assez fournie	12,8	19,7	15,3	7,7	20,5	9,8	10,7	19,8	13,4
Très fournie	6,3	6,8	6,5	3,8	6,2	4,2	5,3	6,7	5,7
Non fonctionnelle	6,5	8,4	7,2	4,0	1,2	3,6	5,5	7,0	5,9
Inexistante	52,5	49,5	51,4	70,2	60,2	68,6	59,6	51,5	57,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Avis sur l'état des laboratoires de l'établissement en 2008/2009									
Pas fournis	2,1	1,2	1,8	1,6	0,6	1,4	1,9	1,1	1,6
Peu fournis	11,8	8,1	10,5	6,6	5,6	6,4	9,7	7,6	9,1
Assez fournis	8,6	11,3	9,6	5,2	8,6	5,8	7,2	10,7	8,3
Très fournis	4,3	5,7	4,8	1,3	0,6	1,2	3,1	4,7	3,6
Non fonctionnels	2,9	3,5	3,1	3,4	3,1	3,4	3,1	3,4	3,2
Inexistants	70,3	70,3	70,3	81,9	81,5	81,8	75,0	72,5	74,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Avis sur l'état des ateliers de l'établissement en 2008/2009									
Pas fournis	1,7	1,1	1,5	0,6	1,3	0,7	1,2	1,1	1,2
Peu fournis	6,5	5,0	6,0	6,5	3,8	6,0	6,5	4,8	6,0
Assez fournis	5,9	11,8	8,0	4,0	5,7	4,3	5,1	10,6	6,7
Très fournis	2,7	3,2	2,9	0,5	1,9	0,7	1,8	2,9	2,1
Non fonctionnels	2,9	3,6	3,2	3,3	4,4	3,5	3,1	3,8	3,3
Inexistants	80,3	75,4	78,5	85,1	83,0	84,8	82,2	76,9	80,7
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

- *Appréciation de la qualification des enseignants par les chefs de ménages*

Un enseignant certifié est celui qui a eu un diplôme professionnel de l'enseignement. Il a été demandé aux parents de donner leur opinion sur la certification des enseignants de leurs enfants. Environ 17% de parents enquêtés estiment que la majorité des enseignants du primaire n'ont pas de diplôme professionnel contre 12% dans le secondaire. Ce constat est plus marqué dans le privé qui emploie beaucoup de diplômés du secondaire et du supérieur.

Tableau 63: Appréciation de la qualification des enseignants suivant l'ordre d'enseignement

	Tous certifiés	En majorité certifiés	En majorité non certifiés	Tous non certifiés	Ne sait pas	Total
Ordre d'enseignement primaire						
Public	27,6	37,8	16,7	2,9	15,1	100,0
Privé	20,3	38,5	16,5	4,2	20,5	100,0
Ensemble	25,4	38,0	16,6	3,3	16,7	100,0
Ordre d'enseignement secondaire						
Public	27,9	54,2	11,1	0,1	6,6	100,0
Privé	24,9	44,7	14,6	0,5	15,2	100,0
Ensemble	27,0	51,4	12,2	0,2	9,2	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

6.4 L'évaluation du niveau de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation

L'évaluation du niveau de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation est basée sur la construction d'un indicateur de satisfaction suivie d'une analyse du profil des bénéficiaires.

Encadré 9 : Analyse des Correspondances Multiples (ACM)

L'ACM vise à étudier les associations existantes entre les différentes modalités des variables ou à rechercher les groupes d'individus qui se ressemblent au vue d'une certaine métrique. Cette méthode utilise exclusivement les variables catégorielles et se situe dans l'ensemble des méthodes d'analyse factorielle. Elle est une combinaison de deux autres méthodes d'analyse factorielle : l'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) et l'Analyse en Composante Principale (ACP). Une AFC est réalisée sur le tableau de Burt (issu du tableau disjonctif complet) et deux ACP sont réalisées sur les profils marginaux colonnes et profils marginaux lignes de ce tableau, lesquels profils étant caractérisés par leurs coordonnées factorielles issues de l'AFC.

Les outils d'aide à l'interprétation en ACM sont la qualité de représentation d'un point individu ou variable (appréciée par le cosinus carré) et la contribution d'un point à la formation d'un axe factoriel. Un point individu ou variable qui suivant un axe factoriel a un cosinus carré « proche » de zéro est très mal représenté par cet axe et bien représenté si le \cos^2 est « proche » de un. La contribution relative d'un point à la formation d'un axe est la part de l'inertie de cet axe expliquée par le point. L'on améliore la clarté de l'analyse factorielle en mettant en supplémentaire des points qui ont une « forte » contribution.

Les coordonnées factorielles sont les données qui définissent la position des points projetés sur le plan engendré par les axes factorielles.

Les questions retenues pour le calcul de cet indicateur sont celles auxquelles tous les bénéficiaires peuvent fournir des réponses. Les questions qui captent le jugement des bénéficiaires sur les aspects de la prestation de services de l'éducation et qui ne sont pas perceptibles auprès de tous ne sont pas prises en compte. Ainsi, les questions relatives au jugement sur l'état de la bibliothèque, aux laboratoires, etc. ne sont pas prises en compte. La liste des questions retenues est présentée en annexe.

6.4.1 Construction de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation

La construction proprement dite de l'indicateur se fait en deux étapes. Une première étape où est réalisée une ACM sur l'ensemble des variables retenues et la construction de l'indicateur à partir des coordonnées des points variables sur les axes, et une seconde étape où est réalisée une Classification Ascendante Hiérarchique sur l'ensemble des bénéficiaires de l'échantillon caractérisés par leurs coordonnées factorielles sur l'exhaustivité des axes et qui représente les 100% de l'inertie projeté.

Encadré 10 : Méthodologie d'élaboration de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires

La construction de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation est basée sur une approche multidimensionnelle et vise à définir un indicateur composite pour chaque bénéficiaire de l'échantillon. Une ACM préliminaire est effectuée et à l'issue de celle-ci, les variables ayant une « mauvaise » qualité de représentation sont recodées tandis que les individus sont mis en supplémentaire. Les variables définitives devant contribuer à la construction de l'indicateur sont ainsi sélectionnées. Une ACM définitive est effectuée pour obtenir les coefficients de pondération qui sont les scores normalisés sur le premier axe factoriel.

La forme fonctionnelle de l'indicateur pour un bénéficiaire b est définie comme suit :
$$I_b = \frac{\sum_{k=1}^K \sum_{j=1}^{J_k} w_{jk}^b s_{jk}^b}{K}$$

Où w_{jk}^b est le coefficient de pondération de la modalité j et de la variable k pour le bénéficiaire b , c'est-à-dire la valeur du score (coordonnée) obtenue dans l'ACM et normalisée par la première valeur propre ; s_{jk}^b l'indicatrice de la modalité j de la variable k pour le bénéficiaire b ; et K le nombre d'indicateur catégorielle (variables)

La réalisation d'une première ACM a permis d'obtenir les résultats préliminaires devant servir à la construction de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation. Le premier axe factoriel qui représente 17,81 % de l'inertie totale est celui qui décrit au mieux la satisfaction des bénéficiaires. En effet, les modalités de chaque variable retenue pour cette analyse sont ordonnées le long de cet axe (voir graphique en annexe), disposant ainsi les individus de la « plus petite » satisfaction à la « plus grande ».

La construction de l'indicateur et une normalisation de cette dernière de sorte qu'elle soit comprise entre zéro et un nous permet d'obtenir les résultats suivants :

- Suivant l'ordre d'enseignement fréquenté par le bénéficiaire, la satisfaction est en moyenne plus élevée chez ceux qui fréquentent les établissements privés catholiques comparativement aux autres ordres d'enseignement. La satisfaction minimale chez les bénéficiaires de l'ordre privé catholique est de 0,16 tandis qu'elle est de 0,00 chez les bénéficiaires des établissements d'ordre public. La variabilité de cette satisfaction qui est entre 0,13 et 0,19 permet tout de même de confirmer ces comparaisons.
- Une analyse de la satisfaction suivant la strate de résidence du bénéficiaire permet de classer les bénéficiaires dans l'ordre croissant en : Rural, Semi urbain et Urbain. En effet, les bénéficiaires qui résident en milieu rural sont en moyenne beaucoup moins satisfaits que ceux des autres milieux. On note une satisfaction moyenne de 0,55 en milieu rural contre 0,61 en milieu semi-urbain et 0,62 en milieu urbain.

Tableau 64 : Répartition de la satisfaction des bénéficiaires suivant l'ordre d'enseignement et la strate de résidence

		Indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation			
		Moyenne	Écart-type	Maximum	Minimum
Ordre d'enseignement de l'établissement scolaire	Public	0,57	0,19	1,00	0,00
	Privé laïc	0,69	0,15	1,00	0,16
	Privé catholique	0,73	0,14	1,00	0,29
	Privé protestant	0,65	0,13	1,00	0,17
	Privé islamique	0,64	0,19	0,91	0,23
Strate de résidence	Urbain	0,62	0,18	1,00	0,00
	Semi urbain	0,61	0,16	0,98	0,04
	Rural	0,55	0,20	1,00	0,04

Source : PETS Cameroun, 2009 et calculs

Bien plus, la seule prise en compte de 17,81% de l'inertie totale dans la construction de l'indicateur ne pourrait révéler qu'une partie de l'information contenue dans les questions originelles adressées aux bénéficiaires. En poussant l'analyse de manière à intégrer l'intégralité de l'information contenue dans les facteurs issus de l'ACM, l'on réalise une typologie des bénéficiaires des services de l'éducation.

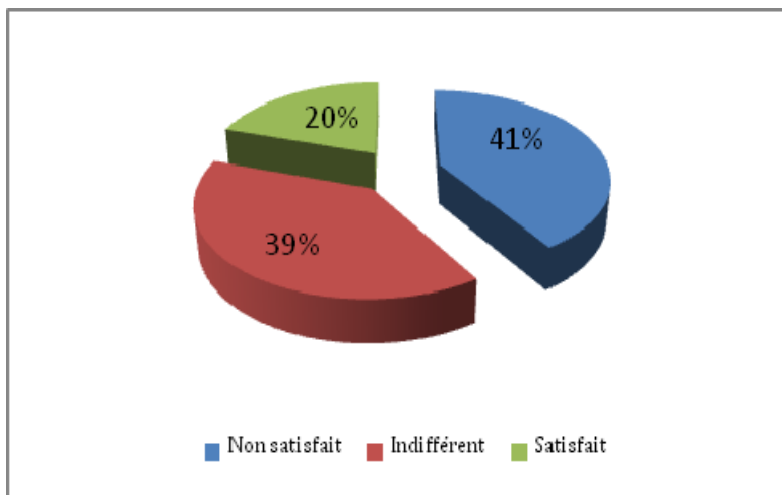
Encadré 11 : Méthodologie d'élaboration de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires (suite)

Une fois les coordonnées des points individus obtenues sur les axes factoriels après application de l'ACM, une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) est réalisée sur les individus munis de toutes les coordonnées factorielles. Il s'agit d'une classification sur facteurs. On se sert donc des facteurs issus de l'Analyse des Correspondances Multiples.

La CAH est une technique qui vise à classer les individus au regard de certains critères de ressemblance. Les classes sont calculées de sorte que, lorsque l'on passe d'une classe à une autre, on passe d'une catégorie particulière d'individus à une catégorie différente.

La technique est itérative et repose sur l'utilisation d'un indice d'agrégation. Elle agrège les éléments suivant un algorithme de classification hiérarchique utilisant le critère d'agrégation de Ward (critère de la variance). Cette agrégation se fait de façon à minimiser la variance interne de chaque classe (inerties intra-classes) et à maximiser la variance entre les classes (inertie interclasses). Ces inerties sont calculées à partir des coordonnées des individus à classer sur les axes factoriels sauvegardés pour la classification.

La classification des bénéficiaires des services de l'éducation en trois classes permet d'obtenir la répartition présentée par le graphique suivant. Il en ressort que les bénéficiaires de ces services sont pour la plupart très insatisfaits. En effet, la population des bénéficiaires est composée de 41% de ceux qui sont insatisfaits de la prestation des ces services, de 39% de ceux qui ne sont ni satisfaits ni insatisfaits et de 20% de ceux qui sont satisfaits.

Graphique 12 : Répartition des bénéficiaires des services de l'éducation suivant leur niveau de satisfaction

Source : PETS Cameroun, 2009

La mise en commun de ces deux méthodologies (calcul de l'indicateur et classification) d'étude de la satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation révèle qu'une typologie des bénéficiaires à partir de l'indicateur calculé à travers les seuils ne saurait produire la classification obtenue. En effet, tandis que l'indicateur va de 0,00 à 0,84 pour les « Non satisfaits », il va de 0,50 à 0,73 pour les « Indifférents » et de 0,37 à 1,00 pour les « Satisfaits ». Ce qui laisse apparaître qu'une classification à partir des seuils sur l'indicateur calculé ne saurait produire un résultat convergent avec la classification sur les facteurs. L'on retient par conséquent l'indicateur qualitatif obtenu à partir de la classification des bénéficiaires en trois classes.

Une grande partie de la population des bénéficiaires étant non satisfaits de la prestation des services de l'éducation, il est important de rechercher les facteurs explicatifs plausibles. L'utilisation d'un sous-échantillon des ménages enquêtés à ECAM3 a permis de renseigner le niveau de vie des ménages enquêtés et donc d'examiner le niveau de satisfaction des pauvres et des non pauvres

6.4.2 Niveau de satisfaction et profil des bénéficiaires des services de l'éducation

Des disparités régionales sont observées. C'est dans la région de l'Est (48,7%) que les bénéficiaires expriment la plus grande insatisfaction, contrairement au Sud-ouest (24,8%) où la satisfaction est la plus grande. En dehors du Nord (34,7%), les autres régions du septentrion ont des niveaux d'insatisfaction très élevés.

Suivant l'ordre d'enseignement, les bénéficiaires qui fréquentent les établissements publics sont les plus insatisfaits des prestations reçues. En effet 48% des bénéficiaires de services de cet ordre sont insatisfaits. On est par ailleurs plus satisfaits des services reçus dans les établissements confessionnels catholiques que partout ailleurs dans le privé.

Selon le niveau de vie du ménage auquel ils appartiennent, les bénéficiaires issus des ménages pauvres sont en termes de proportion les plus insatisfaits (45% contre 40% des ménages non pauvres). Les bénéficiaires sont également plus insatisfaits en milieu rural (45%) qu'en milieu urbain (40%).

Il ressort enfin qu'au fur et à mesure que le bénéficiaire a un niveau d'instruction plus élevé, sa satisfaction augmente également. Les moins instruits sont donc les moins satisfaits des services d'éducatifs reçues.

Tableau 65 : Profil des bénéficiaires des services de l'éducation

Variables	Catégories	Proportion (%) des individus suivant leur niveau de satisfaction			Ensemble
		Non satisfait	Indifférent	Satisfait	
Région	Douala	34,9	47,8	17,2	100,0
	Yaoundé	39,2	37,7	23,0	100,0
	Adamaoua	44,6	36,4	19,0	100,0
	Centre	42,3	42,9	14,8	100,0
	Est	48,7	34,2	17,1	100,0
	Extrême Nord	43,9	39,7	16,5	100,0
	Littoral	39,4	42,6	18,1	100,0
	Nord	34,7	38,8	26,5	100,0
	Nord Ouest	48,3	27,5	24,2	100,0
	Ouest	37,9	43,8	18,4	100,0
Ordre d'enseignement de l'établissement scolaire	Sud	39,8	41,5	18,6	100,0
	Sud Ouest	34,9	40,3	24,8	100,0
	Public	48,0	37,2	14,9	100,0
	Privé laïc	22,5	46,7	30,9	100,0
	Privé catholique	16,4	43,4	40,2	100,0
Niveau de vie du ménage	Privé protestant	39,5	41,1	19,4	100,0
	Privé islamique	37,9	41,4	20,7	100,0
Milieu de résidence	Pauvres	45,1	36,3	18,6	100,0
	Non pauvres	39,8	39,7	20,5	100,0
Niveau instruction du chef de ménage	Urbain	39,6	38,3	22,1	100,0
	Rural	44,5	40,0	15,4	100,0
Tranches d'âge du chef de ménage	Sans niveau	44,2	36,9	18,9	100,0
	12 - 18 ans	17,2	69,0	13,8	100,0
	19 - 23 ans	50,0	7,1	42,9	100,0
Sexe du bénéficiaire	Plus de 23 ans	40,9	39,3	19,8	100,0
	Masculin	41,5	40,6	18,0	100,0
Niveau instruction du bénéficiaire	Féminin	40,2	38,1	21,7	100,0
	Sans niveau	55,2	39,7	5,2	100,0
	Primaire	46,9	35,4	17,8	100,0
Ensemble	Secondaire ou plus	32,4	44,7	22,9	100,0
		40,9	39,4	19,8	100,0

Source : PETS Cameroun, 2009

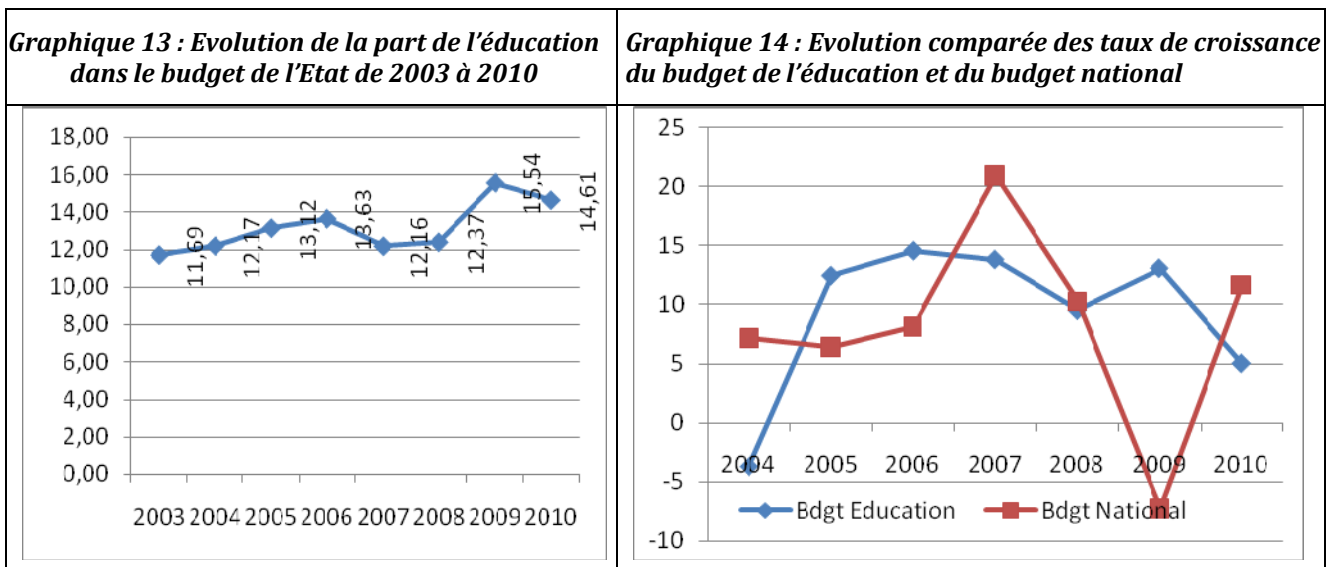
CHAPITRE 7 : ANALYSE DE L'EFFICACITE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES ALLOUEES AU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS

Ce chapitre va au-delà des problèmes déclarés par les enquêtés. Ainsi, il analyse également les problèmes jugés pertinents par les experts de l'équipe technique. Ces problèmes ne sont pas nécessairement ceux cités par la majorité des enquêtés.

7.1 Une volonté affirmée de faire de l'éducation un secteur prioritaire

L'éducation en tant que moyen d'acquisition et de transmission du capital humain est l'un des principaux moteurs de la croissance économique.

La volonté des pouvoirs publics camerounais à rendre l'éducation accessible à tous a conduit à la promulgation de la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire depuis l'année scolaire 2000/2001. En rappel, le Gouvernement camerounais a souscrit aux initiatives internationales en la matière, notamment à l'initiative Fast track qui vise à soutenir un certain nombre de pays sous développés dans leur engagement à réaliser l'éducation primaire pour tous et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Pour soutenir toutes ces initiatives, l'Etat consacre chaque année depuis 2004, plus de 12% du budget national pour le fonctionnement du secteur éducation.



Source : MINEFI/DAE

Même si le seuil de 20% prévu par l'initiative Fast track n'est pas encore atteint, l'allure de l'évolution de ce ratio permet de constater que la priorité accordée à l'éducation va grandissante.

Des efforts sensibles sont faits au niveau de la formation des ressources humaines. Au niveau de l'enseignement primaire, plusieurs écoles de formation (ENIEG) privées sont de plus en plus créées pour former davantage d'enseignants. Il en sort chaque année de nombreux diplômés formés et prêts à l'emploi autant dans les écoles publiques que dans les écoles privées. De nombreux efforts ont été faits ces dernières années par le gouvernement pour résorber la carence observée d'enseignants dans les écoles ; surtout dans les zones prioritaires d'éducation. Près de 37200 instituteurs ont été contractualisés depuis l'année 2007 conformément au programme quinquennal arrêté de commun accord entre le Cameroun et ses partenaires techniques et financiers au développement, dont la Banque Mondiale et la France.

En ce qui concerne la formation des enseignants du secondaire, en plus de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, de son annexe de Bambili dans le Nord-Ouest du pays et de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique à Douala, une nouvelle école normale supérieure est fonctionnelle à Maroua dans l'Extrême-Nord depuis l'année académique 2009/2010. La décision d'améliorer l'offre d'enseignants qualifiés vient répondre à une préoccupation majeure à savoir : garantir une formation de bonne qualité aux apprenants. Contrairement aux instituteurs, les élèves-enseignants diplômés

pour le secondaire sont tous recrutés à la fonction publique et bénéficient autant que tous les autres fonctionnaires et contractuels de l'Etat des conditions de travail propres à leur grade et à leur indice.

Les professeurs de lycées et de collèges (PLEG) sont intégrés dans la fonction publique respectivement en catégorie A1, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, indice 430 et A2, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, indice 465 selon le diplôme d'entrée à l'école.

Les instituteurs sont recrutés dans la fonction publique dans les catégories B et C selon le diplôme professionnel obtenu (CAPIEMP, CAPIEG, CAPI, CAPIET, CAPIAEG, CAPIA, CAPLAET).

Tableau 66 : Niveaux de recrutement pour les élèves-enseignants du primaire et du secondaire

Titre	Diplôme d'entrée à l'école de formation professionnelle	Classement		
		Grade	Echelon	Indice
Enseignement Primaire				
CAPIEMP	CAP, BEPC, Probatoire, BAC, GCA,	B1	1	335
CAPIEG	CAP, BEPC, Probatoire, BAC, GCA,	B1	1	335
CAPI	CAP, BEPC, Probatoire, BAC, GCA,	B1	1	335
CAPIET	CAP, BEPC, Probatoire, BAC, GCA,	B1	1	335
CAPIAEG	CAP, BEPC, Probatoire, BAC, GCA,	C	1	335
Enseignement Secondaire				
Professeur des Collèges d'Enseignements Général (PCEG)	Baccalauréat	A1	II	430
Professeurs des Lycées d'Enseignement Général (PLEG)	Licence	A2	II	465
Professeur des Collèges d'Enseignements Techniques (PCET)	Baccalauréat	A1	II	430
Professeurs des Lycées d'Enseignement Technique (PLET)	Licence	A2	II	465

Mieux que le renforcement des effectifs des enseignants, le soutien constant de l'Etat dans l'offre des infrastructures scolaires a permis d'accroître la capacité d'accueil des établissements. L'on estime annuellement en moyenne à 326, le nombre d'écoles primaires créées entre 2004 et 2009. La création de nouvelle université, l'ouverture de nouvelles filières de formation technique notamment dans les TIC, les nouvelles réformes engagées dans l'enseignement supérieur à travers le système MLD, sont autant d'initiatives à mettre à l'actif du gouvernement camerounais. Il y a tout de même lieu de relever que l'effet de certaines mesures telles que la construction des écoles peuvent être handicapées par les problèmes posés par les autres secteurs transversaux comme les travaux publics.

7.2 La menace qui vient des autres secteurs

L'impact des actions menées dans le cadre de la politique éducative semble contrecarré sur le terrain par des blocages qui sont imputables à d'autres secteurs.

L'objectif d'universalité de l'éducation primaire ne peut être atteint si l'école n'est pas suffisamment proche des élèves. De ce point de vue, il y a deux options possibles, soit les écoles se rapprochent des populations soit alors ce sont les populations qui se rapprochent de l'école. La première option correspond à une politique des pouvoirs publics visant à construire un maximum d'écoles en fonction des regroupements des populations. C'est l'option choisie par l'Etat du Cameroun ces dernières années. Mais, il est indispensable que cette politique soit couplée à celle visant à faciliter le rapprochement des populations vers les écoles en favorisant les moyens de transport et les infrastructures routières.

L'observation révèle qu'il y a beaucoup de régions où la difficulté d'accès à l'école constitue encore une véritable barrière à la scolarisation des plus petits qui, dans certaines localités (cas enregistrés dans certaines localités au Nord-Ouest par exemple) s'inscrivent pour la première fois à l'école primaire à l'âge de 7-8 ans (alors que l'âge officiel est de 6 ans).

En ce qui concerne les enseignants, en plus de l'enclavement, l'inaccessibilité à d'autres services sociaux est la cause de sérieux handicaps à l'assiduité et à la ponctualité des enseignants dans l'arrière-pays. De plus, les enseignants nouvellement intégrés dans la Fonction Publique, qui pour la

plupart ont été formés en ville, ne s'adaptent pas facilement dans un environnement qui ne leur permet pas d'accéder à Internet, de se connecter à un réseau téléphonique, d'avoir un habitat décent, d'avoir de l'eau potable et de l'électricité, d'inscrire aussi leurs enfants dans une école qui leur permet de s'initier aux TIC, etc.

La dépendance du secteur Education vis-à-vis des autres paraît ainsi évidente et la nécessité d'utiliser une approche holistique et intégrée à l'instar de celle proposée par l'initiative "Programme Village du Millénaire", se révèle comme une solution qui s'inscrit dans la durabilité. Sans une véritable prise en compte de l'environnement socioéconomique, certaines écoles nouvellement construites sont très tôt exposées à la fermeture, du fait du manque d'enseignants et même des élèves.

7.3 La problématique de l'efficacité de la politique du paquet minimum

Dans la politique de gratuité de l'enseignement primaire public, le rôle du paquet minimum est essentiel. Dans l'ensemble, la gestion de ce paquet minimum s'est révélée satisfaisante comme c'était déjà le cas lors du PETS 1. Le circuit de la distribution est plus ou moins respecté, la quasi totalité des directeurs d'école enquêtés reconnaissent avoir reçu le paquet minimum, l'information semble assez bien circuler entre les différents intervenants. Toutefois, quelques imperfections demeurent.

Le premier écueil concerne le convoyage du paquet qui est laissé à la charge des responsables d'école au dernier niveau de distribution. La presque totalité des directeurs d'école interrogés affirme n'avoir par reçu des frais de transport. L'enquête révèle que ce paquet minimum est constitué essentiellement de craie et de stylo à bille. Si quelques différences non négligeables existent entre les déclarations des IAEB et celles des directeurs d'école sur les quantités reçues par école, tous restent unanimes que le matériel didactique n'est pas toujours de bonne qualité. Par ailleurs, l'arrivée tardive de ce paquet minimum qui connaît déjà les problèmes sus-évoqués peut amener à s'interroger sur sa pertinence.

Avec le transfert en 2010 de la gestion de ce paquet minimum aux communes, l'espoir est justifié que sa gestion soit facilitée et s'améliore.

Concernant l'assurance des élèves du primaire, l'Etat prévoit dans le budget des écoles primaires une souscription d'une police d'assurance pour les élèves afin de faciliter leur prise en charge face à une éventuelle situation accidentelle.

Malheureusement, les directeurs qui sont régulièrement en contact avec les élèves ne semblent pas convaincus de la pertinence de cette assurance d'autant plus que la plupart ne maîtrise pas la procédure de sa mobilisation en cas d'incident. On pourrait comprendre que cette dépense soit gérée au niveau central de l'éducation compte tenu du fait que les cas d'incidents importants ne sont pas légions dans les écoles. Cependant, le souhait des directeurs est de recevoir chaque année et à temps les polices ou contrats d'assurance pour leur permettre de connaître les interventions possibles auprès des élèves accidentés.

7.4 L'inefficacité dans la gestion des ressources humaines

Le Cameroun a toujours été cité comme pays à fortes potentialités économiques, mais paradoxalement, l'opacité et l'inefficacité de la gestion des finances publiques rendent l'assainissement du climat des affaires très préoccupant.

Au regard de l'importance accordée par l'Etat à ce secteur, l'utilisation efficiente des ressources allouées à l'éducation devrait conduire à des améliorations perceptibles dans l'offre de services d'éducation et partant à un niveau plus élevé de satisfaction des bénéficiaires. Cependant, quelques dysfonctionnements et insuffisances sont observés dans l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières au niveau de ce secteur.

Comme dans la plupart des corps de métiers, la gestion des ressources humaines dans le secteur éducation souffre d'un problème de plan de carrière. Le fait que les motivations, les gratifications et les avantages de toutes sortes soient concentrés au niveau des postes de gestion, ouvre la voie au marchandage de ceux-ci, au mépris du mérite, de la compétence, du grade voire de l'ancienneté. Cette situation est valable pour les affections des enseignants en dehors des zones d'éducation pour lesquelles ont été recrutés. Dans bon nombre des cas, aux enseignements secondaires comme à

l'éducation de base, le séjour des enseignants affectés dans les ZEP dure parfois le temps d'une prise de service. De plus, la grande liberté d'interprétation des textes laissée aux responsables dans les administrations ouvre la porte aux abus de toutes sortes.

En outre, l'absence de contrôle, de suivi et d'évaluation systématiques amplifie l'inefficacité de la gestion des ressources humaines. Des entretiens avec certains responsables du secteur ont permis de déceler un phénomène de sous-traitance de plus en plus récurrent : l'enseignant affecté vaque à ses occupations (parfois hors du pays) et recrute une autre personne pour enseigner à sa place.

7.5 L'optimisation et la modernisation du système d'information pour le renforcement de la traçabilité de la dépense publique

La disponibilité de l'information fiable à temps est essentielle pour le suivi et l'évaluation des politiques en général et plus particulièrement pour une gestion axée sur les résultats. Depuis 2004, des efforts ont été accomplis afin d'améliorer la circulation de l'information notamment par la diffusion du journal des projets jusqu'au niveau des villages et dans la presse d'une part et la publication de l'exécution du budget dans la presse, d'autre part. Mais il reste encore assez de problèmes en rapport avec le système d'information au niveau des services déconcentrés, que ce soit ceux de l'éducation ou ceux des services en charge des questions de budget de l'Etat.

L'expérience du PETS 2 montre que cet archivage quand il existe dépend pour l'essentiel des capacités et de l'organisation du responsable en place. A titre d'illustration, dans certaines inspections d'arrondissement enquêtées, l'équipe de collecte n'a pu obtenir aucune information sous prétexte que le responsable en place était nouveau ou le comptable a été affecté ailleurs. Cette situation était quasiment la même dans les structures ayant des nouveaux responsables. Cet état de choses paraît encore plus grave pour les contrôles régionaux des finances où il n'a pas été possible de renseigner pour plus de la moitié la date d'envoi des autorisations des dépenses aux bénéficiaires. Cette situation peut obliger à s'interroger sur l'efficacité des contrôles à réaliser.

Une solution peut être de continuer aux niveaux régional et local l'exercice de diffusion des ressources et des dépenses qui a déjà commencé au niveau des services centraux. A cet effet, le texte d'une autorité compétente pourra rendre obligatoire la publication au début du semestre des ressources reçues pour le compte de la structure (y compris les ressources issues de l'APEE) et la publication à la fin du semestre de l'utilisation de ces ressources. Cet exercice, qui peut être réalisé à l'aide des outils standards va certainement cultiver l'habitude de rendre disponible à tout temps l'information sur la gestion des finances publiques. Par conséquent, cela pourra contribuer au renforcement de la redevabilité du citoyen. En outre, parce qu'un bon suivi de la traçabilité des dépenses publiques requiert des informations objectives, un tel exercice de diffusion pourra aider lors des futures enquêtes PETS à améliorer la qualité des indicateurs à produire.

Pour faciliter la tâche, l'informatisation des procédures de gestion, qui permet d'alléger la charge de travail, se révèle comme un moyen efficace et urgent tout au moins pour le niveau régional.

7.6 L'allocation des crédits et le niveau de satisfaction des chefs de ménage

Le gouvernement accorde beaucoup d'importance à l'éducation en tant que secteur prioritaire, tout au moins pour les deux ministères qui font partie du champ de l'étude. La part du budget de l'éducation dans le budget national est passée de 12,17% en 2004 à 15,54% en 2009.

Conformément à certaines dispositions réglementaires, le MINEDUB a instruit une particularité quant au niveau de responsabilité dans la gestion des ressources budgétaires des établissements d'enseignement primaire. En effet, les délégations de crédits y relatifs sont réceptionnées par les Délégués départementaux de l'Education de base qui sont chargés ensuite de les mobiliser sous forme de caisse d'avances et de les redistribuer aux responsables des écoles en espèces. Mises à part les écoles primaires, les ressources budgétaires parviennent aux autres chefs d'établissement essentiellement sous forme d'autorisations de dépenses.

S'il est vrai que les actions du gouvernement doivent prendre en compte les différents engagements souscrits aux niveaux national et international, on constate tout de même un vide juridique en matière d'allocation des ressources financières entre les ministères en charge du secteur pour la mise en

œuvre des activités y relatives. A ce jour l'allocation des ressources budgétaires se fait par ministère sur la base d'un certain nombre de stratégies gouvernementales notamment le DSCE, les stratégies sectorielles de l'éducation et les CDMT. Cependant, cette allocation ne tient pas compte des normes prescrites par certaines initiatives auxquelles le Cameroun a souscrit telles que l'initiative 20/20, fast track Initiative, PPTE, IADM, etc.).

Au plan technique, l'application informatique appelée SIPBUD (Système Intégré de Préparation du Budget) conçue pour servir d'instrument d'allocation objective du budget, et qui a été utilisée à l'ex-Ministère de l'Education Nationale, est mise en veilleuse au MINESEC. Au MINEDUB, les données utilisées par le SIPBUD sont issues soit de la carte scolaire soit des directeurs d'école. La qualité de ces données fait l'objet de biais dus aux motivations personnelles des chefs d'établissement qui les fournissent à la base. Par exemple, les informations communiquées sont, suivant les cas, sous estimées ou sur estimées selon qu'il s'agisse des recettes affectées ou de la préparation du budget. De plus, la pression des hommes politiques, des leaders d'opinion et autres élites affaiblissent l'efficacité des résultats devant être générés par le SIPBUD.

En outre, comme pour tous les autres ministères, les organigrammes du MINEDUB et du MINESEC ne sont pas suffisamment explicites sur les rôles et la complémentarité des intervenants dans la chaîne PPBS. Le fait que la structure qui prépare le budget soit aussi celle qui suit son exécution est à l'origine des conflits de compétence et d'intérêts évidents qui favorisent ainsi l'opacité sur tout ce qui concerne les questions budgétaires.

Encadré 12 : *Clés de répartition des dotations budgétaires des écoles primaires et établissements d'enseignement secondaire*

Au MINEDUB, l'application informatique appelée SIPBUD (Système Intégré de préparation du Budget) permet une allocation rationnelle de crédits aux écoles en fonction de : l'effectif des élèves, l'effectif des enseignants et le nombre de salles de classe. Pour ce qui est des structures de coordination que sont les ENIEG, les IAEB, les DDEB et les DREB, les paramètres pris en compte sont : la distance par rapport aux structures sous tutelle, le nombre de structures à charge, le cahier de charges (nombre d'inspections pédagogiques, nombre de sectorielles, journées pédagogiques, etc.). L'ajustement des crédits à allouer se fait au moyen d'un coefficient de correction calculé sur la base de l'indice des prix régional communiqué par le Ministère chargé du Commerce. S'agissant du budget d'investissement, il existe une application informatique appelée GESPRO (Gestion des Projets) qui permet de disposer d'un support indispensable à la détermination de la matrice de répartition des investissements. Les paramètres retenus de manière générale sont d'une part les données issues de la carte scolaire relatives aux infrastructures scolaires exprimées sous forme de l'existant, et des besoins exprimés et de l'environnement scolaire de chaque localité d'autre part. L'allocation des ressources au niveau des localités prend en compte les grandes orientations politiques les aspirations locales.

Il ressort de l'enquête que le système en termes d'opérationnalité n'est pas encore entièrement mis en œuvre au niveau des services centraux et du circuit de la dépense. De plus, il convient de relever que la qualité des statistiques envoyées qui devraient permettre une meilleure prise en compte des besoins des établissements scolaires reste insuffisante.

Au niveau du MINESEC, la règle est la même pour le budget d'investissement. En ce qui concerne le budget de fonctionnement, l'application SIPBUD qui a été utilisé pour allouer les crédits aux lycées et collèges et écoles normales d'instituteurs d'enseignement technique (ENIET) dans le cadre de l'ex-Ministère de l'Education Nationale (MINEDUC) n'a plus été activée au MINESEC. Les anciennes allocations ont été simplement reconduites. La clé de répartition des ressources financières est le potentiel des contributions exigibles collectées par établissement scolaire.

Ce processus automatisé est valable pour les établissements secondaires avec la différence que (i) le budget est grevé de dépenses dites affectées (bibliothèque, assurance, jeux scolaires, coopératives, fonds de solidarité, prime de rendement des enseignants, maintenance, pharmacie, carte d'identité scolaire, travail manuel, activités post et périscolaires, orientation scolaire et professionnelle, sante scolaire, projet d'établissement et conseil d'établissement) dont les ressources proviennent des contributions exigibles des élèves. Les montants des ressources affectées aux dépenses de fonctionnement sont fixés ainsi qu'il suit:*

- 0 FCFA par élève du primaire ;
- 5 420 FCFA par élève de l'enseignement secondaire général (1^{er} et 2nd cycles) ;

- 7 925 FCFA par élève de l'enseignement secondaire technique 1^{er} cycle ;
- 12 050 FCFA par élève de l'enseignement secondaire technique 2nd cycle ;

Quant aux établissements d'enseignement privés, la subvention octroyée pour compléter les salaires des enseignants autorisés est régie par des textes réglementaires particuliers.

* cf. - Arrêté n°365/B1/1464/MINEDUC/062/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du décret n°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement secondaire.

- Arrêté n°366/B1/1464/MINEDUC/063/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds de Solidarité et de Promotion de l'Education.

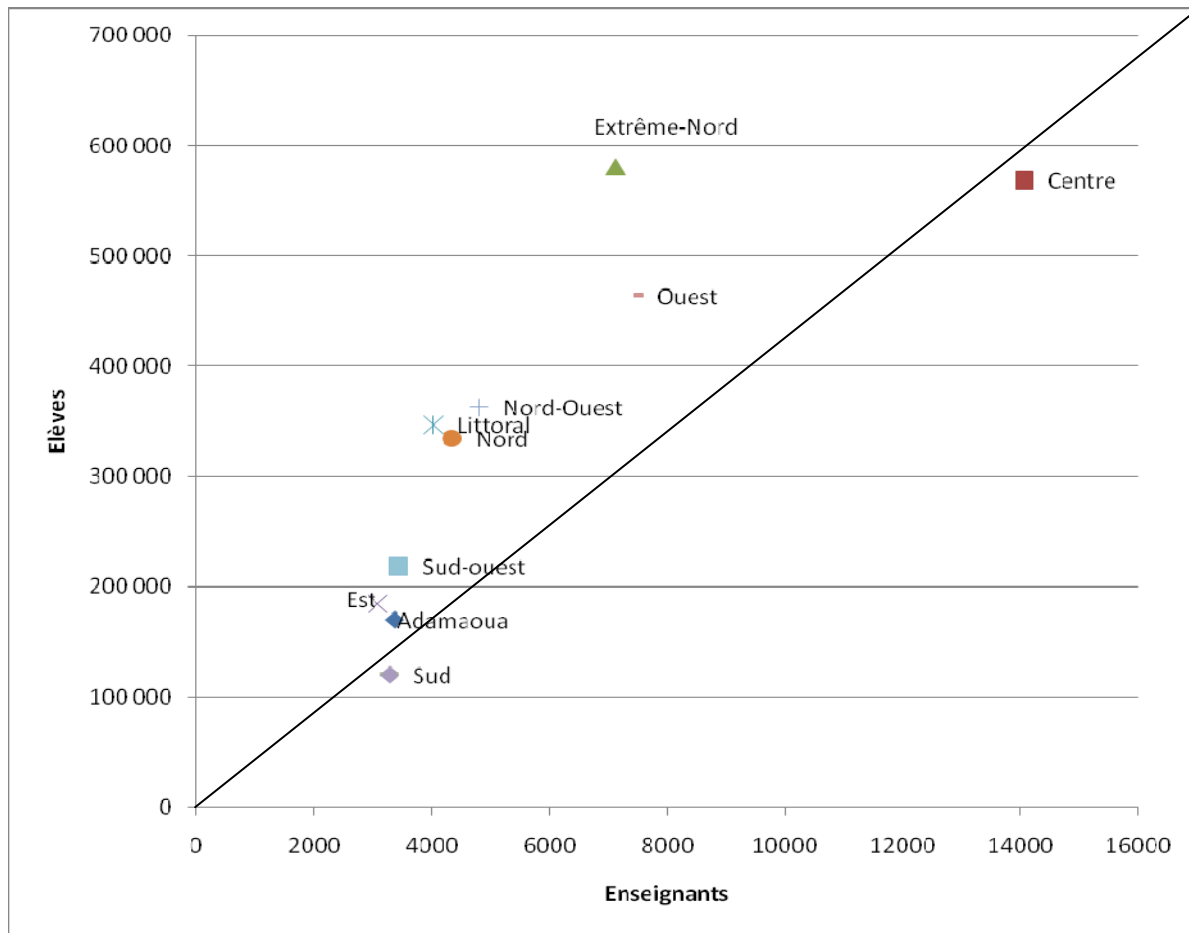
- Arrêté n°367/B1/1464/MINEDUC/064/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du décret n°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement maternel et primaire

-Circulaire n°33/A/135/MINEDUC/CAB du 04/12/2001 complétant la circulaire n°21/A/135/MINEDUC/CAB du 20/09/2001.

-Circulaire n°21/A/135/MINEDUC/CAB du 20/09/2001 portant modalités d'exécution du budget des établissements scolaires publics

La répartition des enseignants sur l'ensemble du territoire national est faite de manière inéquitable. La région de l'Extrême-Nord se positionne ici comme la plus défavorisée. Pour l'enseignement primaire, l'effectif des enseignants en poste est le plus faible comparativement à celui des élèves inscrits. Le graphique ci-dessous montre qu'il y a également les régions du Littoral, du Nord-Ouest, du Nord et de l'Est qui sont défavorisés par rapport à l'effectif des enseignants en poste.

Graphique 15 : Répartition régionale des effectifs des enseignants et des élèves



Source : Annuaire du MINEDUB_2008/2009

7.7 Principaux problèmes relevés au terme de l'enquête

Les problèmes évoqués par les enquêtés et ceux issus des observations des experts sont multiples et les principaux figurent en annexe. Ces problèmes sont relatifs : (i) au circuit de la dépense et (ii) à la satisfaction de bénéficiaires.

La synthèse de ces problèmes peut être présentée ainsi qu'il suit :

Sur le circuit de la dépense

- Faible implication des gestionnaires à la base lors de la préparation du budget ;
- Diffusion insuffisante des rapports financiers produits aux comités de gestion ou à la hiérarchie ;
- Qualité insuffisante des informations qui sont à la base de l'élaboration du budget ;
- Faiblesse des subventions accordées aux établissements privés ;
- Difficultés de recouvrement des frais de scolarité ;
- Faible prise en compte des exigences de l'enseignement technique dans l'allocation budgétaire ;
- Pas assez d'argent pour les travaux pratiques ;
- Non diffusion des informations relatives au budget ;
- Arrivée tardive des subventions aux établissements privés ;
- Non disponibilité des outils standards pour la comptabilité.

Sur le niveau de satisfaction des bénéficiaires

- Inefficacité du système de recrutement, d'évaluation et d'orientation ;
- Insuffisance des enseignants ;
- Insuffisance d'enseignants qualifiés ;
- Paiement des frais non réglementaires lors de l'inscription ;
- Déficit de places assises qui oblige les élèves soit à se surcharger sur les bancs, soit à s'asseoir à même le sol ;
- Développement de la corruption et des détournements dans les établissements scolaires.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Gouvernement camerounais continue de manifester sa ferme volonté de mettre en place un cadre de développement de l'éducation. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi publié en 2009 illustre ce grand intérêt porté sur les questions d'éducation et de gouvernance éducative. Le développement de l'éducation repose essentiellement sur l'amélioration de l'offre, de la demande, et surtout sur sa bonne gestion.

En dépit de nombreux efforts qui ont été déployés par le Gouvernement et ses partenaires au développement, la gouvernance dans le secteur éducation ne s'est pas beaucoup améliorée. La deuxième enquête PETS a permis d'identifier quelques sources d'inefficacité dans la traçabilité des dépenses publiques. Il ressort que l'une des plus importantes est l'absence/insuffisance de diffusion de l'information à des niveaux parfois insoupçonnables, justifiée d'une part par la non organisation du système d'information en particulier en ce qui concerne la tenue des archives sur les finances publiques, d'autre part par l'absence de textes obligeant les différents acteurs à communiquer l'information. Au niveau des services déconcentrés, l'enquête a révélé que l'essentiel des pertes de ressources est enregistré à deux niveaux : au contrôle financier et au niveau des autorités administratives.

Face à un important accroissement de la population scolarisable et à l'insuffisance des ressources financières dont fait face le Gouvernement, de gros efforts sont encore à faire pour accroître et améliorer l'offre de services éducatifs.

En vue de définir une matrice d'actions pour aider à résorber les difficultés rencontrées dans le développement de l'Education et pour rendre efficace la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'Education, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

Pour l'amélioration de la gouvernance et de la qualité de l'information budgétaire,

- Concevoir des outils standards permettant de rendre compte de l'utilisation du budget et rendre leur utilisation obligatoire par les textes d'une autorité compétente ;
- Elaborer un texte qui rend obligatoire à tous les niveaux l'affichage de l'information sur l'utilisation des ressources publiques ;
- Dans le court terme, informatiser les procédures de gestion et de production de l'information sur le budget de l'Etat pour toutes les services de niveau régional ;
- Créer à moyen terme un système intégré d'informations budgétaires dans le secteur de l'éducation. Il permettra une gestion efficace et cohérente des données budgétaires et la mise à jour permanente des informations du système éducatif, éléments importants de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques ;
- Etendre l'enquête "Budget tracking" à d'autres secteurs dans le but d'assurer une synergie des actions.

Pour la satisfaction des bénéficiaires

- Renforcer le système d'inspections des établissements scolaires ;
- Poursuivre le recrutement des enseignants et leur renforcer des capacités (formation continue) ;
- Rationaliser les affectations des enseignants et mettre en place des primes d'éloignement, qui devront être sensiblement relevées pour avoir un réel caractère incitatif, afin d'améliorer la dotation des zones rurales en enseignants.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et publications

1. INS-Cameroun, Enquête sur le suivi des dépenses publiques et la satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé, avril 2004 ;
2. ISTEEBU/PAGE/INS-Cameroun, Enquête sur le suivi des dépenses publiques et le niveau de satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice en république du Burundi, 2008 ;
3. INS, Enquête Camerounaise auprès des Ménages, 2007.

Textes de loi & règlement

1. Cameroun, Loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
2. Cameroun, MINEPAT, Rapport d'exécution physico-financière au 31 décembre 2009, février 2010 ;
3. Cameroun, Circulaire N°10/001/MINFI du 08 janvier 2010 portant instructions relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des organismes subventionnés pour l'exercice 2010 ;
4. Loi des Finances de la république du Cameroun, année 2009 ;
5. Journal des projets de la république du Cameroun, chapitres 15, 25 et 40, année 2009.

ANNEXES

Annexe 1 : Problèmes soulevés par les enquêtés et leurs suggestions

Principaux problèmes des enquêtés

Au niveau des services déconcentrés

Tableau 67 : Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget de fonctionnement dans les SDI

	%
Crédit insuffisant/budget faible	39,2
Manque de liquidités	18,1
Retard dans la réception des autorisations de dépenses	14,0
Retard au niveau de l'engagement des crédits	9,9
Taxes élevées	8,8
Les fournisseurs livrent avec un pourcentage élevé	6,4
Rareté des fournisseurs	3,5

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 68 : Difficultés rencontrées dans l'exécution du budget d'investissement dans les SDI

	%
Retard au niveau de l'engagement des crédits	28,9
Crédit insuffisant/budget faible	21,1
Manque de liquidités	21,1
Retard dans la réception des autorisations de dépenses	13,2
Perte de ressources à tous les niveaux	7,9
Les fournisseurs livrent avec un pourcentage élevé	5,3
Rareté des fournisseurs	2,6

Source : PETS Cameroun, 2009

Au niveau des établissements scolaires

Tableau 69 : Problèmes rencontrés dans les établissements scolaires primaires

	%
Les parents ne paient pas vite la pension	4,8
Les élèves manquent de livres	7,8
Niveau de salaires bas des enseignants	4,2
insuffisance de salles de classe	10,6
Arrivée tardive du paquet minimum	2,9
Difficulté de recouvrement de la pension	1,7
Non paiement de l'APEE	2,1
Délabrement des salles de classe	7,0
Manque d'assiduité des élèves à l'école	2,9
Problèmes d'infrastructure de sécurité	11,2
Autre	44,9

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 70 : Difficultés rencontrées par les chefs d'établissements secondaires privés pour entrer en possession des subventions

	%
Lourdeurs administratives	50,5
Absence d'informations	20,9
Tracasseries bancaires	9,9

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 71 : Principaux problèmes rencontrés par les chefs d'établissements secondaires

	%
Insuffisance de salles de classes	33,0
Difficulté à recouvrir les frais exigibles	21,1
Absence de fournitures scolaires	16,1
Difficulté à entretenir les infrastructures existantes	13,4
Difficulté de réception des subventions	8,6
Absence de cantines scolaires	4,5
Manque d'assurance santé	3,3

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 72 : Les 10 principales difficultés rencontrées dans l'exécution du budget de fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire (en %)

Urbain		Rural	
Problème	%	Problème	%
Retard dans la réception des autorisations de dépenses	58	Retard dans la réception des autorisations de dépenses	58
Crédit insuffisant/budget faible	28	Crédit insuffisant/budget faible	31
Lenteur administratives	23	Taxes élevées	15
Mauvaise évaluation des priorités	21	Manque de liquidités/financement	15
Manque de liquidités/financement	10	Lenteur administrative	12
Conflits avec les contrôleurs financiers	10	Les fournisseurs livrent avec un pourcentage élevé	12
Retard des fournisseurs	8	Mauvaise évaluation des priorités	12
Les fournisseurs livrent avec un pourcentage élevé	5	Non respect du délai	11
Taxes élevées	5	Conflits avec les contrôleurs financiers	9
Excès de procédures	5	Retard des fournisseurs	8

Source : PETS2 Cameroun, 2010

Tableau 73 : Difficultés rencontrées par les chefs d'établissements secondaires dans l'exécution du budget d'investissement

	%
Crédit insuffisant/budget faible	26,4
Retard dans la réception du carton	24,5
Retard au niveau de l'engagement	17,0
Taxes élevées	13,2
Rareté des fournisseurs	9,4
Les fournisseurs livrent avec un pourcentage élevé	5,7
Manque de liquidité	3,8

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 74 : *Appréciation du niveau primaire et du niveau secondaire du système éducatif camerounais par les chefs de ménages*

	%
Très bon	1,1
Bon	17,8
Moyen (acceptable, abordable)	20,0
Médiocre (améliorable, etc.)	27,4
Bas	29,4
Très bas (très mauvais)	4,3
Total	100

Source : PETS Cameroun, 2009

Suggestions des enquêtés

Au niveau des services déconcentrés

Tableau 75 : *Mesures proposées par les responsables des services déconcentrés des ministères en charge de l'éducation pour améliorer l'accès à l'éducation dans la localité*

	%
Accroître les subventions des établissements privés	1,8
Respect des quota d'élèves/classe et par âge dans établissement public	1,4
Réduire les coûts d'éducation	2,3
Sensibiliser les parents sur l'importance de l'école	7,0
Lutter contre la délinquance scolaire	0,7
Lutter contre la pauvreté	3,2
Construire plus de salles de classe/écoles	23,4
Recruter les enseignants	20,6
Accroître le salaire des enseignants	3,9
Sensibiliser les parents à inscrire leurs enfants dans un établissement scolaire	3,4
Créer des librairies bilingues dans les établissements	1,4
Autre	31,1
Total	100,0

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 76 : *Mesures proposées par les responsables des services déconcentrés des ministères en charge de l'éducation pour améliorer la qualité de l'éducation dans la localité*

	%
Améliorer le revenu de l'enseignant	15,8
Recycler les enseignants	14,9
Mettre à temps le matériel didactique aux écoles	9,1
Accroître les fournitures et matériels scolaires	7,2
Recruter plus d'enseignants	14,7
Moins d'heures d'enseignements	0,7
Tenir à temps les journées pédagogiques	5,1
Autre	30,2
Pas d'opinion	2,3
Total	100

Source : PETS Cameroun, 2009

Au niveau des établissements scolaires**Tableau 77 : Solutions proposées par les chefs d'établissements secondaires pour résoudre les problèmes rencontrés au sein de l'établissement**

	%
Recrutement du personnel qualifié	29,1
Renouveler les infrastructures	25,4
Budget de plus en plus substantiels	24,8
Dotation en moyen de transport/Désenclavement	8,0
Equipement des établissements/aménager les locaux	8,9
Dotation en caisse d'avances	2,1
Dotation en moyen de communication	1,8

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 78 : Mesures proposées par les responsables des établissements secondaires pour améliorer l'accès à l'éducation

	%
Accroître les subventions aux établissements privés	6,9
Respect des quotas élève/classe et par âge dans les Etablissements publics	2,7
Réduction des coûts de l'éducation	5,6
Sensibilisation des parents sur l'importance des études enfants	9,5
Lutte contre la délinquance scolaire	1,2
Lutte contre la pauvreté	4,0
Construction plus de salles de classe/ les écoles	15,5
Recruter les enseignants	13,4
Accroître les salaires des enseignants	4,2
Sensibiliser les parents à inscrire leurs enfants dans un des établissements scolaires	2,8
Créer des bibliothèques bilingues dans les établissements	2,6
Autre	31,5
Total	100

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 79 : Mesures proposées par les responsables des établissements secondaires pour améliorer la qualité de l'éducation

	%
Améliorer le revenu de l'enseignant	16,6
Recycler les enseignants	16,4
Mettre à temps le matériel didactique aux écoles	7,3
Accroître les fournitures et matériels scolaires	6,7
Recruter plus d'enseignant	12,8
Moins d'heures d'enseignements	1,0
Tenir à temps des journées pédagogiques	5,2
Autre	34,0
Pas d'opinion	2,1
Total	100

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 80 : Mesures proposées par les responsables des écoles primaires pour améliorer l'accès à l'éducation

	%
Accroître les subventions des établissements privés	4,2
Respect des quotas d'élèves/classe et par âge dans les établissements publics	1,7
Réduire les coûts de l'éducation	4,0
Sensibiliser les parents sur l'importance des études	16,8
Lutter contre la délinquance scolaire	0,9
Lutter contre la pauvreté	3,8
Construire plus de salles/les écoles	16,1
Recruter les enseignants	10,1
Accroître les salaires des enseignants	4,8
Sensibiliser les parents à inscrire leurs enfants dans un des établissements scolaires	3,5
Créer des bibliothèques bilingues dans les établissements	4,4
Autre	29,6
Total	100

Source : PETS Cameroun, 2009

Tableau 81 : Mesures proposées par les écoles primaires pour améliorer la qualité de l'éducation

	%
Améliorer le revenu de l'enseignant	17,0
Recycler les enseignants	18,8
Mettre à temps le matériel didactique aux écoles	9,4
Accroître les fournitures et matériels scolaires	8,8
Recruter plus d'enseignants	10,9
Moins d'heures d'enseignements	0,2
Tenir à temps des journées pédagogiques	7,1
Autre	24,6
Pas d'opinion	3,3
Total	100

Source : PETS Cameroun, 2009

Au niveau des bénéficiaires ménages

Tableau 82 : Mesures proposées par les chefs de ménages pour améliorer l'accès aux établissements scolaires et améliorer les performances du système éducatif

	%
Recruter les enseignants	16,2
Construire et équiper de nouvelles salles de classe	19,2
Faciliter l'accès aux livres scolaires et au matériel didactique	15,4
Limiter les effectifs par classe	8,9
Faciliter le transport scolaire	2,2
Lutter contre la corruption et les détournements	9,3
Revaloriser les salaires des enseignants	10,0
Encourager et primer les meilleurs élèves	8,5
Recycler les enseignants	4,2
Autre	6,2
Total	100

Source : PETS Cameroun, 2009

Annexe 2 : Tableaux Supplémentaires

Tableau 83 : *Appréciation sur les places assises des élèves selon le statut de l'établissement*

	Bien assis	Serrés sur les bancs	Assis à même le sol	Ensemble
Ordre d'enseignement primaire				
Public	56,4	34,8	8,8	100,0
Privé	86,0	13,2	0,8	100,0
Ensemble	65,0	28,5	6,5	100,0
Ordre d'enseignement secondaire				
Public	56,4	34,8	8,8	100,0
Privé	86,2	13,2	0,6	100,0
Ensemble	65,1	28,5	6,4	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

Tableau 84 : *Appréciation sur les places assises des élèves selon le milieu d'implantation*

	Bien assis	Serrés sur les bancs	Assis à même le sol	Ensemble
Ordre d'enseignement primaire				
Urbain	67,3	28,5	4,2	100,0
Rural	61,4	28,7	9,8	100,0
Ensemble	65,0	28,5	6,5	100,0
Ordre d'enseignement secondaire				
Urbain	67,4	28,5	4,1	100,0
Rural	61,4	28,7	9,8	100,0
Ensemble	65,1	28,5	6,4	100,0

Source : PETS Cameroun, 2010

Tableau 85 : *Liste des variables retenues pour le calcul de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation*

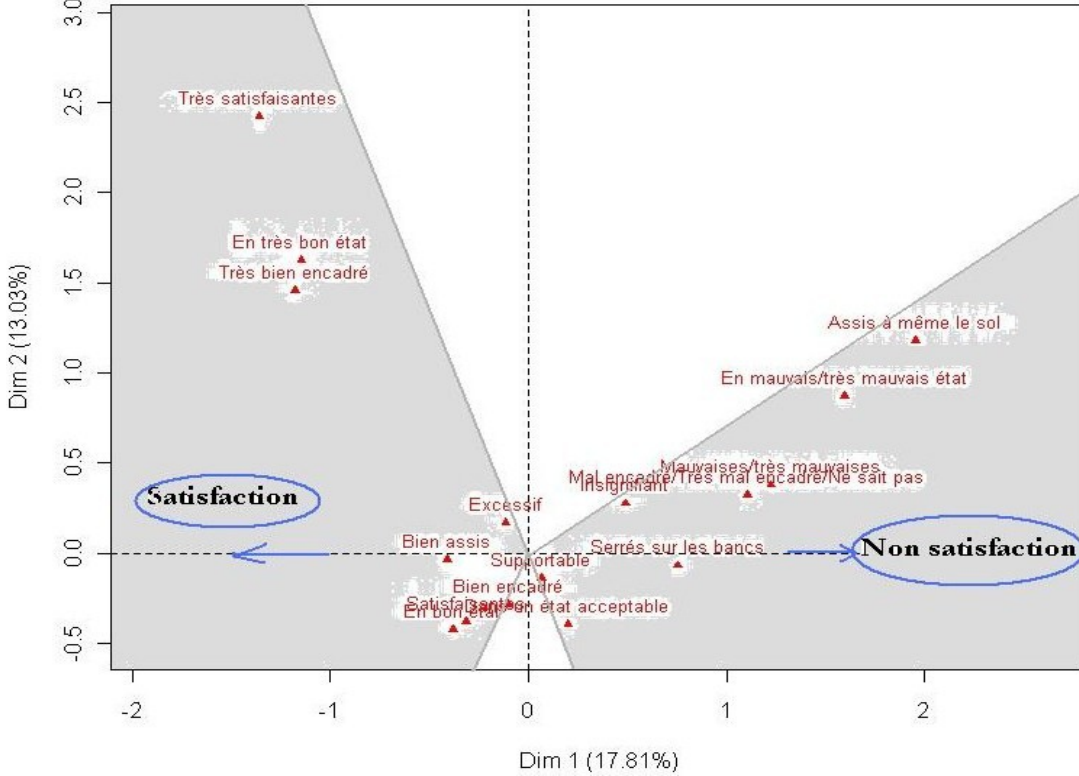
Variables	Catégories
Jugement de tout ce que le bénéficiaire a payé pendant l'année scolaire 2008/2009	Excessif Supportable Insignifiant
Avis sur l'état de la position assise en classe dans l'établissement scolaire	Bien assis Serrés sur les bancs Assis à même le sol
Avis sur l'état des locaux de l'établissement scolaire	En très bon état En bon état Dans un état acceptable En mauvais/très mauvais état
Avis sur les conditions d'hygiène et de salubrité au sein de l'établissement scolaire	Très satisfaisantes Satisfaisantes Mauvaises/très mauvaises
Appréciation portée par le bénéficiaire sur l'encadrement scolaire	Très bien encadré Bien encadré Mal encadré/Très mal encadré / Ne sait pas

Tableau 86 : Coordonnées, contributions et cosinus carré sur le plan factoriel (1-2) des catégories ayant intervenues dans le calcul de l'indicateur de satisfaction des bénéficiaires des services de l'éducation

	Coordonnées		Contribution		Cosinus carré	
	Dim 1	Dim 2	Dim 1	Dim 2	Dim 1	Dim 2
Jugement de tout ce que le bénéficiaire a payé pendant l'année scolaire 2008/2009						
<i>Excessif</i>	-0,11	0,17	0,28	0,81	0,01	0,02
<i>Supportable</i>	0,06	-0,14	0,12	0,77	0,01	0,02
<i>Insignifiant</i>	0,49	0,27	0,33	0,14	0,01	0,00
Avis sur l'état de la position assise en classe dans l'établissement scolaire						
<i>Bien assis</i>	-0,41	-0,04	5,85	0,08	0,37	0,00
<i>Serrés sur les bancs</i>	0,75	-0,07	7,87	0,09	0,21	0,00
<i>Assis à même le sol</i>	1,95	1,18	7,61	3,80	0,16	0,06
Avis sur l'état des locaux de l'établissement scolaire						
<i>En très bon état</i>	-1,15	1,62	7,48	20,46	0,16	0,33
<i>En bon état</i>	-0,38	-0,42	3,22	5,39	0,11	0,14
<i>Dans un état acceptable</i>	0,20	-0,39	0,64	3,39	0,02	0,07
<i>En mauvais/très mauvais état</i>	1,60	0,87	18,75	7,58	0,43	0,13
Avis sur les conditions d'hygiène et de salubrité au sein de l'établissement scolaire						
<i>Très satisfaisantes</i>	-1,36	2,42	6,38	27,65	0,13	0,43
<i>Satisfaisantes</i>	-0,32	-0,38	3,50	6,86	0,21	0,31
<i>Mauvaises/très mauvaises</i>	1,22	0,38	19,25	2,49	0,50	0,05
Appréciation portée par le bénéficiaire sur l'encadrement scolaire						
<i>Très bien encadré</i>	-1,18	1,46	7,23	15,13	0,16	0,24
<i>Bien encadré</i>	-0,11	-0,29	0,41	4,10	0,03	0,21
<i>Mal encadré/Très mal encadré / Ne sait pas</i>	1,11	0,32	11,08	1,27	0,26	0,02

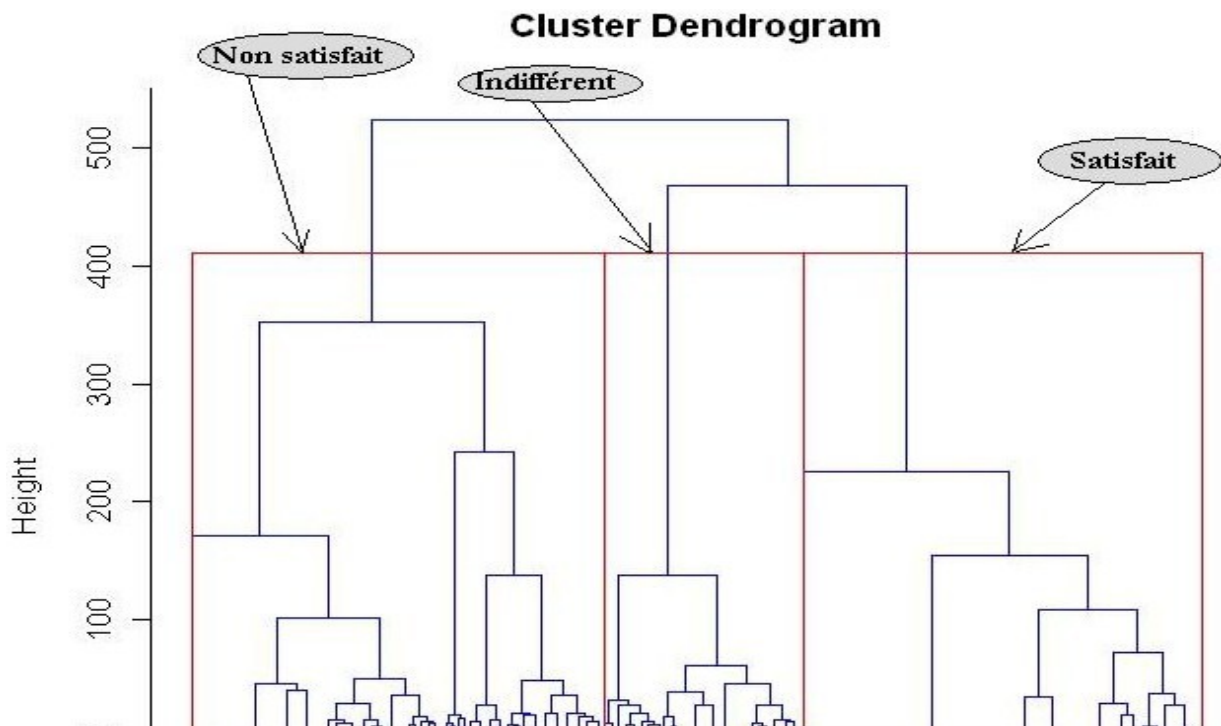
Source : PETS Cameroun, 2009 et calculs

Graphique 16 : Représentation des catégories des variables sur le plan factoriel (1-2)



Source : PETS Cameroun, 2009

Graphique 17 : Représentation du Dendrogramme issu de la classification et partition en 3 classes



Annexe 3 : Liste des intervenants

1. Partenaires techniques et financiers

N°	Nom et prénoms	Administration	Téléphone	E-mail
1	CAILLAUD Fadila	Banque Mondiale	74 28 87 49	fcaillaud@worldbank.org
2	DEME Mamadou	Banque Mondiale		mdeme@worldbank.org
3	XIAO YE	Consultante/BM		

2. Comité de pilotage

Administration	N°	Nom et prénoms	Téléphone	E-mail
Coordonnateur national	1	TEDOU Joseph		
Coordonnateur national adjoint	2	OKOUDA Barnabé		
Coordonnateur technique	3	ABANDA Ambroise	77 60 45 26	Abanda_ambroise@yahoo.fr
MINEDUB	1	NCHINGOU Idrisse	75 92 05 32	
	2	KWEKEU Jules	77 81 41 24	kwekeuj@yahoo.fr
MINESEC	3	AJOUNTIMBA Louis	77 65 73 02	ajountimba@yahoo.fr
	4	NDIP Remes	99 66 46 60	remesndip@yahoo.fr
MINSANTE	5	TALLA FONGANG Cyrille	77 32 90 93	dkenmogne@yahoo.fr
	6	George Eric EBOLO	99 88 40 71	Gerbole2000@yahoo.fr
DGEPIP/MINEPAT	7	AMOUGOU Gabriel	77 72 04 14	Gab_amougou@yahoo.fr
DGB/MINFI	8	MBIENA Abel	77 69 30 26	mbiena2008@yahoo.fr
CTS	9	BAYIHA Claudine	99 91 58 00	babyclo2001@yahoo.fr
CTS	10	NJOH Michelin		
PRCTC	11	LAMERO Jacques	99 92 50 36	jaclamero@yahoo.fr

3. Secrétariat technique (INS)

N° Nom et prénoms

1. TATSINKOU Christophe
2. TCHAMAGO Olivier
3. KANA Christophe
4. TCHOMTHE Séverin
5. DZOSSA Anaclet
6. AMOUGOU René Aymar Bertrand
7. ESSAMBE BOME Vincent
8. MODOU SANDA
9. NGAH Adèle Zoriphie
10. DJEUKWI Vicky Laure

4. Personnel d'appui

Fonction	N°	Nom et prénoms
Appui administratif et financier	1.	NDJIWOUA KOMBOE Joseph
	2.	OTELE MBEDE Marie Régine
	3.	MENWABO Thérèse
Courrier et liaison	4.	ELOMO Marthe
	5.	TABUE Félix
Secrétariat	6.	MBENTY Jacqueline
Autres personnels d'appui	7.	NHANAG Samuel
	8.	ELANGA MENDOUGA
	9.	NGATTI Ambrouasse
	10.	NANA Jean
	11.	SONGO Martin
Service reprographie	12.	IKOUMA MINDANG
Chauffeur	13.	MENGUELE Gabriel

5. Equipe d'encadrement régional de l'INS

N°	Région	Nom et prénoms
1	Adamaoua	DJITUPURI Emmanuel
2	Centre	TCHOUANGTE Robert
3	Est	TAKOUGANG ZEUKENG Eric
4	Extrême-Nord	LIENOU
5	Littoral	TAMCHE Joseph
6	Nord	CHOUNDONG Norbert
7	Nord-Ouest	ZAFACK Martin
8	Ouest	NGO NYEMB
9	Sud	MBARGA OWONA Paul
10	Sud-Ouest	ETO Guy Sylvain

6. Equipe des superviseurs de collecte des données

N°	Région	Nom et prénoms
1	Douala	AMOUGOU René Aymar Bertrand
2	Yaoundé	DEFFO G. Guy Ferdinand
3		NGAH Adèle Zoriphie
4	Adamaoua	NGATTI Ambrouasse
5		TSOMBOU KINFAK Christian
6	Centre (hormis Yaoundé)	ABANDA Ambroise
7		ESSAMBE BOME Vincent L.
8	Est	KANA KENFACK Christophe
9		NGUENANG KAPNANG Christian
10	Extrême-Nord	TATSINKOU Christophe
11		TSAMO Duplex
12	Littoral (hormis Douala)	MATENE SOB Angélique L.
13	Nord	TIOMO DEMANOU Dieunedort
14		AZEBAZE William
15	Nord-Ouest	DZOSSA Anaclet
16		TINANG NZESSEU Jules
17	Ouest	ELANGA MENDOUGA Etienne Jodelle.
18		KENGNE TAGNE Alex
19	Sud	TCHAMAGO KOUEDOU Olivier
20		FEUJIO VOUFFO Rodrigue
21	Sud-Ouest	TCHOMTHE Séverin
22		DJOSSAYA Dove

7. Equipe d'agents enquêteurs et des contrôleurs de collecte des données**Région d'enquête de DOUALA****N° Nom et prénoms****Contrôleurs**

- 1 KEMKUINI NEGRO Rosine Epse TAGNE
- 2 SEN NKAKE Esabel
- 3 TCHOUMTA NANA Lénine

Enquêteurs

1. DEMDE Sabine Laure
2. DJUELA Nadège Flore
3. DJUIKOUO SOFFO Florence
4. ETAME Elvire Stephane Epse NGOLLO
5. KAPP HEBHANG Christelle
6. KINGUE POH Alexis
7. KOUHALAL EKIBI
8. MOUKETE EPANGLO Innocent Parfait
9. NSSOE OTTO Georges Michel
10. NZINOUE Florence Aimée
11. SOMAN Luc
12. TSAYEM Judith Carole

Région d'enquête de YAOUNDE**N° Nom et prénoms****Contrôleurs**

- 1 KABEYENE ZOUAM Rosalie
- 2 AMOUGOU GILBERT Faustin
- 3 ZAMBO Maryline Edwige

Enquêteurs

- 1 MOUMEMI AROUNA
- 2 MBAZO'O ENGONGA Antoinette
- 3 EDZIMBI MVONO Prosper
- 4 CHABIFOR KASSE Rodrigue
- 5 MENGUE MENDOUGA Edwige
- 6 KOM LIENOU Michelle
- 7 NELLE NGALLE Emma
- 8 ABANDA Joël
- 9 NGUEWOUO Liliane Carole
- 10 NGONO OSSONGO Marie Joseph
- 11 BELINGA MEZANG Jean Bertrand
- 12 MVONDO Robert

Région d'enquête de l'ADAMAOUA**N° Nom et prénoms****Contrôleurs**

- 1 IBRAHIMA Kami Roger
- 2 MANDENG KAMEN Antoine F.
- 3 NGONO Marie Anne

Enquêteurs

- 1 AISSATOU AMADOU
- 2 BONDOMA II Sidoine
- 3 CHEICK IBRAHIMA TALL
- 4 DIA ADAMA
- 5 DJAKBA Raphaël
- 6 EMOH SANDJALI Guy Marcel
- 7 GAGNOCK OUSMANOU Serge Armand
- 8 IBRAHIMA MOHAMADOU MOSSA
- 9 MAGAM WANVOUM Tatiana
- 10 NSUN-NFON Adeline
- 11 WELWOU NYAKREO

Région d'enquête du CENTRE**N° Nom et prénoms****Contrôleurs**

- 1 EYA BANA Pierre Célestin
- 2 MBASSI NSOMBO Serge Alexis
- 3 MENDANA Patience Régine

Enquêteurs

- 1 ATEBA Athanase Joël
- 2 BAKOLON EGNEGUE Michel
- 3 BETSEM NDIOMO Ousmane
- 4 BINGAN Serge
- 5 BITANGOU NDJOMO Gabin
- 6 FEGUE François
- 7 DANG à BIDIAS Michelle
- 8 MBEMBE KIMAYE Elisabeth Patricia
- 9 MEMBANDA BEKONO Amélie
- 10 ETOUNDI MBIA Yolande Michèle
- 11 MBANA MEKE Jacinthe Joëlle
- 12 WETTE NGASSA Clarisse
- 13 ZAMBO BENGONO Firmin
- 14 TOMO NDONG Gaétan Victor

Région d'enquête de l'EST

N°	Nom et prénoms
----	----------------

Contrôleurs

- | | |
|---|-------------------------|
| 1 | HAOUA |
| 2 | OUAFO FOTSING Pierre |
| 3 | WAMBO WAMBO Guy Colbert |

Enquêteurs

- | | |
|----|------------------------------|
| 1 | AZANG METO Cyrille Stéphanie |
| 2 | FOKOU SONGOU Sylviane Laure |
| 3 | GBANMAN Michel |
| 4 | KWAMOU Antoinette |
| 5 | LEMDONG NDOZENG Rachelle |
| 6 | MINDZIE ANDENG Marie Ange |
| 7 | NOAH BESSALA Gabriel |
| 8 | POUNGAM RENGOU Hortense |
| 9 | SOLIFACK Thomas |
| 10 | TSAD NKOUMBA Duplex |
| 11 | YONKEU Dorine Towa |
| 12 | YONKOUA Lisiane Péguy |

Région d'enquête de l'EXTREME-NORD

N°	Nom et prénoms
----	----------------

Contrôleurs

- | | |
|---|---------------|
| 1 | AMADOU Elie |
| 2 | NYLON Bernard |
| 3 | NAÏ Israël |
| 4 | KADARA Paul |

Enquêteurs

- | | |
|----|-------------------------|
| 1 | BELE Janvier |
| 2 | DIDJA YANGAÏ |
| 3 | GASSISSOU HAMANA |
| 4 | BEINE Juliette Clarisse |
| 5 | NDOUVNA DOUMBA |
| 6 | TIWE DAMPETE |
| 7 | AISSA Honorine Kada |
| 8 | KITMO Samuel |
| 9 | MOUDJIMAÏ Benjamin Aimé |
| 10 | ADJI BOUBA |
| 11 | DJANABOU |
| 12 | MOFFI Ibrahim |
| 13 | ABDOULAYE BALLO |
| 14 | KALWANDA |

Région d'enquête du LITTORAL

N°	Nom et prénoms
----	----------------

Contrôleurs

- | | |
|---|---------------------|
| 1 | SIKE ETOA Stella A. |
| 2 | SONE ENONE Bertin |
| 3 | TIOGUE François |

Enquêteurs

- | | |
|-----|--------------------------------|
| 1. | BILLE BOME Serge Merlin |
| 2. | EDIENGO Charlemagne D. |
| 3. | EKOLLO Joseph Georges DICKA |
| 4. | EWANG Roger |
| 5. | KAMGA Oriente Ruphine |
| 6. | KAMSEU MOGO Michel |
| 7. | MBENDJE Jacques Albert |
| 8. | MBOME BISSA Serge Walter |
| 9. | NDEWE FILS A. F. |
| 10. | NGO NGOK Cathy Ernestine |
| 11. | NNANGA NNANGA Robert Jean Noël |
| 12. | NTEKI José Arantes |
| 13. | TEGNANG WOUMFO Alain Blaise |

Région d'enquête du NORD

N°	Nom et prénoms
----	----------------

Contrôleurs

- | | |
|----|---------------------|
| 1. | HAMAN GODJE Gaspard |
| 2. | PADAMA NGUEMBRA |
| 3. | SOULEYMANOU |

Enquêteurs

- | | |
|-----|--------------------------------|
| 1. | DJANABOU MOUSSA |
| 2. | DJAOURO Idriss |
| 3. | DJENABOU KOFA |
| 4. | DTAINE DTAIDJARE |
| 5. | FADIMATOU MADINA OUMATE |
| 6. | HAOUA BOUKAR |
| 7. | HINGOMBO Casimir |
| 8. | MOHAMMED TODOU |
| 9. | NZIAKO TCHUEMENI ALAIN THIBAUT |
| 10. | ONANA MBALLA Eric Brice |
| 11. | OUSMANOU |
| 12. | PATOUA Emmanuel |
| 13. | WALGA Pascal |

Région d'enquête du NORD-OUEST**N° Nom et prénoms****Contrôleurs**

1. FRU BERTHA ASA
2. KUDI FELIX UNJI
3. KWALAR LAWRENCE SEATON
4. MIMMA PERPETUA DINGA

Enquêteurs

1. ANITA MAKIHGHO NKEH
2. BEBONGKOH DIVINE NKEMATEH
3. CHINANGA JULIET FRI
4. DJILA TCHOUDI ANNE MARIE
5. FLORENCE MBENG FUNGE
6. JIGI GLORY EPSE TSE ATONJI
7. JUDITH SHIRI CHO
8. KEAWI ANDIENSA KARINE
9. KEZWAICHU MARTIN
10. KIEN MANGIE ATONJI
11. KWANDE MERCY CHECHE
12. NGIMNDOH SHIRLY KIYANGFE
13. NNELI EDWIN FRU
14. PEMENZI MFETIE RAFIATOU L.
15. TAMONKIA ALAIN DOREAN
16. TENNU PATIENCE WEOPONG

Région d'enquête de l'OUEST**N° Nom et prénoms****Contrôleurs**

1. TSAFACK MATSOP Antoine Sygnola
2. SIPOWA rose
3. FAH Clément
4. NOUTSA FOBANG aimé

Enquêteurs

1. TENGHO serge Marcellin
2. NOGHENG KOGNE louis
3. OBAME Yves Valery
4. NOMO Boniface
5. KEGNE Lauriette
6. NJUMELI TELEZING jean Gustave
7. NDJABA WANDJA Linda Patricia
8. YONGO Solange
9. MOGHMMYIE FOTSO Etienne Aurélien
10. GUEMKAM TEHOUA Antoinette
11. TSOGO AWONO Mélanie
12. KAMDOM FONON Josseline
13. TCHOUOMKO FOSSI doris laure
14. DEMANOU Sulamite
15. GNEKOU TIEDJONG pascal aubain
16. FEUDJIO Pierre René

Région d'enquête du SUD**N° Nom et prénoms****Contrôleurs**

1. ETOUNDI ETOUNDI Dieudonné
2. EWOLO Théophile
3. NANAN LEKOGMO Hermann

Enquêteurs

1. AMOUGOU MBARGA Estelle C.
2. ENOH ENOH Adrien
3. MOUHIK NDOUMBE Marie
4. MVONDO NKOULOU Michel Armand
5. NDOUMOU Daniel Fabrice
6. NGAMVONG MBARGA Lucie S.
7. NGO NYEKI Emma-Orthance
8. NKO'O EYENGA Michel-Ange
9. NNA ESSAM Nestor D.
10. NNA Roger Charlot
11. OBAA Elise Josiane

Région d'enquête du SUD-OUEST**N° Nom et prénoms****Contrôleurs**

1. HUMPHRY MUNYENGE NAKOMO
2. NDIFON EGBE Alfred
3. NJONGUO Maurine ZENKEANG
4. Séraphine EBENYE MOKAKE

Enquêteurs

1. ADAH Consoler TERKULA
2. ANGEL-BECKY YETTAH NDUMA
3. BERINYUY DZENZEI KIGHAM
4. BETEK QUINTA BAKUME
5. DJEUTSOP DEMFACK Marie
6. EGBE NCHONG Anna
7. Fidalice TEGUM AKOH
8. FIEMENA FESTUS
9. GAMNGONG Eveline KFUKFU
10. LONTSI DJIOGO Alexis
11. LONTSI JATSA Patrick
12. LUM CHINE Pamela
13. NGO KALDJOB Cécile Christelle
14. NGOYANGA Colette AGBOR
15. NNANGA LUCIE Nadège
16. YI RITA NDEH FOMBA

8. Equipe de l'exploitation des données

N° Contrôleurs de codification et de saisie

- 1 BEKOLO Bernard
- 2 EBODE ONANA Aloys
- 3 KOUASSEU L. Thierry
- 4 LISSOUCK MBATSOGO Corine Patricia
- 5 TAME DJOKAM Thierry

N° Agents de codification

- 1 ABANDA NDJONO Armand Francky
- 2 MENDO Christian Wilfried Yannick
- 3 AMBAH AYI Serge C.
- 4 ANGOULA Alain Thierry
- 5 AVOUZOA ABANDA Jeanne
- 6 EDZIMBI Mvono Prosper
- 7 METOGO Simon Joël
- 8 MEZUI ZUE Thiery
- 9 MVONDO Robert Nicaise
- 10 NDONG TOMO Stevie Handy
- 11 NGOM MAKASSO Stéphane Landry
- 12 SIA Brice Gaël

9. Equipe des agents de saisie

N° Nom et prénoms

- 1 ABESSOLO Marcelin
- 2 AKAMBA Bertrand
- 3 ANGAZOMO Jeanine Rachel
- 4 BEDIASE ABITSEGUI Harlinde Waudru B.
- 5 BIYO BINYAM Sévère André
- 6 DEFFO TCHANGUE Brice
- 7 ENGOLA NDEGUE Jean Merci
- 8 FEUDJIO Séraphine Laure
- 9 MBIA Tècle Charlyse
- 10 MESSOMO ATEBA Philomène
- 11 NGUEDIA KENGNI Aline Babette
- 12 NGO NEMY Rose
- 13 NGONO Charlotte Jeanne
- 14 NOKAM OUAMBO Gwladys
- 15 PAMEN Alix Laurette Diane
- 16 POUOKAM FOTSO Gertrude
- 17 TCHUENGNO FONDJO Pauline Hortance
- 18 TEFFOZE DONGMI Ruth Yolande
- 19 ZANA MBOH Olga Virginie
- 20 ZOBO ATAH Sylvie